

Les seize nationalistes basques reçoivent leur sentence à Burgos

MADRID (d'après l'AFP) — Tandis que la famille du consul ouest-allemand Eugène Beihl se réjouit d'être enfin réunie après plus de 25 jours de "suspense", la justice militaire espagnole s'apprête à faire connaître, ce matin, les sentences arrêtées contre seize séparatistes basques, membres de l'ETA. Les sentences du conseil de guerre seront connues à 16 heures (heure de Burgos) soit 15 heures GMT; elles suivent de peu l'ordre d'éviction signifié à Me Gisèle Halimi, observatrice de la Ligue des droits de l'homme au procès de Burgos.

Les avocats des seize nationalistes basques du mouvement séparatiste E.T.A. ont en effet été convoqués hier par télégramme pour recevoir aujourd'hui, à 16 heures (locale) notification des sentences du conseil de guerre.

Voici le texte du télégramme:

"Comparez tribunal pour notification sentences 31/69 (référence du pro-

cès de Burgos) le 26 courant à 16 heures. "signé: Horta" (lieutenant-colonel Nicolas Horta, juge instructeur).

Six des seize accusés risquent la peine de mort.

Cette convocation, transmise par télégramme militaire est arrivée hier après-midi à Bilbao, Saint-Sébastien, Madrid et Barcelone, au domicile des seize avocats, dont la plupart avaient quitté Burgos dimanche et se trouvaient encore en chemin sur les routes enneigées de Castille et du Pays-Basque.

Elle a surpris les avocats qui, samedi soir, avaient quitté le juge d'instruction, le lieutenant-colonel Horta, après avoir signé le procès-verbal du procès, et ne s'attendaient pas à être convoqués de nouveau aussi rapidement.

D'après les indications qui ont pu être recueillies hier à Madrid dans les milieux proches du gouvernement, il ne semble pas qu'un conseil des ministres se réunisse dans l'immédiat.

Il apparaît plus probable que les choses se dérouleront de la façon suivante: aujourd'hui, à Burgos, les avocats convoqués au siège du tribunal seront informés des décisions prises par le conseil de guerre après 19 jours de délibérations. Les avocats, suivant les dispositions du code de justice militaire, auront un délai qui est en principe de deux heures pour faire par écrit des observations sur les sentences qui leur sont communiquées (l'accusation, en l'espèce le procureur militaire, le commandant Granados Mezquita, peut de son côté faire dans les mêmes délais des observations écrites, s'il le juge bon).

Les sentences, accompagnées des observations de l'accusation et de la défense, seront alors transmises au capitaine général commandant la région militaire de Burgos, le lieutenant-général Thomas Garcia Redull, à qui incombe la responsabilité de les ratifier.

S'il y avait des peines de mort pro-

noncées, la signature du capitaine général les rendrait définitives et c'est à lui qu'il appartiendrait de les faire exécuter après un délai de douze heures qui court lorsque le gouvernement, averti par une procédure d'urgence, donne son "accusé de réception".

A partir du moment où les sentences sont communiquées aux avocats, la rapidité du déroulement de la procédure dépend entièrement des autorités militaires. Cela peut être une question d'années, comme une question de jours. Mais si le capitaine-général ratifie dans la soirée les sentences et si les peines de mort deviennent ainsi définitives (six avaient été requises par le procureur Granados Mezquita), il est probable que le conseil des ministres serait convoqué dès demain pour être consulté par le général Franco avant que le chef de l'Etat décide s'il doit exercer ou non le droit de grâce.

Voir page 2: Burgos



Eugène Beihl, consul honoraire de la RFA à San Sebastian (Espagne) est libre ! Les membres dissidents de l'ETA - mouvement nationaliste basque - qui le détenaient depuis 24 jours l'ont confié, la veille de Noël, à deux journalistes ouest-allemands qui ont réussi à gagner Francfort avec "l'otage". On voit ici le consul et sa femme, réunis samedi à Biarritz et prêts à regagner leur domicile de San Sebastian. Le mystère demeure quant au lieu exact où les ravisseurs ont libéré M. Beihl; on sait toutefois que c'était "quelque part en territoire espagnol". (Téléphoto AP)

la météo

Ciel variable. Quelques chutes de neige. Vents de l'ouest, 15 à 20 milles. 5 et 15.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Saints Innocents

VOL. LXI - NO 300

Montréal, lundi 28 décembre 1970

10 CENTS

Chicoutimi, Saguenay, Bas-du-Fleuve, Rive-Nord, Québec-région, Ontario (Ottawa exclu): 15 CENTS

Québec entend contrer la concurrence américaine Régie de l'industrie de la moto-neige

par Pierre-L. O'Neill

Le gouvernement Bourassa se propose d'instituer en 1971, une régie de l'industrie québécoise de la moto-neige, a-t-on appris hier de source gouvernementale.

Depuis quelques semaines, le nouveau ministre du travail, M. Jean Cournoyer, se fait le promoteur du projet et tente de convaincre ses collègues du Cabinet. C'est un industriel québécois bien connu, vice-président de l'usine de fabrication "Ski-Zoom", qui est l'auteur du projet préliminaire soumis présentement à l'étude du conseil des ministres.

Déjà, le premier ministre Robert

Bourassa et de ses ministres les plus influents voient dans cet audacieux projet un moyen de contribuer à l'objectif de 100.000 nouveaux emplois et ont spontanément donné leur accord de principe.

Dans un premier temps, l'action gouvernementale viserait ainsi à privilégier ce secteur de pointe de l'industrie, en favoriser une expansion optimale et protéger le marché contre l'invasion américaine.

A plus long terme, suivant les résultats obtenus, la régie gouvernementale

permettrait alors de franchir une seconde étape plus importante, qui consisterait en une fusion forcée des petites entreprises existantes au Québec.

Avec 40 pour cent de la production nord-américaine, la société Bombardier demeure le géant de ce secteur de l'industrie québécoise et pour l'instant ne se sent pas menacée mais ses dirigeants commencent à s'inquiéter sérieusement de la montée vertigineuse de l'industrie américaine.

Pendant que la société Bombardier continue à jouir d'une position préférentielle sur le marché, au moins une dizaine des trente-cinq entreprises actives au Québec, connaissent des difficultés financières. Outre Bombardier, une vingtaine d'entreprises seulement, sont vraiment québécoises, les autres appartenant à des intérêts américains.

Ce sont les succès de Bombardier, qui ont incité les américains à investir dans l'industrie de la moto-neige. Aux Etats-Unis, il existe aujourd'hui 53 usines de fabrication. Mais les Américains furent les premiers inquiets en voyant se propager les motos-neige québécoises dans le "snow-belt", la zone en-

neigée des Etats-Unis. Aussi ont-ils décidé de se lancer à l'assaut des entreprises québécoises qu'ils contrôlent aujourd'hui dans une proportion de 40 pour cent. C'est maintenant au tour des producteurs québécois de montrer les dents, de là, la démarche de l'un d'eux, auprès du ministre Jean Cournoyer.

En 1970, l'industrie québécoise a produit 350.000 véhicules dont 40 pour cent sont vendus sur le marché américain et environ huit pour cent en Scandinavie. Le Québec exporte 85 pour cent de sa production.

L'an dernier, les Etats-Unis ont exporté 10.521 motos-neige pour une valeur de \$6.1 millions. Au même moment, ils ont importé du Canada 182.310 motos-neige (2 sur 3 québécoises) pour une valeur de \$110.8 millions. Ces ventes nettes de \$104 millions en faveur du Canada ajoutées aux investissements considérables que les Américains font dans l'industrie canadienne et québécoise de la moto-neige, ont un impact négatif sur la balance des paiements des Etats-Unis.

La moto-neige est associée à l'automobile dans les accords canado-améri-

cains, sur la libération des échanges dans ce secteur industriel. Or, cette entente (Kennedy Round) échoit avec la fin de la présente année et le gouvernement américain a déjà fait savoir qu'elle ne sera probablement pas renouvelée. Ce qui est sujet à inquiéter davantage les producteurs québécois.

Autre phénomène inquiétant pour l'industrie québécoise, une forte con-

centration de la production est en voie de se réaliser en Amérique du Nord. Dans trois ans, estime-t-on, le nombre d'entreprises de ce secteur devrait passer à une vingtaine tout au plus.

A toutes ces difficultés montantes, qui selon l'industriel Bédard, trouveraient une solution dans la création d'une ré-

Voir page 2: Régie

D'ici au printemps prochain Nixon ordonne l'abolition des défoliants au Vietnam

WASHINGTON (AFP) — Le président Nixon a ordonné samedi l'abolition progressive mais totale, d'ici au printemps prochain, de l'usage de tous herbicides et défoliants au Vietnam.

Actuellement à Camp David, sa retraite de campagne près de Washington, M. Nixon a immédiatement communiqué cet ordre téléphonique, à son secrétaire à la défense, M. Melvin Laird, qui l'a transmis à l'ambassadeur américain à Saigon, M. Ellsworth Bunker, et au commandant en chef des forces armées américaines au Sud-Vietnam, le général Creighton Abrams.

Le porte-parole de la Maison Blanche a précisé que les autorités militaires américaines au Vietnam appliqueraient immédiatement ce programme d'élimination "graduelle mais rapide" de toutes les opérations de fumigation à

l'aide d'herbicides. D'ici à la fin de ce programme, prévue pour le printemps prochain, l'usage des herbicides sera limité aux périmètres de sécurité américains et aux régions totalement inhabitées. A l'avenir, seuls les herbicides dont l'usage est permis aux Etats-Unis mêmes pourront être utilisés au Sud-Vietnam, et cela dans les mêmes conditions qu'aux Etats-Unis.

L'interdiction qui vient d'être décidée s'appliquera notamment aux herbicides dits "blancs" et "bleus". L'usage des herbicides "orange" a déjà été banni aux termes d'une ordonnance présidentielle qui remonte au mois d'avril dernier.

Les herbicides ou défoliants "orange" sont ceux qui peuvent provoquer dans la population certaines malformations congénitales.

Allende veut "chiléniser" la radio

SANTIAGO, Chili (d'après l'AFP) — A partir du 1er janvier, les stations radiophoniques chiliennes devront consacrer 40 pour cent de leurs émissions musicales à des chansons chiliennes.

Telle est la nouvelle directive du gouvernement Allende, que les radiodiffuseurs privés ont accueillie en maugréant, prédisant un insuccès total de cette tendance à la "chilénisation".

Un décret signé samedi par le secrétaire Jaime Suarez oblige les stations

de radio à diffuser 25 pour cent de leurs programmes musicaux grâce à de la musique composée par des Chiliens et ajoute un 15 pour cent de "rythmes folkloriques du Chili".

"Le public n'acceptera pas cela", a déclaré le président de Radio Presidente Balmaceda à Santiago.

Le nouveau décret prohibe également, à compter du 1er mars, la diffusion de commerciaux sur bandes magnétophoniques. Ces commerciaux devront être

lus par un employé du poste.

Les romans-savon devront également disparaître des ondes. De tels romans sont ordinairement enregistrés en Colombie, au Mexique ou en Argentine.

Si elle a du succès, cette règle du 40 pour cent aidera considérablement les artistes chiliens, qui ont pour la plupart opté pour la gauche politique dans ce pays andin qui vient de porter au pouvoir le premier président marxiste élu démocratiquement en Amérique latine.

listes de gauche) qui s'est réunie dimanche soir à la Knesseth a en effet décidé sans opposition le retour à ces négociations et a exprimé le vœu que les autres partis membres de la coalition gouvernementale voteront en ce sens.

Plus tôt dans la journée, le partenaire mineur de la coalition, le parti national religieux dont le comité central avait longuement délibéré avait pris une décision semblable, tout en demandant la liberté de vote quand la question sera débattue au Parlement. La plupart des ministres du parti travailliste ont participé à la réunion de la direction politique du "front". On notait parmi eux le général Moshe Dayan, rentré lundi dernier d'une croisière en Méditerranée. Le général Dayan avait aussi pris la parole à la réunion du comité central du parti national religieux. La décision gouvernementale sera portée devant le parlement demain matin et les observateurs politiques sont convaincus que les débats seront orageux. Les ministres religieux voteront avec les

Voir page 2: Israël

Les provinces atlantiques durement secouées par l'intempérie



Les Maritimes ont connu cette année un Noël tout blanc et il est tombé près de 17 pouces de neige à Halifax (notre document) et 20 pouces à Moncton où le maire Jones a décrété l'état d'urgence. La ville de Saint-Jean s'est contentée d'un modeste 12 pouces de neige. La nuit dernière, la neige continuait à tomber et l'on prévoyait une précipitation nouvelle d'une dizaine de pouces de neige. (Téléphoto CP)

Proclamation de l'état d'urgence à Saint-Jean du Nouveau-Brunswick

Tandis que le Québec se relève des deux dernières tempêtes de neige qui ont particulièrement éprouvé la région montréalaise, les provinces atlantiques sont durement secouées par le mauvais temps: 20 pouces de neige dans certaines régions et une averse tempête dans la soirée de samedi. Ce second blizzard a surtout touché le sud du Nouveau-Brunswick et le comté de Cumberland en Nouvelle-Ecosse. Au total, les deux tempêtes ont entraîné la mort d'au moins quatre personnes au Nouveau-Brunswick.

Les chutes de neige de samedi ont littéralement enseveli la province voisine sous 13 pouces de neige, cette neige que poussaient des vents atteignant jusqu'à 60 milles à l'heure. Dimanche matin, le vent avait cessé mais quelques chutes de neige locales étaient encore signalées.

Certaines localités, plus durement touchées, ont indiqué que les congères atteignaient une hauteur de neuf et dix pieds le long des routes peu praticables et fermées à toute circulation. Insuffisamment équipées pour assurer le déblayage, elles ont fait appel aux autorités provinciales.

A Saint-Jean (N.B.), les autorités municipales ont proclamé l'état d'urgence, ce qui les autorise notamment à retirer toutes les voitures qui encombreraient la voie publique, aux frais des propriétaires, à obliger les occupants des mai-

sons à déneiger une partie du trottoir et à dégager les bouches d'incendie.

La situation n'est pas meilleure à Moncton où le maire Jones a, lui aussi, proclamé la loi d'urgence. Le premier ministre, M. Sherwood, a fait transporter vers cette ville le matériel lourd nécessaire à l'enlèvement de la neige.

Même situation à Amherst (N.E.) où le conseil municipal se proposait hier soir de faire appel au gouvernement provincial.

Par contre, les régions côtières de l'Est de la Nouvelle-Ecosse, de même que Terre-Neuve, signalent seulement des pluies verglaçantes et des giboulées.

Depuis le début de décembre, la ville de Moncton a reçu 89.4 pouces de neige, le précédent record ayant été établi en 1964 (59.9 pouces). A Summerside, en Ile du Prince-Edouard, on dénombre 77.5 pouces de neige, tandis que la précipitation en décembre atteint 73.4 pouces à Fredericton, 59.5 à Truro (N.E.), 41.5 pouces à Halifax, 68.5 pouces à Greenwood (N.E.) et 88.9 pouces à Charlottetown. La météo ajoute que ce sont là, bien entendu, des records de précipitation pour décembre.

La circulation est complètement paralysée dans plusieurs régions. Les voitures et les camions ont peine à se déplacer dans d'autres régions. Au Nouveau-Brunswick, la presque totalité des

routes secondaires sont inaccessibles et plusieurs routes principales sont dangereuses. En Ile du Prince-Edouard, outre la fermeture de toutes les routes secondaires et de quelques routes principales, on signale des pannes d'électricité et de téléphone. La moitié des circuits téléphoniques ruraux ne pouvaient communiquer avec Charlottetown dimanche midi.

En fin de journée, dimanche, les trains pouvaient à nouveau circuler dans l'ensemble des Maritimes. Mais le chemin de fer qui aboutit à Cape Tormentine (N.B.) et permet aux voyageurs d'emprunter le ferry boat jusqu'à l'Ile du P.-E. reste bloqué.

Air Canada a dû annuler la plupart de ses vols samedi et dimanche matin. Mais les avions décollaient et atterissaient de nouveau dimanche après-midi. Les quatre accidents mortels signalés au Nouveau Brunswick sont tous attribuables à l'état des routes.

Cheer ERIC Restaurant (cuisine italienne)
Souper aux Chandeliers
Le seul endroit sur la Côte-des-Neiges qui vous offre le steak sur charbon de bois avec la cuisine italienne complète.
5214, Côte-des-Neiges 731-5955

suites
de la première
page

BURGOS

Entre-temps, au Venezuela, l'on apprend que les avions espagnols feront l'objet d'un boycottage systématique et indéfini si le gouvernement de Madrid permet l'exécution de l'un quelconque des 14 nationalistes basques jugés à Burgos. C'est ce qu'ont décidé la Fédération vénézuélienne des travailleurs de l'aviation commerciale et celle des travailleurs du pétrole, au nom des ouvriers et des employés de tous les aéroports vénézuéliens.

Cette résolution, qui a été communiquée au gouvernement espagnol, vient s'ajouter à la décision prise par la Fédération portuaire de boycotter tous les navires espagnols dans les ports vénézuéliens.

ISRAËL

membres de la coalition gouvernementale mais il est probable que des députés membres de ce parti s'abstiendront ou voteront contre. De toute manière le gouvernement a une majorité assurée.

Les observateurs estiment que dans la note qu'il enverra au secrétaire général de l'ONU, pour lui annoncer le retour de Tel Aviv aux négociations Jarring, le gouvernement israélien inclura probablement une clause précisant "qu'Israël pose comme condition à la poursuite des négociations, l'observation scrupuleuse et le maintien du cessez-le-feu". Cette clause est destinée à éviter que les Égyptiens n'ajoutent à la très forte pression diplomatique qu'ils exerceront tout au long de ces pourparlers la pression militaire consécutive à une reprise des hostilités ou même à la "menace d'une reprise des hostilités". Cela permettra aussi à Israël de trouver un échappatoire en cas de grave violation du cessez-le-feu par l'Égypte.

De toute manière, estiment encore les observateurs, la décision d'aujourd'hui ne signifiera pas une ouverture immédiate des négociations et il n'est pas certain que M. Tikoa rentrera tout de suite à New York. En fait, ajoutent ces observateurs, M. Thant, dans son rapport intermédiaire du 5 janvier, ne pourra qu'annoncer au Conseil de sécurité la décision israélienne de retourner aux négociations.

Dans une interview accordée au quotidien New York Times et publiée hier, Mme Golda Meir se montre sceptique à l'égard de la négociation Jarring et laisse percevoir un certain pessimisme au sujet des chances de paix avec les pays arabes. Elle fait peser sur l'Union soviétique la responsabilité de la crise du Moyen-Orient.

Mme Meir déclare en substance qu'en tout état de cause les négociations avec la RAU et les autres pays arabes prendront beaucoup de temps. Ceux qui pensent qu'un règlement rapide demeure possible estiment consciemment ou non qu'Israël est prêt à accorder aux Arabes tout ce qu'ils veulent.

Après avoir souligné que l'État d'Israël est devenu la principale cible de l'Union soviétique et dépend pour sa survie de l'aide des États-Unis, le premier ministre israélien poursuit: "... malgré tout notre scepticisme à l'égard des négociations Jarring l'espoir subsiste cependant qu'elles peuvent aboutir à la paix. Cela dépend entièrement si la partie adverse est réellement intéressée et préparée à accepter un accord garantissant contre toute guerre future. Cela constitue réellement la condition fondamentale.

"Si un tel désir existe chez les gouvernements arabes alors il reste un espoir. S'ils viennent aux négociations Jarring avec l'intention de nous poser des ultimatum et des calendriers, conclut Mme Meir, cela aboutira inévitablement à l'échec des négociations".

RÉGIE

gouvernementale, vient s'ajouter le phénomène du développement spectaculaire de l'industrie des sous-traitants. Sur les 15.000 personnes qui travaillent à la fabrication des motos-neige, environ 5.000 sont à l'emploi des sous-traitants.

A titre d'exemple, le vice-président de Ski-Zoom, souligne que les moteurs de motos-neige, importés d'Allemagne pourraient, avec l'aide du gouvernement, être fabriqués au Québec. La création d'une régie gouvernementale n'est pas chose faite. L'idée connaît déjà ses détracteurs au sein du Cabinet Bourassa. Mais les promoteurs sont optimistes. Ils comptent autant sur l'autorité morale de M. Bourassa.

PRESSANT APPEL

Suite de la page 3

Service pénitentiaire situé au 160 Montée Saint-François à Ville de Laval de 9h à 11h45 et de 13h15 à 16h et à l'édifice du gouvernement du Québec, 255 est Crémazie, 10ème étage, de 9h à 16h.

La Croix-Rouge a aussi créé une banque de noms avec l'aide de l'Association des restaurateurs de Montréal. Les clients de quelque 80 restaurants de Montréal sont invités à signer leur nom et à inscrire leur numéro de téléphone sur une carte spéciale qui est accrochée à "l'Arbre de Vie" qui est en évidence dans ces restaurants. Ces personnes sont rejointes par la Croix-Rouge, pendant la période des Fêtes, pour venir renflouer la banque de sang.

Pour ce qui est de la clinique à l'hôtel de ville, samedi prochain, le terrain de stationnement situé sur le Champ-de-Mars est mis à la disposition des donneurs.

M. GOMULKA

Suite de la page 5

mais il avait trop de bon sens pour céder à ceux qui réclamaient une politique draconienne. Peu à peu, cependant, il reculait devant les extrémistes. Ainsi tenta-t-il, sans succès, d'empêcher que la campagne antisioniste animée par le général Moczar ne dégénérât en antisémitisme...

S'il avait eu le goût du débat, ou l'audace des grandes expérimentations, il aurait peut-être donné son nom à quelque doctrine du socialisme polonais. Mais il n'était pas homme à engendrer le gomulisme. Il voulait surtout être un arbitre entre les tendances qui s'affrontaient dans le parti. Il freina la progression de ceux qui montaient à l'assaut du pouvoir, mais de plus en plus il s'enfermait dans un conservatisme timoré. Sans doute signa-t-il un traité avec ces Allemands de l'Ouest dont il s'était toujours méfié. (On peut d'ailleurs se demander si le rapprochement avec Bonn n'a pas précipité sa chute.) M. Gomulka avait fini par avoir la phobie des innovations. Ne fut-il pas un des premiers à condamner la politique de M. Dubcek, qui détruisait bon nombre d'idées reçues dans le camp socialiste? En Pologne, il retarda le plus possible l'heure des choix et se laissa gagner de vitesse. Il abandonna le pouvoir parce qu'il était devenu incapable de prendre à temps les décisions nécessaires. C'est une triste fin de carrière pour un homme qui était arrivé au premier plan parce qu'il avait du caractère.

UNE LOI

Suite de la page 4

Permet-elle au moins de frapper un coup décisif contre eux qu'elle veut atteindre? A court terme elle leur limite dans leur liberté, soit partiellement, soit complètement, et pour un temps plus ou moins court. Mais à long terme elle leur rend le puissant service de les avertir de leur martyre, leur accordant un prestige qu'ils n'avaient pas antérieurement. Et la loi qui autrement aurait pu effectivement protéger la société contre de réels dangers devient maintenant l'alliée de ses ennemis. Antidémocratie, nuisible, la rétroactivité apparaît finalement comme absurde. C'est ainsi que la rétroactivité, qui à certains égards se présentait tout à l'heure comme une usurpation de la volonté des citoyens, aboutit à une abdication de la raison.

Cette absurdité serait amusante si elle était discrète mais elle s'étale au grand jour avec une impudicité dépourvue de lascivité et alors ses ardens défenseurs de la veille ne veulent plus la regarder. Ne méritant aucune fidélité, elle ne conserve plus après un temps, l'adhésion de ses promoteurs. Dans son état final elle est une faute de goût car elle vient surcharger un tableau législatif déjà assez lourd et déjà assez pourvu de moyens de défendre l'appareil de l'Etat.

Le citoyen pensera tout cela mais, s'il est respectueux de l'Etat, il obéira à la loi rétroactive malgré ses défaillances et c'est là son conseil car ne pas obéir à une loi parce qu'elle est absurde crée l'habitude du mépris de la loi, ce qui est un danger pire encore que le respect d'une loi absurde. Obéissons donc aux lois, même rétroactives, mais faisons tout en notre pouvoir pour faire comprendre à nos gouvernements, par des moyens démocratiques, que la loi rétroactive ne représente pas notre volonté et souhaitons qu'elle soit abrogée et que la véritable volonté des citoyens soit reflétée dans les règles du jeu social.

Sur le plan pratique une loi perçue comme injuste ou une attitude du gouvernement perçue comme antidémocratique, par une portion appréciable de la population, peut marquer un revirement décisif de l'opinion publique vis-à-vis le gouvernement au pouvoir. Le ver, alors, est dans la pomme, même s'il se dissimule encore aux yeux de plusieurs. L'honorable John Turner, au printemps de 1968, déclarait que les gouvernements ne meurent pas par suite de l'assaut des forces extérieures. Ils meurent par suite d'une décomposition intérieure. Lors de sa mort, en 1959, Duplessis semblait plus puissant que jamais. En réalité, son régime était miné de l'intérieur et il s'écroula quelques mois après. C'est ainsi que le débat sur le pipeline, en 1957, qui révélait une attitude inflexible et intolérante du gouvernement dans sa façon d'arracher l'accord du parlement à son projet de loi, projet valable au demeurant, marqua profondément les esprits et contribua puissamment à la chute de l'équipe Saint-Laurent.

Les apparences peuvent être trompeuses. McLuhan nous dit que, juste avant leur disparition, les dinosaures étaient au faite de leur puissance. Dans un autre ordre d'idée, lorsque César ajouta aux autres apparences de sa puissance en se faisant déclarer dieu, c'était le signal de la décadence du pouvoir. Ce n'était pas force, mais faiblesse, car la force se suffit à elle-même. De même l'Inquisition marqua non la force de l'Eglise mais sa faiblesse. C'était une époque où la pauvreté intellectuelle de ses dirigeants et de ses doctrinaires cherchait à contraindre l'adhésion qui se dérobait autrement.

L'Etat, et surtout le gouvernement, n'est rien sans l'appui efficace, qualitativement et quantitativement, des citoyens, comme le médecin ne peut rien sans la coopération intelligente et constante de ses patients.

L'emploi chez les professionnels
a fléchi de 34 p.c. au Québec

Dés centaines d'ingénieurs, scientifiques et administrateurs de toutes les disciplines ont été mis à pied au Québec au cours des douze derniers mois. C'est ce que révèle le Conseil de placement professionnel organisme sans but lucratif fondé en 1927 qui précise que le Québec, en 1970, a enregistré une baisse de 34% (29% au Canada) de l'emploi chez les professionnels. D'autre part, le nombre de professionnels cherchant un nouvel emploi a augmenté de 20% (14% au Canada).

Une étude de la situation de l'emploi chez les professionnels québécois et portant sur environ 200 compagnies installées au Québec montre qu'un nombre grandissant de professionnels, dont les salaires se situent entre \$10.000 et \$20.000 par année, ont été mis à pied par l'industrie, en particulier les textiles, l'aviation, l'électronique et les produits chimiques. La demande pour les



Mme Jeanette Piccard (à gauche) et Mme Jean Simmons ont organisé hier, dans le cadre du congrès annuel de l'Association américaine pour l'avancement de la science, un panel sur la discrimination contre les femmes dans les milieux scientifiques. Cette discrimination est encore bien solidement ancrée a-t-on conclu. Mme Piccard était montée à 57.558 pieds d'altitude en ballon en 1934. La seule femme à être montée plus haut est une astronaute soviétique.

Jusqu'au 30, à Chicago

Un congrès qui fait le point
sur les progrès de la science

CHICAGO (AP) — Un anthropologue de l'université de Montréal, M. Asen Balicki, est au nombre des six invités spéciaux au Congrès annuel de l'Association américaine pour l'Avancement de la science (AAAS). Ce congrès réunit toute l'élite scientifique américaine du 26 au 30 décembre. Avec ses 130 symposiums et tables-rondes, il monopolise trois grands hôtels de Chicago.

M. Balicki a présenté une étude sur les Eskimos estliq qui vivent depuis toujours à Pelly Bay, le long de la côte arctique du Canada. Cette région très isolée avait permis à ses habitants de conserver jusqu'à très récemment leur style de vie traditionnel.

A l'aide d'un film de l'Office National du Film, M. Balicki a expliqué comment l'aide fédérale a provoqué l'implantation d'une civilisation totalement nouvelle autour de maisons préfabriquées, d'une nouvelle église, d'un magasin général et d'une école.

Parmi les autres invités d'honneur, on note l'anthropologue universellement connue Margaret Mead ainsi que des hommes de science qui ont fait le point sur l'exploration de la planète Mars et sur

SUCO et
l'Afrique
francophone

Onze jeunes Québécois responsables de 275 coopérants de SUCO demeurant, dans des pays francophones d'Afrique se sont réunis à Kinshasa, au Congo, du 23 au 28 novembre.

C'était la première fois depuis la fondation du Service universitaire canadien outre-mer, que ses responsables outre-mer se réunissent afin de mettre en commun leur expérience et améliorer le travail de chacun.

Les discussions portèrent surtout sur leur rôle face aux gouvernements des pays d'accueil et sur la meilleure façon d'entrer en véritable coopération avec leurs dirigeants. Les pays représentés à cette rencontre sont: le Sénégal, le Togo, le Dahomey, le Cameroun, le Tchad, la Haute-Volta, la Tunisie, le Congo, le Burundi, le Rwanda et Madagascar. M. Jacques Jobin, directeur de la revue Deux-Tiers, et M. Charles Morin, directeur exécutif du programme francophone, ont participé à cette rencontre.

Une deuxième réunion doit se tenir au Canada en juillet prochain et aura pour principal objectif la préparation du stage de formation des coopérants devant occuper un poste en Afrique en août 1971.

L'emploi chez les professionnels
a fléchi de 34 p.c. au Québec

Dés centaines d'ingénieurs, scientifiques et administrateurs de toutes les disciplines ont été mis à pied au Québec au cours des douze derniers mois. C'est ce que révèle le Conseil de placement professionnel organisme sans but lucratif fondé en 1927 qui précise que le Québec, en 1970, a enregistré une baisse de 34% (29% au Canada) de l'emploi chez les professionnels. D'autre part, le nombre de professionnels cherchant un nouvel emploi a augmenté de 20% (14% au Canada).

Une étude de la situation de l'emploi chez les professionnels québécois et portant sur environ 200 compagnies installées au Québec montre qu'un nombre grandissant de professionnels, dont les salaires se situent entre \$10.000 et \$20.000 par année, ont été mis à pied par l'industrie, en particulier les textiles, l'aviation, l'électronique et les produits chimiques. La demande pour les

ingénieurs a baissé de 36% en moyenne, variant d'une diminution de 22% en génie civil à plus de 65% pour les ingénieurs en électronique. Seul le génie minier a enregistré une augmentation, grâce aux investissements massifs projetés dans ce secteur au cours des derniers mois. La demande a fléchi de 42% dans les domaines finance et comptabilité, de 36% chez les administrateurs et les domaines des ventes, du marketing, du personnel, des achats, de la publicité, des relations publiques et de l'administration générale.

Le Conseil de placement professionnel (555 ouest, Dorchester, Montréal 128) a constaté des centaines d'emplois à combler, dont les salaires varient entre \$7.000 et plus de \$35.000 par an. Il est financé par plus de 390 compagnies canadiennes et offre ses services gratuitement aux professionnels désireux de changer d'emploi sans avoir à quitter le Canada.

Où est la gauche québécoise?

Le chef du NPD-Québec
se dissocie de Jim Laxer

M. Roland Morin, chef du NPD-Québec, n'est pas d'accord avec Jim Laxer, candidat "Waffle" à la chefferie nationale de son parti, qui déclarait au cours d'une interview accordée à un journaliste de La Presse que le NPD devrait faire alliance avec le Parti québécois. Il l'est d'autant moins lorsque celui-ci ajoute que cela signifierait en pratique que le NPD ne présenterait plus de candidats aux élections provinciales.

"Je résiste, dit M. Morin, à toutes les tentatives de ceux qui prétendent dicter au NPD-Québec ce qu'il doit faire. Les élections provinciales, une éventuelle alliance avec le PQ ou la FRAP, ça ne regarde tout simplement pas le NPD-Canada".

Le chef du NPD-Québec n'a pas manqué de souligner la contradiction entre les propos de M. Laxer — "nous reconnaissons aux Québécois le droit de décider de ce qu'ils veulent faire" — et son attitude au sein de son propre parti, à savoir la demande d'intervention du NPD-Canada dans les affaires du NPD-Québec. Il a rappelé qu'au congrès de Winnipeg en 1969, il avait déjà vigoureusement combattu une résolution présentée par les militants de Kingston — d'où est originaire M. Laxer — selon laquelle il fallait reconnaître le droit à l'autodétermination, voire à l'indépendance du Québec.

"J'avais alors déclaré, rappelle M. Morin, que si par hypothèse les Québécois un jour décidaient de faire l'indépendance, ils n'auraient aucune permission à demander au Canada anglais et que dans ce contexte la résolution visant à accorder, d'avance cette "permission" s'inscrivait en fait du paternalisme le plus pur, même s'il était déguisé".

M. Morin estime en outre qu'il est facile de dire comme M. Laxer que la gauche québécoise est à 95% indépendantiste. "Une certaine gauche canadienne, a-t-il expliqué, a toujours refusé de croire en une gauche québécoise. Aussi se précipite-t-elle facilement dans les bras du moindre mouvement québécois qui paraît y tenir".

Le PQ ajoute le chef du NPD-Québec, n'est pas à gauche et il est beaucoup trop facile de dire que les socialistes québécois s'y trouvent. Quoi qu'il en soit, nous ferons alliance, à l'occasion, de façon permanente ou jamais avec les mouvements du Québec auxquels nous aurons nous-mêmes jugé bon de nous associer. Ce n'est pas à M. Laxer ni au NPD-Canada de nous dire

comment mener notre barque," conclut M. Morin.

Au cours de l'interview qu'il accordait à Louis-Bernard Robitaille du journal La Presse, M. Jim Laxer avait déclaré: "Nous ne sommes pas des partisans de l'indépendance du Québec: ce n'est pas à nous de régler son sort. Nous reconnaissons tout simplement au Québec, le droit à l'autodétermination. Pas par générosité ni par grandeur d'âme, mais par réalisme: pour permettre au Canada anglais de régler ses problèmes de façon cohérente".

Selon le candidat du groupe "Waffle" à la chefferie du NPD, les alliés naturels des néo-démocrates au Québec sont les socialistes québécois que l'on retrouve au FRAP et à la base du PQ ainsi que dans les syndicats. Cette gauche, note-t-il est à 95% indépendantiste. Il signale en outre que le NPD devait à un certain appui des anglophones ses 8% récoltés aux dernières élections fédérales. "Mais depuis la montée de l'indépendantisme a-t-il dit, la majorité des anglophones a pris peur et s'est tournée vers le parti libéral".

M. Laxer croit que le rapprochement avec les indépendantistes progressistes pourrait se réaliser dans un avenir prochain, notamment lors du congrès néo-démocrate d'avril au cours duquel les partisans montréalais du candidat "Waffle" demanderont que des membres du PQ puissent faire partie de la délégation officielle. Ce geste symbolique, s'il est accepté, signifierait en pratique que le NPD ne présenterait plus de candidats aux élections provinciales. Selon M. Laxer, il illustrerait aussi très bien la situation réelle de la social-démocratie au Canada, représentée par le NPD au Canada anglais et par le PQ au Québec.

Les CEGEP

Suite de la page 12

des difficultés financières, l'ACCÉ devra maintenant se définir avec plus de rigueur et dépasser les échanges d'étudiants. Elle envisage la publication d'une revue. Elle envisage aussi de s'adjoindre la Canadian Vocational Association, qui regroupe des instituts de technologie anglophones.

Enfin, l'ACCÉ devra rapidement définir ses positions par rapport à l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC). En effet, tous les collèges anglophones faisaient auparavant partie de l'AUCC, même si cette dernière était surtout préoccupée par les questions universitaires. L'ACCÉ devra prouver qu'elle peut faire mieux.

Enquête sur les maisons
d'éditions ontariennes

TORONTO (PC) — Le premier ministre John Roberts a annoncé la formation d'une commission royale d'enquête chargée d'étudier les problèmes des maisons d'éditions ontariennes. M. Richard Rohmer, l'instigateur du projet Canada-médian, en assumera la présidence. Il sera entouré du journaliste torontois Dalton Camp et de l'auteur et responsable d'édition, Marsh Jeanneret, de King City.

La formation de cette commission fait suite à une promesse du premier ministre formulée à l'assemblée législative ontarienne au plus fort de la crise qui entoura l'acquisition de la section des publications du Ryerson Press de Toronto par une maison d'édition américaine.

La commission Rohmer aura pour mission de faire rapport après examen sur l'industrie des publications en Ontario et au Canada, d'examiner le rôle de ces industries dans la vie culturelle et édu-

cative de la population ontarienne et canadienne, et d'étudier les implications économiques, culturelles, sociales et autres de la propriété ou du contrôle, partiel ou total, des maisons d'éditions canadiennes par des intérêts étrangers.

En préface au rapport sénatorial sur les mass media, le sénateur Keith Davey écrivait à ce propos: "Ce n'est pas sans regret qu'il nous faut dire que notre Comité n'a pu, faute de temps, consacrer d'attention à la situation de l'industrie canadienne du livre. Cette industrie éprouve de graves difficultés financières et semble de plus en plus largement soumise à des intérêts étrangers; cela mériterait examen. Il est indispensable, croyons-nous, que l'on étudie sans retard la possibilité de fermer ce territoire industriel à l'envasement étranger, comme on l'a fait pour les banques pour l'uranium, pour la radiodiffusion et pour les journaux et périodiques".

Après l'Inquisition, après Galilée, et après le refus qu'a essuyé Mgr Charbonneau, ancien archevêque de Montréal, l'exclusion de la femme sera une autre erreur de l'Eglise.

En lisant la rigoureuse déclaration des évêques sur l'avortement, et ne voyant nullement l'engagement de ces derniers à chercher à remédier aux multiples facteurs qui en sont la cause, je n'ai pu m'empêcher d'exprimer mon opinion.

mes de grand génie. Les preuves pullulent: Apollo XI, Marie 5, les transplantations cardiaques, etc. Malgré les progrès réalisés par ces nombreux cerveaux, la misère étouffe la majorité des habitants de la terre, la tyrannie politique, l'oppression sous toutes ses formes, l'ignorance, la faim, le chômage, les logements insalubres.

Entre clercs et femmes

Quant à l'Eglise catholique, elle possède de savants théologiens et plusieurs prêtres ont poursuivi des études supérieures dans des collèges étrangers. Mais ils ne peuvent s'intégrer facilement aux laïcs, partager leurs problèmes, les aider adéquatement. De plus leur formation les a mal préparés à rencontrer l'autre sexe. Entre clercs et femmes il y a collaboration mais très peu de dialogue.

Notre monde malade a besoin d'une élite d'hommes et de femmes qui soit plus pratique qu'intellectuelle. A côté des cerveaux, il nous faut des coeurs, beaucoup de coeurs qui abordent de front tous les problèmes humains, y compris ceux de la femme. Demain il sera trop tard.

Dans nos collèges et universités, les hommes ont reçu une brillante formation académique.

que mais ils ne savent pas qu'ils ont été créés pour aimer. L'homme d'aujourd'hui ne sait pas qu'il est sur la terre pour aider ses frères, partager et donner. Des études terminées, c'est la course aux honneurs et à l'argent. Et il se croit exclusivement fait pour diriger, créer, et s'enrichir.

"Aimer un être, disait Pierre Dufoyer, c'est voir à sa croissance et à sa promotion." Les femmes sont restées en marge de l'Eglise. Tout comme l'Eglise a découvert bien tard sa mission envers les chômeurs et les défavorisés, elle découvrira trop tard qu'elle a perdu un nombre incalculable de pratiquants: femmes, époux et enfants, en refusant subtilement et même brutalement à la femme de jouer son rôle dans la relève de la société qui s'écroule. En refusant également de faire les efforts indispensables pour s'intégrer au temps comme l'exige la collaboration qui devait s'instaurer entre hommes et femmes, ainsi que le demande la mutation des sociétés.

ARCHITECTES

LOUIS CARRIER
ARCHITECTE
2785 boul. LAURIE
QUÉBEC 10 - P.Q.
Tél.: 651-0982

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
3 Place Ville-Marie
MONTREAL - 866-9854

Les architectes LONGPRÉ
MARCHAND
GOUDREAU
DOBUSH
STEWART
BOURKE

DÉCORATEURS
ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBÉ
DÉCORATEUR - ENSEMBLIER
8240 AIMÉ-RENAUD
ST-LÉONARD Md, 38
3 2 4 - 2 5 8 0

LAURENT LAMY
DÉCORATEUR - ENSEMBLIER
788, Wilder
Montréal 8 - 737-1955

DÉCÈS

LADOUCEUR, A St-Placide, le 25 décembre 1970 à l'âge de 65 ans, est décédé. M. L'abbé Léopold Ladouceur, ancien Curé de St-Placide, lui laisse dans le deuil sa mère, Soeur Jeanne Ladouceur, Hospitalière St-Joseph, Mme Marguerite Labelle, Mme Suzanne Paquin, Ses quatre frères, Raoul, Bertrand, Gilles et André. Les funérailles auront lieu mardi le 29 courant. Les funérailles auront lieu à St-Placide où le service sera célébré à 2h. Et de là au cimetière du même endroit lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NETTOYEUR

P.M.

Service d'une heure
au comptoir

Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

BRUNET

DE

CÔTE-DES-NEIGES

EST LE NOM

QUI DOMINE DANS

LA CRÉATION DES

MONUMENTS

AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION

AVANT D'ACHETER

CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE

MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions

Réparations et nettoyages

J. BRUNET Ltée

4824 Chemin Côte des Neiges

Tél.: 738-8686

Fondée en 1877

Drapeau: Montréal veut participer aux décisions sur l'autoroute est-ouest

Au cours d'une interview radiophonique, hier, le maire Jean Drapeau a insisté à quelques reprises sur la nécessité que toute décision quant à l'autoroute est-ouest transcanadienne doit se prendre en consultation avec la Ville de Montréal.

A ce propos, il a fait état d'une rencontre qu'il aura d'ici deux semaines avec le ministre de la voirie, M. Bernard Pinard, et à laquelle participeront divers experts, urbanistes, etc. Le maire

a aussi déclaré qu'il est très important que le tracé soit établi de façon définitive, sans la moindre confusion ou équivoque cette fois-ci avec l'accord de tous.

Jusqu'à maintenant, le ministère de la voirie provinciale de qui relève ce projet, n'a établi aucune consultation avec la Ville de Montréal: il y a deux semaines, le ministère a établi un tracé pour la partie est de l'autoroute, tracé que ses experts ont qualifié de définitif. Le ministère a aussi ouvert, la veille

de Noël, un bureau d'information pour les milliers de citoyens qui seront déplacés.

Si Montréal se réveille tout à coup et insiste pour participer aux décisions, ce n'est pas pour remettre en question ce projet fort controversé. Le maire Drapeau insiste pour qu'une décision rapide soit prise quant au tracé et considère qu'un minimum de déplacements sont nécessaires pour permettre cette mesure commandée par le progrès.

Tout en reconnaissant comme inévitables un minimum de déplacements de familles, le maire Drapeau a déclaré qu'on devra prendre toutes les mesures nécessaires pour que personne ne soit spolié et pour que le quartier ne soit pas "charcuté". Il a pris pour exemples les cas des autoroutes Décarie et Bonaventure où selon lui, les déplacements se sont effectués pour le bien commun. Et de préciser: "Cela ne se fait pas sans inconvénients, mais une fois que c'est fait, tout le monde prend ça pour acquis et tout le monde en bénéficie".

Quant au règlement interdisant la pratique des sciences occultes, que Montréal vient d'adopter, le maire Drapeau a déclaré qu'il est du devoir des autorités municipales de bannir toute situation criminogène, c'est-à-dire toute situation qui favorise la commission du crime. Le maire a souligné que le code criminel n'intervient que lorsqu'il y a un crime, c'est-à-dire lorsque la pratique des sciences occultes a donné lieu à une fraude; les autorités de la Ville par leur règlement, ont voulu prévenir ces situations.

Enfin, pour ce qui est des programmes radiophoniques d'astrologie le maire a noté qu'ils sont moins dangereux que les consultations privées au bureau d'un astrologue mais il a ajouté que si les avis de la police croient que le règlement s'applique dans certains cas, ces programmes pourront être l'objet de poursuites.

Les détenus de Parthenais font la grève de la faim

Les quelque 40 détenus de la rue Parthenais, qui se disent "prisonniers de guerre", commencent aujourd'hui une grève de la faim d'une durée indéfinie.

Ce geste a pour but, selon les informations obtenues par Le Devoir, de protester officiellement contre le gouvernement actuel qui "détient de facto le pouvoir judiciaire". Les prisonniers détenus depuis le 15 octobre, entendent également protester contre le refus qui leur est fait d'être admis à caution, en plus de se solidariser avec

tous les assistés sociaux et avec la lutte qu'ont décidé de poursuivre les "gars de Lapalme".

Le jour de Noël, quelque 500 personnes, parmi lesquelles on reconnaissait MM. Guy Rocher et René Lévesque, ont paisiblement défilé devant l'immeuble de la rue Parthenais pour souhaiter aux détenus un "patient Noël". La manifestation avait été organisée par le "Comité de défense des prisonniers politiques".

Le "Comité des huit"

Le professeur Rocher insiste pour être reçu par M. Trudeau

Le professeur Guy Rocher, président du "Comité des huit", réclame avec insistance une rencontre avec le premier ministre, M. Trudeau, pour lui transmettre les conclusions du colloque sur la démocratie au Québec, c'est-à-dire l'abrogation de la loi sur les pouvoirs d'urgence provisoires et l'admissibilité des accusés aux cautionnements.

Dans un télégramme adressé à M. Rocher le 24 décembre, M. Trudeau rappelle qu'il doit partir pour la conférence

du Commonwealth le 5 janvier et suggère au "Comité des huit" de rencontrer plutôt le ministre de la justice, M. Turner, ainsi que le solliciteur général, M. Goyer.

Mais, le lendemain de Noël, dans un nouveau télégramme au premier ministre, M. Rocher insiste pour rencontrer, non seulement MM. Turner et Goyer, mais M. Trudeau lui-même puisque "les questions dont le Comité des huit désire s'entretenir avec vous au nom des participants au colloque du 12 décembre relèvent de la politique générale du gouvernement que vous présidez et non seulement du ministre de la justice".

Rappelons que le "Comité des huit" a déjà eu un entretien avec le premier ministre du Québec et son ministre de la justice MM. Bourassa et Choquette, le 21 décembre. Le lendemain, 22 décembre, un porte-parole du bureau du premier ministre fédéral faisait savoir par téléphone à M. Rocher que M. Trudeau serait disposé à rencontrer le Comité des huit le jour suivant, 23 décembre, à Ottawa. Un délai aussi court, au moment où sévissait la tempête, n'accroît pas aux membres du Comité le temps nécessaire de se réunir et de gagner la capitale en moins de 24 heures, devait expliquer M. Rocher dans un télégramme qui invitait M. Trudeau à proposer une nouvelle date de rencontre. C'est alors que M. Trudeau lui a répondu qu'il ne disposait pas du temps nécessaire avant son départ pour l'Asie et suggérait un entretien avec MM. Turner et Goyer.

Cette dernière suggestion étant jugée inacceptable par le professeur Rocher, celui-ci attend aujourd'hui une réponse à son plus récent télégramme, celui du 26 décembre.

Dans cette dépêche, le président du "Comité des huit" écrit notamment: "Au moment où le Québec et le Canada traversent la crise la plus grave de leur histoire et où des libertés fondamentales sont compromises, les questions dont le Comité des huit désire s'entretenir avec vous... relèvent de la politique générale du gouvernement que vous présidez et non seulement du ministre de la justice. C'est pourquoi nous réitérons la requête présentée dans notre lettre du 14 décembre, vous demandant une entrevue avec vous-même et le ministre de la justice avant votre départ."

C'est en effet le 14 décembre que M. Rocher postait la lettre demandant à M. Trudeau une entrevue.

Deux femmes sénateurs par province?

OTTAWA (CP) — Ann Francis, présidente de la commission d'enquête sur la situation de la femme, appuie l'idée de nommer deux sénateurs féminins par province, mais ce ne serait qu'un premier pas vers l'égalité des chances pour les femmes au sein des structures gouvernementales.

Mme Francis était l'hôte de l'émission "Question Period" du réseau CTV, hier après-midi.

Elle ne croit pas qu'une telle suggestion constitue une forme de discrimination selon le sexe. La commission qu'elle a présidée a souligné que seulement six femmes ont accédé au Sénat jusqu'à maintenant et qu'il y a certainement deux femmes par province qui pourraient y accéder.

Mme Francis estime qu'on a pris l'habitude de ne pas penser aux femmes lorsqu'il y a un poste à combler et qu'il existe un déséquilibre entre le statut de la femme et celui de l'homme.

Le rapport de la commission d'enquête sur la situation de la femme au Canada a été remis au gouvernement fédéral il y a quelques semaines. Une des principales recommandations est l'avortement sur demande pour les femmes enceintes de moins de 12 semaines.

Réunion spéciale à la maison des débardeurs

Une assemblée spéciale des membres de l'association internationale des débardeurs, local 375, aura lieu aujourd'hui.

L'objet de la rencontre est la nomination des fiduciaires de l'association.

Les membres sont donc priés de se rendre à la "Maison des débardeurs", au 2701, est, rue Notre-Dame, à 19 heures 30.



Le Ski-Doo, que conduit ici une aide-infirmière de la Croix-Rouge, sera tiré au sort à la fin de la clinique des donneurs de sang du 2 janvier à l'hôtel de ville de Montréal. De plus, trois billets de Loto-Québec seront tirés au sort à toutes les heures. La clinique sera ouverte de 10h.00 à 21h.00.

Pressant appel de la Croix-Rouge

La Société canadienne de la Croix-Rouge lance un pressant appel aux Montréalais pour renflouer sa banque de sang qui connaît tous les ans, à l'époque des Fêtes, une baisse sensible et qui est présentement à court de tous les groupes sanguins.

La collecte de sang annuelle du maire de Montréal aura lieu à l'Hôtel de Ville de Montréal, samedi le 2 janvier, de 10h à 21h. Les donateurs pourront participer au tirage d'une motoneige offerte par la compagnie Bombardier, qui aura lieu à la fin de la collecte. L'Alliance Mutuelle Vie offre, pour sa part, des prix de présence: trois billets de Loto-Québec tirés à chaque heure. L'objectif de cette collecte est la récolte de 1.500 flacons de sang.

D'autre part, à titre de mesure d'urgence, le Centre de la Croix-Rouge au 2180 ouest boulevard Dorchester sera ouvert, aujourd'hui, de 8h30 à 20h, et demain et mercredi de 9h30 à 16h. Le Centre de l'est, situé au 3131 est rue Sherbrooke sera ouvert de 9h à 19h à partir de ce matin jusqu'à mercredi soir. Pour avoir un rendez-vous, on doit téléphoner à 527-8583.

La Croix-Rouge a aussi mis sur pied des cliniques mobiles. Aujourd'hui, il

y en a une de 10h à 18h à l'auditorium du centre d'achats Fairview à Pointe-Claire et une autre à l'auditorium des Galeries d'Anjou. Demain, il y aura collecte de sang au Palais de Justice, chambre 24, 155 est rue Notre-Dame de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, à l'Institut Archambault, à Sainte-Anne-des-Plaines

de 9h30 à 11h45 et de 13h15 à 16h et enfin à la salle de récréation du pénitencier Saint-Vincent-de-Paul de 13h30 à 16h.

Mercredi le 30, des cliniques seront ouvertes à l'Institut Leclerc à Laval de 9h30 à 11h30 et de 13h à 16h30, au

Suite à la page 2

L'affaire Bucher

RIO DE JANEIRO (AFP) — Les observateurs à Rio de Janeiro estiment que les ravisseurs de l'ambassadeur de Suisse, M. Giovanni Enrico Bucher, accepteront la dernière proposition du gouvernement faite samedi soir, de compléter par 13 nouveaux noms la liste des 48 prisonniers politiques retenus sur les 70 demandés au départ par les guérilleros. Ainsi, 61 détenus seraient libérés en échange du diplomate.

En effet, les observateurs pensent que les guérilleros acceptent l'offre du ministre de la justice Alfredo Buzaid: remplacer par 13 nouveaux noms les 19

noms de prisonniers éliminés parce qu'ils avaient été condamnés pour des délits de droit commun, ou parce qu'ils n'étaient plus en prison. De plus, trois des condamnés figurant sur la liste ont annoncé qu'ils ne souhaitent pas bénéficier de cette liberté.

L'attitude du gouvernement brésilien, beaucoup plus ferme que dans les trois précédents cas d'enlèvements de diplomates, n'est cependant pas intransigeante, ce qui permet aux guérilleros de ne pas perdre la face et aux milieux diplomatiques de conserver un net optimisme.

On attend maintenant à Rio le sixième communiqué des ravisseurs.

Au Brésil

Une police politique qui souvent échappe au contrôle du gouvernement

PARIS (AFP) — A son arrivée à Orly en provenance de Rio de Janeiro d'où il a été expulsé, François Pelou, directeur des bureaux de l'A.F.P. au Brésil, a retracé hier pour les confrères venus l'accueillir les circonstances de son arrestation, de sa détention et de son expulsion. François Pelou a expliqué que, sans les très nombreuses interventions dont il a bénéficié de la part de l'ambassadeur de France à Rio M. de La Boulaye, de Jean Marin, le président de l'A.F.P., et sans l'appui que lui ont apporté tous les membres de la presse internationale et les journalistes brésiliens, il aurait très certainement "moisi" longtemps dans le cachot où il avait été jeté par la police politique.

Interrogé sur les conditions de travail des journalistes étrangers au Brésil.

et sur leur rôle dans les affaires d'enlèvements, François Pelou a répondu qu'il se savait pour sa part, surveillé depuis longtemps déjà, depuis un certain jour où il avait été convoqué au ministère où on lui avait montré des photocopies de ses lettres et de ses documents bancaires. "On faisait un dossier sur moi, comme sur les autres journalistes", a expliqué Pelou, "mais cela ne devait pas nous empêcher de faire notre travail et d'envoyer nos nouvelles". Quant aux affaires d'enlèvements, les journalistes ne peuvent en Amérique du Sud jouer le rôle de médiateurs car les enlèvements sont "à-bas affaire de professionnels". "Le rôle du journaliste étranger est, en donnant le maximum d'informations" d'essayer de trouver un équilibre qui permette une solution plus rapide.

François Pelou a également expliqué que la police politique brésilienne aurait facilement tendance à échapper au contrôle du gouvernement. Et il en a donné un exemple en citant le cas du journaliste argentin Carlos Lima, du bureau de l'A.F.P. de Rio que le commissaire Mario Borges a tenté d'arrêter, vainement il est vrai, sur l'aéroport au moment du départ de Pelou. Malgré les assurances formelles données par un représentant du gouvernement, le général Franca, devant le consul d'Argentine, garantissant la liberté de ce journaliste, la police politique n'a pas cessé de le prendre en filature. "C'est naturellement encore un viol des ordres du gouvernement, des hautes autorités supérieures, par une police politique qui a l'air de faire ce qu'elle veut", a conclu François Pelou.

Français, langue de travail

Cournoyer préfère procéder par étapes

Le ministre du travail, M. Jean Cournoyer, a écarté hier la possibilité que le gouvernement adopte à court terme une loi qui ferait du français la langue de travail au Québec.

"Je ne suis pas en faveur de la passage d'une telle législation à cause de l'imprécision qu'elle aurait", a dit le ministre dans une entrevue accordée à la station radiophonique montréalaise CKAC.

"Cette législation serait extrêmement difficile à passer. Quoi qu'il en pense certains membres de l'Assemblée nationale, ce n'est pas parce qu'on dit demain matin que le français est la langue de travail, que tout le monde sait ce que ça veut dire", a ajouté M. Cournoyer.

A une approche globale, le ministre a dit préférer que le gouvernement procède par étapes, en amendement certaines lois ou encore le Code du travail de façon que le travailleur unilingue francophone jouisse à l'intérieur de l'usine d'un statut identique au travailleur bilingue ou unilingue anglophone.

M. Cournoyer a rappelé qu'à la suite de l'échec des ouvriers de la General Motors à Sainte-Thérèse, qui voulaient que le français devienne langue de travail, le gouvernement a demandé au Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre de suggérer des amendements au Code du travail.

Cette solution est "partielle", a-t-il reconnu, mais elle permettra du moins à l'unilingue francophone de défendre ses griefs en français, jusqu'à l'arbitrage inclusivement.

Autre exemple de cette approche

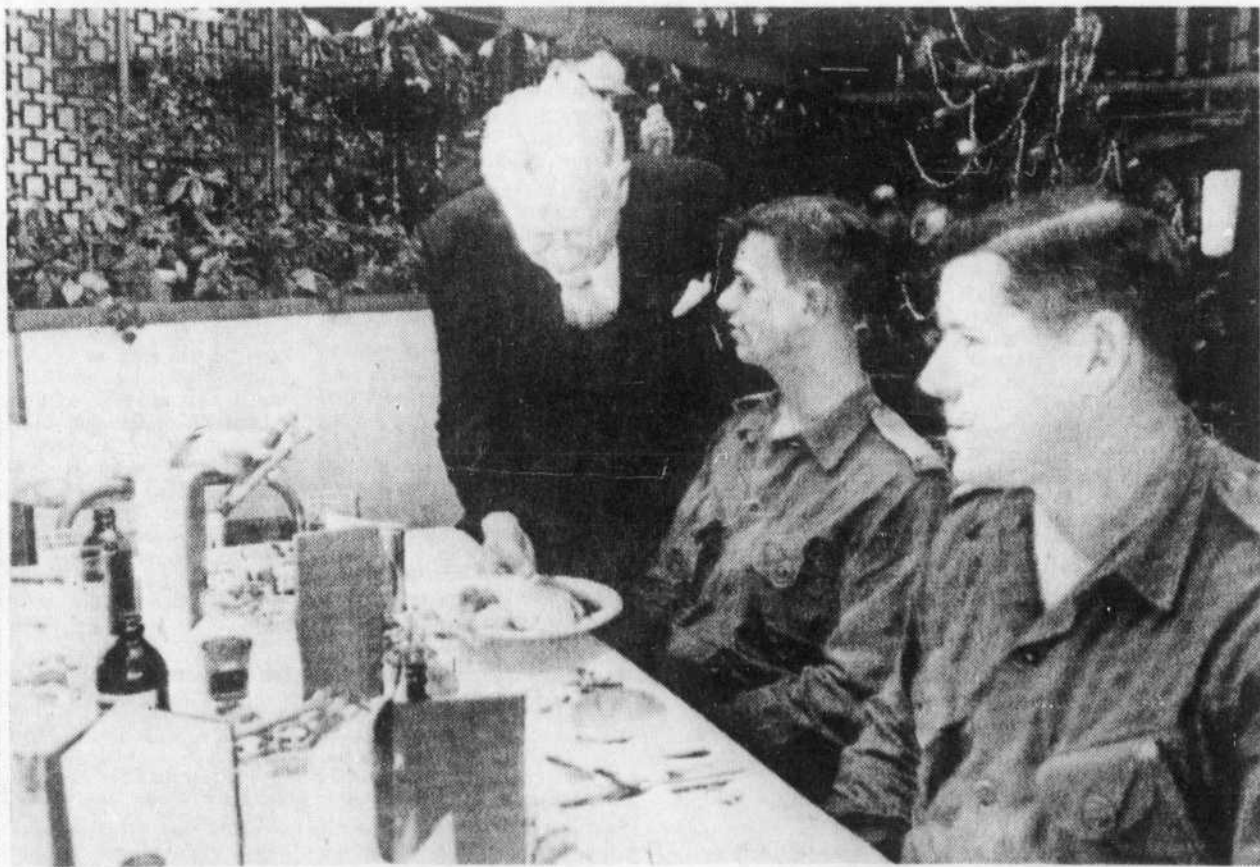
sélective que favorise le gouvernement: le ministre des affaires culturelles, M. François Cloutier, a fait adopter récemment une loi qui oblige les immigrants à avoir une connaissance d'usage du français s'ils veulent exercer leur profession au Québec.

Une législation maîtresse, a ajouté M. Cournoyer, ne répondrait pas nécessairement "aux impératifs de la vie quotidienne". Mais en procédant par étapes, nous allons au moins établir un climat propice à une législation globale quand le temps sera venu.

M. Cournoyer a insisté sur la nécessité

d'éduquer les gens à parler français à l'usine. Il a fait remarquer que le français était souvent pilotable dans le domaine du travail et qu'il serait vain d'espérer changer les choses du jour au lendemain.

Les centrales syndicales du Québec ont demandé que le français devienne, par législation, la langue du travail. Récemment, le président de la FTQ, M. Louis Laberge, a déclaré que les amendements projetés au Code du travail étaient insuffisants et qu'il fallait plutôt que le gouvernement adopte une politique linguistique d'ensemble.



Selon la tradition, ce sont les officiers qui servent le dîner de Noël à leurs subalternes à la base aérienne de Rockcliffe. Cette année, cependant, ce n'est pas sans surprise que le plus jeune membre du 8ème Hussards, Gerald Hunt, et le soldat de première classe Joe Symonds, qui a 18 ans de service dans le même régiment, ont vu le gouverneur général, M. Roland Michener, les servir. (Téléphoto CP)

éditorial

Les retranchements des libéraux

Dans la lettre qu'il adressait le 21 décembre aux "intellectuels retranchés" du Québec, Jean-Paul Lefebvre a dénoncé un nouveau fléau — encore pire peut-être, selon lui, que le terrorisme: le "pessimisme systématique". Rassurez-vous: il n'est pas encore question d'une "loi Lefebvre" pour interdire le pessimisme et proscrire ceux qui en sont atteints... Car le directeur québécois du parti libéral du Canada est bon prince: il "comprend" que l'on puisse s'émouvoir des rigueurs de l'action policière. Seulement, cette émotion l'agace. Malgré que les droits civiques des Québécois soient toujours suspendus, Jean-Paul Lefebvre souhaiterait que l'on rehausse dès à présent ses lunettes roses: il invite instamment les quelques voix discordantes qui restent à rengorger leur "rage", à "ravalier" leurs "conclusions extravagantes" et à réprimer leurs "jugements somnambules". Tous ensemble nous pourrions alors entonner à nouveau le péan de la démocratie, du progrès, de la société juste, du fédéralisme — que sais-je encore; et le jeu politique reprendrait là où nous l'avons laissé le cinq octobre.

Jacques Parizeau s'est déjà chargé d'évoquer en ces pages certains épisodes de la crise d'octobre que le directeur québécois du parti libéral avait sans doute "appréhendés" par le gros bout de la lunette. D'autres, parmi ceux que visait Jean-Paul Lefebvre, l'aideront peut-être à compléter son dossier sur la crise. Mais il faut en convenir, l'épître du 21 décembre partait d'un bon sentiment: une fois les faits rétablis, le directeur québécois du parti libéral pourra lui-même discerner lesquels, des ministres apeurés ou des "intellectuels retranchés", ont le plus extravagé depuis trois mois. Avant de passer à ce qui nous concerne, toutefois, disons combien il est affligeant que ce héros proclamé des valeurs démocratiques n'ait trouvé dans tout cela autre matière à traumatisme que "la présence de soldats aux portes des édifices publics". Comme quoi la partisanerie et le pouvoir ont ceci en commun qu'ils corrompent tous deux l'esprit...

Ce qui nous concerne, c'est le ton de certains éditoriaux du Devoir, mis en cause par M. Lefebvre. Qu'est-il donc advenu, soupire nostalgiquement l'ancien député d'Ahuntsic, de la sérénité et de la modération dont se targuaient jadis ce journal? Quelle intention malveillante se cache derrière cette "inflation verbale", dont M. Lefebvre a cru voir le paroxysme dans un bloc-notes signé par moi le 15 décembre?

Je constatais dans ce bloc-notes que l'audience du gouvernement Trudeau, au sein des

élites québécoises, est de plus en plus restreinte; que cette aliénation va s'aggravant; et que, depuis la crise d'octobre, plusieurs comparent la situation qui prévaut au Québec au climat qui y régnait pendant l'ère du pessimisme. Peut-être me trompais-je: mais cela reste à démontrer. Ce que Jean-Paul Lefebvre se garde bien de faire. Plutôt, il émet des vœux — pieux, bien sûr: "J'ose croire que la situation n'est pas aussi triste que la décrit Claude Lemelin".

Somme toute, on nous reproche de dire les choses ainsi que nous les percevons; et surtout, de le dire crûment, durement, sur un ton polémique que ni refuse pas l'ironie et qui va parfois jusqu'au sarcasme.

Mais ainsi que l'a très bien perçu Jean-Paul Lefebvre, les manœuvres et la manière politiques du gouvernement Trudeau ont poussé Le Devoir dans les retranchements que l'on sait; et s'y trouvant en position de force, l'équipe que nous formons ne voit aucun motif de refuser l'engagement.

Le Devoir est donc devenu temporairement un journal de combat — ce qu'il a d'ailleurs été à maintes reprises depuis sa fondation. C'est peut-être la forme de journalisme la plus exaltante; mais ne la pratique pas qui veut, quand il veut: ce sont les circonstances qui l'imposent. Aussi cette forme de journalisme a-t-elle ses limites: nous sommes conscients de ces limites et nous tentons autant que possible de ne pas les outrepasser.

Cela dit, il nous paraît curieux et inquiétant que le directeur québécois du parti libéral perçoive si facilement la polémique comme le fléau des temps modernes. Il convient de lui rappeler que son maître, le premier ministre du Canada, ne distillait pas précisément de l'eau de rose au temps où il animait Cité Libre; et les brocards que commettait l'actuel secrétaire d'Etat, lorsqu'il exerçait le même métier que le nôtre, n'étaient pas piqués des vers! Pour ce qui est enfin de la subtilité d'esprit, du sens de la mesure et du sens de la nuance, il sied mal à un fonctionnaire libéral d'en déplorer l'absence chez les journalistes, après les incartades des ministres dont il tient l'intendance politique!

Néanmoins, que M. Lefebvre se rassure: notre "retranchement", ce qu'il appelle notre "pessimisme" n'a rien de systématique. Il procède tout entier des circonstances exceptionnelles et inadmissibles créées par le gouvernement qu'il cautionne — non pas seulement à la faveur de la crise d'octobre, mais bien depuis les élections qui l'ont installé à Ottawa. Le directeur québécois du

parti libéral dit ne pas aimer les camps retranchés; nous ne les aimons pas non plus. Nous sommes donc disposés à sortir de nos retranchements; mais pas avant que les pouvoirs aient quitté les leurs.

Nous proposons donc au Parti Libéral du Canada le programme de désarmement qui suit.

Avant toute chose, il faut démanteler les barricades de la loi Turner. Le débat politique ne pourra retrouver sa "modération" d'autrefois avant que les pouvoirs d'exception n'aient été abrogés et les libertés fondamentales des Québécois rétablies dans leur intégralité. En retour, nous cesserons de dénoncer la répression policière et l'arbitraire des autorités.

Il y a ensuite la tranchée du chômage à combler. Il est futile de rappeler à tout venant que le gouvernement Trudeau a délibérément aggravé le chômage; ce qui importe, c'est qu'Ottawa mette désormais autant d'ardeur à créer des emplois qu'il en a mis depuis deux ans à combattre l'inflation. Surtout, le gouvernement Trudeau doit s'engager publiquement à rétablir puis à maintenir le plein emploi. Pas le "plein emploi raisonnable"; le plein emploi tout court. En retour, nous cesserons de taxer le gouvernement d'inconscience sociale.

Et puis, il faut abaisser le pont-levis sur les doutes où achève de se noyer la réforme constitutionnelle. Le gouvernement Trudeau doit sans retard descendre de ses créneaux juridiques pour affronter les idées qui fourmillent au pied des murailles lézardées de l'Acte britannique de l'Amérique du Nord. En retour, nous continuerons d'envisager la réforme des institutions politiques du pays dans l'esprit d'ouverture et de tolérance qui anime le journal depuis toujours.

Enfin, il y a la manière, le dessein politique. Le gouvernement Trudeau doit trouver quelque chose d'exaltant, de généreux, à proposer aux Québécois, sous peine d'être perçu à demeure comme l'éteignoir de leurs aspirations collectives. La doctrine sèche, puritaine, parfois anti-sociale que l'on presse impitoyablement depuis deux ans doit être jetée aux orties; la mise à jour du statu quo, que l'on nous présente comme la fin des fins du réformisme social, doit être dépassée. Le gouvernement Trudeau doit tracer la voie qui conduit à la société juste.

En retour, nous nous engageons à dire du bien de ce gouvernement chaque fois qu'il nous paraîtra l'avoir mérité.

Claude LEMELIN



Libre opinion

La stratégie de la suffisance des syndicats et coopératives

par François LECLERC

À la suite des moments de tension extrême que toute la population du Québec a vécus, un calme froid semble vouloir s'installer et nous faire oublier la triste réalité de nos maux sociaux qui ont en partie provoqué le terrorisme. Cette crainte de nous voir nous endormir à nouveau me porte à formuler une hypothèse d'action axée sur la recherche de solutions et de mécanismes de correction.

Les causes des événements qu'on a connus doivent être analysées avec objectivité et rapidité. De plus, cette analyse doit se faire dans une optique de prospective quant aux nouvelles réalités qui constitueront notre environnement sociologique des années à venir.

ont pour objectif la défense, la protection et le progrès des classes moins favorisées. Je pense entre autres aux centrales syndicales, aux ACEF et au mouvement coopératif québécois, en particulier le Mouvement coopératif Desjardins.

Ne serait-il pas heureux qu'en temps d'après-crise l'on assiste à la naissance d'un authentique front commun de ces forces vives pour la recherche de solutions à moyen et long terme aux problèmes que nous avons. Ces organismes, près des gens qui vivent les inégalités, sont sûrement les mieux placés pour poser les diagnostics et formuler des hypothèses de solution. Le danger, actuellement, serait peut-être de trop se fier aux théoriciens de la restauration sociale.

rique à une mentalité de correspondance aux besoins et aspirations de la population.

C'est donc dans cette optique de renouvellement des rôles de nos forces socio-économiques que je formule comme hypothèse d'action la création d'un front commun dépolitisé pour la recherche et l'analyse de nos véritables problèmes, et évidemment la découverte des solutions qui s'imposent. Si la contestation demeure essentielle, il n'en reste pas moins que la recherche et l'analyse "débouchant" sur des actions concrètes de changements et sur la matérialisation de transformations sociales majeures s'imposent de toute nécessité.

Pas de commission d'enquête

Pour que soient réalisées l'objectivité et l'efficacité dans une dimension de prospective, il ne m'apparaît pas souhaitable que cette tâche soit confiée à quelque commission d'enquête gouvernementale dont l'action risquerait plus dans les circonstances de politiser les problèmes que de vraiment les identifier et les solutionner.

Dans les moments que nous traversons, le rôle du gouvernement québécois doit être davantage axé sur le court terme tout en s'assurant toutefois qu'une réflexion en profondeur se fait quelque part sur nos maux et les remèdes à apporter.

À mon avis, il est essentiel que cette réflexion se fasse par les organismes socio-économiques de notre milieu qui

Stratégie de suffisance

Plutôt que de laisser encore une fois par omission les responsabilités aux gouvernements, les organismes dont j'ai parlé ne devraient-ils pas saisir l'occasion de s'affirmer en jouant leur double rôle social de détecteurs de besoins et de mécanismes de satisfaction de ces mêmes besoins. Jusqu'à maintenant, ces organismes ont trop mis l'accent sur le nombre de personnes représentées ou sur le nombre de membres, ou encore sur la "grosceur" de leurs actifs, sans se préoccuper fondamentalement de la nécessité de leur raison d'être et la qualité de leurs services. Il leur faut passer d'une stratégie de suffisance à une stratégie de croissance, ce qui implique le passage d'une mentalité d'importance numé-

Investissements sociaux

Le partage des tâches dans l'application des solutions se fera une fois que l'on saura ce qu'on veut et vers où on va. Le financement d'une telle recherche conjointe devrait faire partie des investissements sociaux de ces organismes qui théorisent tellement sur leur fonction sociale. D'ailleurs, lorsqu'il s'agit de trouver des fonds pour organiser des manifestations d'envergure (marchés, congrès, etc.) il ne semble pas y avoir de problèmes...

Quelqu'un a déjà écrit que la créativité et l'innovation étaient causées par l'adversité. Je souhaite que nos principaux corps intermédiaires ne laissent pas passer la situation d'adversité que l'on vit sans s'en servir comme motivation pour la création d'une société nouvelle un peu plus humaine.

La loi Turner

Une loi qui révèle non la force mais la faiblesse du pouvoir

par Justinien

● L'auteur de cette "libre opinion" est membre actif du Barreau de Montréal. Les circonstances présentes ne lui permettant pas de signer son nom sans encourir de sérieux risques sur le plan professionnel, nous avons consenti par exception à ce que ses vues soient livrées au public sous un pseudonyme. Le texte qu'on va lire ne contient d'ailleurs aucune critique ou attaque personnelle pouvant permettre de douter de la bonne foi de l'auteur.

Comme l'organisme humain, l'organisme social et politique connaît la maladie et il est courant de dire que tout dans l'histoire a toujours été mal. Les civilisations ont appris, selon le mot de Valéry, qu'elles sont mortelles. Les empires non plus que les États ne peuvent échapper à cette règle. Tel un médecin l'État doit en conséquence essayer de soigner c.a.d. prévenir ou enrayer les maladies sans toutefois prescrire un remède si fort qu'il puisse faire mourir le patient. Si notre démocratie souffre de "felquiste" il faut la guérir de cette affection sans tuer la démocratie.

L'Etat au-dessus des factions

L'Etat est et demeure la forme la plus durable de la volonté de permanence des sociétés. Cette volonté lui donne constamment vie et lui impose l'obligation, en revanche, d'agir en fonction des intérêts le plus à long terme de la population qu'il sert. Ces intérêts ne se confondent avec ceux d'aucun des multiples groupuscules ou factions de la société. Les grands partis politiques eux-mêmes ne sont que des processus d'organisation qui charrient et mobilisent des opinions, des aspirations, des émotions, leur donnant forme et les canalisant vers le gouvernement au pouvoir pour inspirer les projets de loi qu'il proposera au législateur. Au surplus, ces partis distillent déjà dans leur sein un premier compromis, un premier équilibre, complété par celui des différents partis les uns avec les autres et avec les sans-parti. Aucun des partis n'est l'Etat, même pas quand il est porté au pouvoir et forme le gouvernement. Un parti au pouvoir, c'est une opposition en devenir et l'opposition c'est un gouvernement en puissance. Les deux sont des expressions fragmentaires de la volonté du peuple qui les soutient et les anime.

Il résulte de tout ceci qu'aucun parti ne doit agir comme s'il de-

vait toujours gouverner et qu'aucun gouvernement ne doit agir comme s'il représentait la permanence de l'Etat. Tout au plus le gouvernement, à un moment donné, représente-t-il une des expressions successives sur le visage de l'Etat.

Ménager l'avenir

Il en résulte aussi qu'aucun gouvernement n'a le droit d'adopter une politique qui aille au-delà de ce que la situation du moment exige raisonnablement. Il n'a pas le droit de fixer plus longtemps que requis le visage de l'Etat dans l'attitude, par exemple, de la répression. Son mandat est de servir tous les citoyens, y compris ceux dont l'opinion est minoritaire à tel ou tel moment. En conséquence, il doit ménager l'influence dominante à la majorité du moment, tout en laissant assez de vie à la minorité pour qu'elle ait la possibilité de devenir la majorité de demain, ou d'après-demain, si c'est sa vocation et son destin. Essayer de conserver à tout jamais à la majorité du moment son rôle de majorité, vouloir "geler" l'évolution politique à tel ou tel stade de son évolution, c'est fausser le jeu de la démocratie.

C'est aussi mettre en mouvement les réserves d'énergie de la minorité, la pousser au maximum de tension, l'acculer au désespoir, multipliant ses forces ainsi et lui attirant la sympathie et l'adhésion, à court ou à long terme, de nombreux éléments parmi les sans-parti et chez la majorité elle-même. C'est un jeu dangereux car un tel gouvernement ne sait jamais où finira le cycle répression - réaction - répression.

Eviter la polarisation

Le gouvernement qui veut vraiment le bien à long terme de l'Etat et de la société évitera la polarisation excessive des esprits et des hommes. Il laissera la plus grande marge de fluidité possible au dialogue et aux échanges entre tous les éléments d'une société, ce qui est le signe le plus sûr de sa santé, tant politique et sociale qu'économique.

Le bon gouvernement, parce qu'il sert l'Etat, et qu'il n'a pas pour rôle de servir la majorité ou la minorité des citoyens, résistera aux sentiments de panique ou d'emportement quelconque auxquels pourrait s'abandonner la majorité à un moment donné, au détriment de telle ou telle minorité. Rien n'est plus prompt à l'irrationnel qu'une collectivité et les mouvements de foule en sont un exemple bien connu. La

recherche du bouc émissaire, la chasse aux sorcières, la persécution sont des constantes parmi les errements les moins nobles de l'histoire humaine.

La tentation de l'intolérance

Le Canada n'échappe pas à cette règle et il n'a probablement pas raison d'être ni plus fier ni moins fier de son attitude à l'égard de ses minorités, que la plupart des autres pays. Nous ne sommes pas un modèle pour le reste du monde.

La façon dont les Blancs ont traité et traitent les Esquimaux et les Indiens d'Amérique n'a rien d'admirable. Notre traitement des éléments d'origine japonaise en Colombie-Britannique au début des années quarante non plus. Il en va de même de notre réaction devant la grève générale à Winnipeg en 1919. Par peur aveugle du "communisme" nous avons adopté alors une législation d'urgence et "temporaire" qui a duré jusqu'en 1936. Les mesures contre les Témoins de Jéhovah et la Loi du cadenas en sont d'autres exemples.

Le degré de civilisation d'une société peut se mesurer en termes de production, en termes d'automobiles, de réfrigérateurs et de laveuses automatiques et autres conquêtes de l'esprit humain. Il peut aussi se mesurer par son degré de tolérance envers les différences de toutes sortes, ethniques, religieuses, politiques et autres. Nos gouvernements ont actuellement une excellente occasion de faire preuve de justesse de vues et de modération dans l'exercice du pouvoir. Ils doivent agir avec fermeté contre les véritables éléments criminels qui voudraient renverser par la force nos institutions. Ils ne doivent pas employer contre ces éléments plus de sévérité que ne requiert la sécurité réelle de l'Etat. Ce principe est reconnu dans notre code criminel au chapitre du "self defense". Ils ne doivent pas non plus agir de façon à léser les éléments qui, tout en fustigeant le recours à la violence, préconisent l'amélioration de la société par des moyens démocratiques.

La rétroactivité

Parmi les techniques qu'emploient les États pour prendre dans le filet de la loi certaines personnes qui pourraient autrement lui échapper, en renonçant à des opinions ou des activités maintenant déclarées illégales, il faut compter la rétroactivité et il n'est pas jusqu'au Canada qui en connaisse actuellement des exemples. Lorsqu'elle n'a qu'un caractère technique et qu'elle ne ris-

que pas de mettre en danger des droits ou des libertés importantes, elle peut dans certaines circonstances, se justifier. Elle est, cependant, en principe, inquiétante et généralement répréhensible car la loi, alors, ne se contente plus de prévenir ou de guérir mais semble tomber dans la rancune ou la vengeance, sentiments primitifs encore très vivants dans le cœur de l'homme.

Une des règles essentielles, en effet, du contrat social entre le citoyen et ses gouvernements c'est que le citoyen a droit de connaître les lois qui le régissent afin de pouvoir y obéir. Pour cette raison, la loi est publique et parce qu'elle est publique, nul n'est censé l'ignorer.

Parce que la loi est connue ou présumée connue, le citoyen, d'une part sait ou est censé savoir ce qu'il peut faire et ce qu'il ne peut pas faire et, d'autre part, le gouvernement, au nom de l'Etat, a droit de poursuivre le citoyen qui ne respecte pas les règles qu'il s'est données par l'intermédiaire de ses représentants.

Mais précisément, puisque les citoyens sont censés vouloir, à chaque instant, les lois qui les gouvernent, il est clair qu'ils ne peuvent pas, à la fois et en même temps les vouloir et ne pas les vouloir.

La rétroactivité est une fiction qui prétend qu'à un certain moment les citoyens ont voulu d'autres lois que celles qu'ils ont votées par leurs représentants. C'est à la fois mettre en doute la volonté des citoyens et le caractère valable de leurs représentants. Car qui ne voit pas qu'alors on prétend que les citoyens ne savent pas ce qu'ils veulent, et que les représentants n'ont pas voté les lois que les citoyens voulaient vraiment.

Mais puisque les citoyens ne peuvent pas vouloir ce qu'ils ne veulent pas, il s'ensuit que quelqu'un d'autre le veut à leur place et sans l'autorisation des citoyens. A différents moments dans l'histoire on a traité cette situation d'usurpation de la volonté des citoyens, du coup d'Etat, de retour à la légitimité, de fidélité à l'Empereur, etc.

Il résulte du recours à la rétroactivité une diminution de la sécurité du citoyen qui, alors qu'on prétend vouloir le rassurer, se voit enlever la certitude qu'il avait de savoir ce qui lui était permis et ce qui lui était interdit et qui est désormais dans l'incertitude, ne sachant plus quand une nouvelle rétroactivité s'appliquera. Il en résulte donc que, contradictoire en soi et donc sans valeur objective, la rétroactivité est au surplus activement nuisible à la sécurité de l'Etat.

Suite à la page 2

L'actualité
UNE HISTOIRE DE ROBOT

par Pierre VADEBONCOEUR

J'aime énormément les histoires de robots. Ceux-ci sont sympathiques et capables de puissants calculs et d'autres prouesses intellectuelles, ce qui ne manque pas d'étonner et même de ravir; mais, malgré tout, il n'y a pas à dire, ils sont bêtes absolument.

Une fois en train, ils ne s'arrêtent pas ordinairement d'eux-mêmes. Si on les interpelle, ils n'entendent pas ce qu'on leur dit. Quand on les détourne de leur chemin, ils poursuivent, sans rien comprendre, croyant toujours aller devant.

Cela s'appelle le manque de tact et cela s'appelle aussi d'un autre nom: le manque de cœur.

Quand un robot surgit dans une réunion de musiciens ou de poètes, il n'y a pas, bien sûr, à se faire entendre de lui par une mélodie ou par des vers. Ce n'est pas la place du robot. On ne voit pas très bien ce qu'il vient faire parmi ceux qui inventent le monde selon leur cœur.

Un jour, donc, des non-robots, musiciens, poètes, comme je l'ai dit, et parmi eux des philosophes aussi et peut-être quelques astrologues, s'étaient rassemblés pour

s'entretenir assez confusément de je ne sais quoi qu'il leur plaisait de discuter, dans une liberté d'un autre âge. Survint l'homme mécanique. Il se montra placide, mais non moins exact et non moins froid, ce qui déplut et, paralysant le plaisir, figea l'esprit.

Il fallait en disposer, le robot étant incapable par lui-même de se sentir de trop. C'était un robot, donc un truc sans pudeur ni autre faiblesse. Les rêveurs sont polis: avec réserve et circonlocutions, ils discutèrent ce qu'on ferait de cette ferraille.

D'aucuns, plus radicaux et ne sachant comment manoeuvrer l'automate, voulurent le démonter tout simplement. Mais personne n'avait d'outil, pas même une clef anglaise, qui eût été l'article.

Ce qu'on appelle un homme parle beaucoup, travaille modérément, est plutôt inefficace, n'est guère logique, ne déteste pas lever son verre, comme dans le Midi. Il était précisément midi. On n'avait pas résolu le problème, on alla boire.

Comment, fit-on, en fin de compte, pour se débarrasser de la machine ahurissante? On ne fit rien. Quand on revint la vessie pleine et l'esprit vif,

l'âne à ressort avait disparu. Cependant, chacun s'en demandait la cause. On ne la chercha pas longtemps et, du reste, on ne la trouva pas. Je l'ai apprise d'une autre source, du moins je l'imagine.

Le robot était particulièrement perfectionné et donc particulièrement obtus. C'est ce qu'on me dit. La somme de ce qu'il pouvait comprendre sans le comprendre était fantastique. Il n'avait pas son pareil. Alors, c'est plausible, dans cette assemblée d'absurdes et de minables, de violonistes et de rimeurs, peut-être sa mécanique avait-elle été bloquée par la seule chose qu'elle ne put réduire à l'intelligence totale et qu'on appelle de plusieurs noms: humanité, cœur, inspiration, folles, surtout folles.

On me dit: "Robot bloqué, donc surchauffé, sa position était critique. Le merveilleux pantin s'est retiré en toute hâte pendant que vous buviez parce qu'il allait se détraquer à cause de cette simple chose: une idée, même fumeuse, qu'il aurait bientôt comprise."

Cette explication n'est peut-être pas exacte, mais qu'importe? Elle se comprend. En tout cas, elle est jolie, ce qui suffit.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Arthur Lefebvre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".
ABONNEMENTS: édition quotidienne, Canada: 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. À l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$22.00; 3 mois: \$12.00. Édition du samedi 12 mois: \$10.00. Courrier de la deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec.
TÉLÉPHONE: 844-3361

des
idéesdes
événementsdes
hommes

M. GOMULKA

Un héros national qui était redevenu un chef de parti

par Bernard FÉRON

Le 13 octobre 1956, alors que la révolution grondait, M. Khrouchchev, entouré — ou surveillé — par trois autres membres du présidium soviétique, arrivait à l'improviste à Varsovie. "Qui est celui-là?" demanda-t-il à propos d'un des dirigeants polonais qui l'accueillait. "Je suis Gomulka. L'ancien secrétaire général du parti que Staline et vous-même avez jeté en prison", répondit le personnage interpellé. Les gens de Moscou avaient fait le déplacement pour empêcher son retour au pouvoir. Wladyslaw Gomulka allait gagner l'épreuve de force parce qu'il avait tout un peuple avec lui. Paradoxalement, il allait aussi devenir un des plus fidèles amis de M. Khrouchchev. Si l'homme qui vient de donner sa démission avait disparu en 1939, l'histoire n'aurait pas retenu le nom de ce militant du parti clandestin. S'il avait été tué en 1944, il aurait figuré parmi les soldats assez peu connus de la Résistance. En 1950, les nécrologues de son pays auraient dû qu'il avait fini honteusement, comme tous les traîtres. S'il était décédé en 1956, il serait à jamais le symbole de la lutte polonaise contre l'oppression.

Mais il quitte la scène après avoir occupé le pouvoir pendant de longues années, des années grises. Le héros a eu le temps de redevenir ce qu'en réalité il n'avait jamais cessé d'être: un homme ordinaire. Ce fut sa faiblesse.

Insensible à la griserie du pouvoir

Né en Galicie en 1905, M. Gomulka adhéra au syndicalisme à l'âge de seize ans, alors qu'il travaillait dans l'industrie du pétrole. A peu près au même moment, il s'inscrivit au parti socialiste et attira sur lui l'attention des autorités polonaises, qui, à deux reprises avant la guerre, l'internèrent. Ce fut sa chance, car il était en prison lorsque, en 1938, le parti communiste polonais fut dissous par ordre de Staline et beaucoup de ses dirigeants liquidés. Les autorités soviétiques ne s'intéressaient guère à cet agitateur de second rang, qui avait

pourtant fait un stage à Moscou. D'ailleurs, M. Gomulka n'allait émerger que pendant la guerre, alors qu'il fallait réorganiser dans l'ombre le parti. En 1943, il devint secrétaire général du nouveau parti ouvrier. Il conserva ce poste à la libération tout en devenant premier vice-président du gouvernement (celui formé à Lublin), plus particulièrement chargé des territoires de l'Ouest. Le leader du parti paysan, Mikolajczyk, notait alors qu'il était le plus dangereux des communistes, parce qu'il "a une volonté de fer, un courage de fanatique, il connaît le peuple et surtout les paysans".

Le portrait était ressemblant. Les circonstances ont parfois rapproché M. Gomulka des intellectuels ou des libéraux qui rêvaient d'une véritable démocratie. Le mariage ne pouvait durer. Mais, pendant toute sa carrière, le premier secrétaire resta un homme du peuple, insensible à la griserie du pouvoir.

De 1945 à 1948, M. Gomulka était l'homme fort de la Pologne. Il avait compris qu'il ne fallait pas brusquer les paysans; il était disposé, quant à lui, à retarder autant qu'il le faudrait la collectivisation agricole. Et puis, par opposition aux chefs communistes importés de Moscou, il représentait la tendance nationale du mouvement. C'était peut-être l'homme dont Staline avait besoin quand il s'agissait de mettre en place le nouveau régime. Mais il fallait se débarrasser de ce militant têtue dès lors que la Pologne était invitée, comme toutes les démocraties populaires, à se mettre à l'heure du Kominform.

Le secrétaire général du parti signa sa condamnation dès 1947 lorsqu'il fit objection à la création du "bureau d'information" des partis communistes. Ses camarades formés à l'école moscovite savaient qu'il était vain de s'opposer à la volonté de Staline. Non sans machiavélisme, ils l'exhortèrent à défendre ses positions tout en précisant que le secrétaire général exprimait une opinion tout à fait personnelle. Il ne restait plus qu'à préparer le limogeage du "numéro 1". L'opération fut menée à son terme

pendant l'été de 1948. M. Gomulka n'avait pu se résoudre à condamner avec autant de vigueur que ses camarades la "trahison de Tito": ne montrait-il pas par là qu'il était lui aussi un traître? Le 31 août, devant le comité central, Bierut dénonça la "déviations droitiste": les coupables rejetaient la collectivisation et voulaient composer avec le titisme. M. Gomulka essaya de se défendre en cédant un peu de terrain. D'ailleurs, il n'approuvait pas la politique de Tito; il reconnaissait lui-même que des erreurs avaient été commises en Yougoslavie. Simplement, il déniait au Kominform le droit de condamner un parti. Il souhailait la collectivisation agricole tout en refusant la collectivisation forcée. Mais que pouvait-il dire pour sa défense, puisque les dés étaient jetés? A la fin de cette session, "le camarade Gomulka fut libéré de ses fonctions de secrétaire général".

D'un moment à l'autre, on attendait l'exécution de l'ex-secrétaire général, qui fut expulsé du parti en novembre 1949 et jeté en prison en 1950. Les Soviétiques prenaient la précaution d'installer le maréchal Rokossovski, redevenu polonais pour quelques années, à la tête de l'armée. M. Molotov venait à Varsovie demander aux dirigeants locaux "d'accélérer la lutte contre les titistes de toute espèce". Un premier procès eut lieu en 1951: le nom de Gomulka fut cité par des officiers impliqués dans cette affaire. Les maîtres de Varsovie répugnaient-ils à verser le sang de leur ancien camarade? Prévoient-ils qu'ils pourraient un jour ou l'autre avoir besoin de lui? Ou plus simplement M. Gomulka se refusait-il à tenir devant le tribunal le rôle qu'un procureur avait écrit pour lui? Staline mourut opportunément et il ne fut plus question de procès.

M. Gomulka retrouva d'abord la liberté. Puis, en août 1956, il fut réhabilité. Les intellectuels dénonçaient le stalinisme et n'épargnaient pas le régime. A Poznan, les ouvriers s'étaient révoltés et le tribunal n'osait condamner les émeutiers. Les hiérarques avaient le senti-

ment que le pouvoir leur échappait. Ils s'apercevaient que le parti pouvait être emporté. Qui, sinon M. Gomulka, était encore capable d'endiguer le mécontentement? Il rassura les paysans. Les étudiants qui rédigeaient le journal *Po Prostu* et revendiquaient une totale liberté d'expression réclamaient le retour au pouvoir de M. Gomulka. Et puis l'ancien secrétaire général n'avait-il pas prouvé qu'il était un patriote? Alors que le sentiment national était exacerbé, il fallait présenter au peuple un leader qui fût un père de la patrie autant qu'un chef communiste.

Les nostalgiques du stalinisme, ceux qu'on appelait alors les "natoliniens", s'inquiétaient. Les Soviétiques aussi d'ailleurs. Mais, en dépit des pressions et des mises en garde de la presse orthodoxe, le 21 octobre M. Gomulka fut élu premier secrétaire, et le maréchal Rokossovski perdit tout pouvoir. Les Soviétiques se résignèrent au dénouement. Après tout, on pouvait déjà noter les signes d'un malentendu entre le nouveau chef du parti et les rebelles qui avaient placé en lui leurs espérances. "Wieslaw" a toujours réagi en Polonais. Mais il a toujours été imprégné de communisme jusqu'à la moelle. C'était même un des rares communistes de la vieille école.

Un certain goût de l'ascétisme

Alors que les militants parvenus au pouvoir se hâtent souvent de profiter de la situation, M. Gomulka, lui, est resté un mystique de l'ascétisme. Il refusait de posséder des biens et comprenait mal que ses compatriotes pussent avoir des appétits. Mais il ne se rendait pas compte que ses éminentes fonctions lui épargnaient les soucis de l'existence quotidienne qui accablent les Polonais. On le tenait pour un parfait honnête homme. On respectait sa rigueur. Mais certains souhaitaient parfois qu'il fût un peu moins austère et un peu plus au fait des besoins de ses concitoyens. En 1956, il promettait dans un discours célèbre de

dire en toute circonstance la vérité, même si elle était désagréable au parti: après la période stalinienne, de tels propos étaient révolutionnaires. Il interpréta en effet avec constance et conviction, le rôle de rabat-joie. Ses auditeurs ne lui demandaient pas de dire que tout allait bien, mais ils voulaient vivre mieux, et en définitive il fut incapable d'amoindrir leur sort.

En 1956, parce qu'il symbolisait la résistance de la nation à l'emprise russe, M. Gomulka représentait l'ouverture de la Pologne sur le monde. D'ailleurs, il bénéficia pendant des années d'une aide occidentale, alors que les autres démocraties populaires étaient considérées comme de simples satellites. Les Polonais pouvaient voyager. Mais le premier secrétaire n'imaginait pas que le monde capitaliste ait pu changer depuis Zola. Ses collaborateurs essayèrent parfois de rajouter ces idées. Ils y renoncèrent vite: le patron leur reprochait de succomber aux charmes de la propagande ennemie.

En 1956, il fut avec le cardinal Wyszyński l'artisan du *modus vivendi* entre l'Eglise et l'Etat. Pendant les quelques semaines où la patrie fut en danger, les deux hommes découvrirent combien au fond ils étaient proches l'un de l'autre. En janvier 1957, M. Gomulka adjura les électeurs de voter pour les listes du Front national, sans biffer un seul nom, pour que la Pologne ne fût pas rayée de la carte d'Europe. Ce n'est pas sous la contrainte, mais par un sens aigu du patriotisme ou de la raison d'Etat, que le cardinal vota pour les listes qui conduisaient les candidats communistes. Mais, peut-être parce qu'ils étaient trop proches, les deux hommes ne pouvaient s'accorder. Unis à l'heure du péril national, ils ne croyaient pas que, hors des institutions qu'ils dirigeaient, l'Eglise pour l'un, le parti pour l'autre, il y ait de salut polonais. Le cardinal ne pouvait permettre à M. Gomulka de "voler" l'âme de la nation. Le premier secrétaire ne voulait pas laisser l'"obscurantisme" exercer une influence sur au moins trois quarts des Polonais. Pendant des années, les conflits furent incessants. M. Gomulka eut toutefois la sagesse d'éviter l'épreuve de force.

Un des plus fidèles alliés de l'U.R.S.S.

Il eut quelque peine, en 1956-1957, à imposer à ses alliés le respect de ses conceptions sur les routes nationales qui mènent au socialisme. A cette épo-

que il s'opposait aux Soviétiques qui tentaient de réorganiser le mouvement léniniste mondial. Néanmoins, quand il eut la certitude d'être compris à Moscou, quand on lui reconnut le droit de ne pas collectiviser les terres, il fut un des plus fidèles alliés de l'U.R.S.S. Par idéologie, parce qu'il avait, en fin de compte, des conceptions proches de celles des dirigeants du Kremlin. Par souci de la raison d'Etat, parce qu'il redoutait par-dessus tout les "revanchards allemands", et que, seule, pensait-il, la puissance soviétique était en mesure de les décourager.

Il accepta en 1956 le concours que lui offraient les intellectuels. Mais il n'entendait, goutte à goutte, à leurs débats et d'instinct il se méfiait d'eux. Incapable de distinguer une discussion animée d'une fronde et une fronde d'une rébellion, le pouvoir supprima les journaux dans lesquels s'exprimaient les gomulistes de la période flamboyante.

De désillusion en désenchantement, M. Gomulka avait perdu l'auréole de héros national. Il lui eût fallu, il est vrai, un rare génie pour se maintenir sur le piédestal où la foule l'avait hissé en 1956. Ou un goût démesuré de la popularité. Mais le premier secrétaire ne se souciait pas plus de la gloire que du luxe.

Un arbitre

Pour compenser les défections de ceux qui avaient trop espéré il acceptait depuis 1959 l'appui des anciens stalinistes. Ainsi vit-on revenir le général Witaszewski, celui-là même qui, en 1949, regrettait qu'un homme aussi abject que Gomulka ait pu diriger le parti. Jusqu'au bout le premier secrétaire s'efforça de tenir la balance égale entre ceux qui se partageaient le pouvoir. Il donna des postes importants aux "partisans" adeptes d'un communisme rigide et teinté de nationalisme, et veilla à ne pas affaiblir ceux qui, avec le chef du gouvernement, M. Cyrankiewicz, prônaient une politique souple. Mais il dut se séparer de ceux qui pendant l'"octobre" s'étaient portés à la pointe du combat pour le libéralisme et entendaient s'y maintenir: il n'était vraiment pas de leur paroisse.

M. Gomulka fut pendant quelques mois — contre la volonté de la plupart des membres de l'appareil — le chef de la nation, mais il a reconstruit le parti qui s'était désintégré en 1956. Il n'avait pas assez d'imagination pour être un libéral.

Suite à la page 2

Libre opinion

Quand les évêques lutteront-ils pour la libération de la femme?

par Thérèse MESSIER BELLEMARE

J'ai retardé à dessein d'écrire cet article. Le climat de tension qui régnait au Québec après les événements tumultueux qui se sont produits, n'était guère propice à la réflexion. Aujourd'hui, je désire exprimer mon opinion sur la déclaration des évêques au sujet de l'avortement.

En octobre 1970, à l'issue de leur conférence tenue à Ottawa, les évêques du Canada se sont prononcés contre l'avortement. Afin que cette intervention soit prise au sérieux, il aurait été sage en temps opportun, d'accompagner cette déclaration d'un communiqué adressé aux autorités gouvernementales, appuyant des mesures préconisées par les mères canadiennes depuis plusieurs années.

- Réclamer énergique-

ment que le gouvernement crée ou subventionne dans toutes les villes des bureaux de consultation pour la régulation des naissances et la contraception. (Ne pas donner la vie plutôt que de la supprimer).

- Que l'Etat subventionne des garderies tenues par des femmes responsables, où les premiers critères, seraient le respect et l'épanouissement de l'enfant.

- Que l'on donne une protection adéquate aux femmes enceintes qui travaillent en forçant leur employeur à leur accorder un congé de maternité et une certaine compensation monétaire.

Un quotidien sérieux affirmait récemment que d'ici dix ans 70 p.c. des jeunes femmes travailleront. Comment pourront-elles concilier la

maternité et le travail, sans congé de maternité et sans garderies?

Une décision toujours grave

Etant mère de quatre enfants âgés de dix à seize ans, je pense que l'avortement sera toujours grave, très grave et qu'aucune femme ne s'y soumettra avec plaisir. Au contraire elle en sortira dévalorisée et annihilée. Le respect de la vie est un droit naturel et sacré.

Lors des séances tenues sur l'avortement, les évêques se sont inquiétés du sort des mères célibataires encore méprisées et bafouées? Une société pharisaïque et encouragée depuis des siècles par une religion à deux morales: l'une prêchant hautement la virginité pour les femmes, et l'autre qui encourageait le libertinage des hommes par un mutisme complet sur les responsabilités des pères célibataires.

Les évêques se sont inquiétés également des milliers de femmes qui s'avortent annuellement dans d'épouvantables conditions qu'on imagine; sur les milliers d'autres qui se font avorter dans la clandestinité par des charlatans qui s'enrichissent en charcutant ces pauvres victimes. Pendant ce temps et en toute quiétude d'esprit, les hommes ne prennent la responsabilité que de se raser.

Aux clercs qui seraient choqués de mes propos, je désire qu'ils me fassent connaître le nombre de mères présentes autour de la table lorsque les évêques ont abordé le sujet de l'avortement?

Combien de fois ces dernières années et en quelle circonstance ont-ils appuyé les revendications légitimes de la femme: travail égal, salaire égal, égalité absolue des sexes dans les professions, au travail et dans la promotion?

Si nous regardons l'évolution des civilisations, nous constatons que l'Eglise catholique a largement contribué à l'élargissement de l'esclavage féminin, des temps bibliques comme des temps barbares. Mais depuis des siècles, elle s'est installée confortablement dans l'accompli. Or présentement nous assistons à une mutation profonde de nos civilisations. Et nos sociétés sont appréciées dans la mesure où elles favorisent le bien-être et la promotion de l'être humain.

Justes aspirations et réformes

Les évêques commettent une grave erreur en pensant que le respect de la vie se fera par des mesures coercitives et sans le vouloir avec la participation de la femme. Le nombre d'avortements diminuera par la mise en route d'une série de réformes visant à répondre

aux justes aspirations de la femme.

Que les évêques se rappellent le refus qu'a essuyé Mgr Cooke en tentant vainement de faire modifier ce projet de loi dans l'Etat de New York. Les représentants du peuple ont vite conclu que cet évêque voulait se substituer aux femmes. Il n'a pas été pris au sérieux.

Dans quelques années, le projet de loi sur l'avortement sera adopté au Canada et dans d'autres pays. Dans cette décadence des civilisations, l'Eglise catholique aura sa part de responsabilités.

La hiérarchie de l'Eglise dévie de son rôle en devenant une autorité établissant des défenses et des sanctions, alors que son rôle primordial est de vivre et d'aider à faire vivre l'Evangile. Et pour jouer vraiment son rôle envers la femme, elle devra la considérer comme un être humain complet, égal et partenaire de l'homme. Elle devra également seconder ses demandes légitimes en prenant position vis-à-vis les pouvoirs établis, c'est-à-dire les autorités gouvernementales.

Si la hiérarchie de l'Eglise veut être écoutée, elle devra essayer de corriger les injustices qui sont cause de tant de malheurs sociaux, de se plier à une évolution profonde et d'aider toutes les classes de la société y compris les femmes. Pour répondre aux justes aspirations des femmes, serait-il trop demander à la société ecclésiastique de dépasser l'antiquité d'ardeur à haïr la promotion légitime de la femme dans l'Eglise et dans le monde, qu'elle déploie présentement d'énergie afin d'obtenir le droit de contracter mariage pour ses prêtres? La femme ne possède pas seulement un corps, elle possède aussi une intelligence et une volonté.

Dans certains diocèses, la permission est accordée aux laïcs d'aider les prêtres à distribuer la communion. Les hommes seulement ont ce privilège. "Il arrive que cette permission soit accordée à des religieuses", me disait dernièrement un prêtre. Mais, ajoutait-il, "c'est un cas exceptionnel". Des hommes mariés peuvent accéder au diaconat. Les femmes en sont exclues. Nos clercs voient donc encore dans la femme: Eve, tentatrice, chair, péchés... Ségrégation des sexes dont pâlit le catholicisme. Paternalisme qui contredit les exigences de l'Evangile.

La hiérarchie de l'Eglise croit-elle que les femmes qui poursuivent des études supérieures, acceptent d'être considérées comme subalternes de l'homme et courberont l'échine comme l'ont fait leurs devancières? Les femmes veulent aider à bâtir une société nouvelle, plus humaine et plus charitable. Elles désirent élargir leur champ de retti. Marie de l'Incarnation, leur cœur aux souffrances de l'humanité.

La violence des femmes

Il y a quelques mois, le Saint-Père nommait Catherine de Sienne et Thérèse d'Avila, docteurs de l'Eglise. Une revue commentant ces nominations, disait que jusqu'à ce jour, cet honneur n'était réservé qu'aux hommes. La gent féminine ne compte-t-elle pas parmi ses aïeules, ses martyres et ses noms célèbres, Jeanne d'Arc, Maria Go-

autrement aujourd'hui alors que les sociétés civiles acceptent la femme comme un être humain complet en lui confiant des postes très élevés: juges, députés et même premier ministre (Inde et Israël). Si le Christ revenait sur la terre avec la grande charité qui l'a toujours caractérisé, lui qui fut le plus grand féministe de tous les temps, il n'hésiterait pas à confier à la femme des postes de premier plan, afin que son Eglise évolue vers une Eglise de baptisés et ne demeure pas uniquement une Eglise d'hommes. L'après-Concile nous donnait cet espoir. Illusion!

Dans une Eglise masculinisée où les chefs n'ont pas, à l'instar de nos politiciens, l'ennui de rencontrer à tous les quatre ans le verdict de l'électorat, il est tentant pour eux de se convaincre qu'ils possèdent le monopole de l'intelligence, de la justice et de la vérité. Mais il arrive que des femmes pensent autrement. "Qu'avons-nous à attendre de l'Eglise catholique?" disait une jeune mère. Le Christ, ajoutait-elle, est venu nous révéler: l'Eglise nous a défendues mais depuis plusieurs années, elle a pour nous un paternalisme qui nous exaspère, et l'importance du rôle qui échoit présentement aux femmes dans la société civile n'est aucunement reflétée au sein de l'Eglise catholique."

L'Eglise, disait l'écrivain Mary Daly, a été frustrée dans ses structures, car elle s'est privée des dons et des lumières de plus de la moitié de ses membres. Elle a été gravement atteinte à travers ses membres des deux sexes, car dans une société qui accepte et nourrit des préjugés, ce n'est pas seulement le potentiel humain du groupe maintenu dans la sujétion qui se trouve brimé, mais aussi celui des dominateurs, qui dévie de sa voie."

Les erreurs commises par les chefs de l'Eglise depuis vingt siècles ne prouvent-elles pas que dans la vie il y a des moments où il faut faire un stage de recyclage, quel que soit son rang?...

La hiérarchie de l'Eglise croit-elle que les femmes qui poursuivent des études supérieures, acceptent d'être considérées comme subalternes de l'homme et courberont l'échine comme l'ont fait leurs devancières? Les femmes veulent aider à bâtir une société nouvelle, plus humaine et plus charitable. Elles désirent élargir leur champ de retti. Marie de l'Incarnation, leur cœur aux souffrances de l'humanité.

La violence des femmes

Il y a quelques mois, le Saint-Père nommait Catherine de Sienne et Thérèse d'Avila, docteurs de l'Eglise. Une revue commentant ces nominations, disait que jusqu'à ce jour, cet honneur n'était réservé qu'aux hommes. La gent féminine ne compte-t-elle pas parmi ses aïeules, ses martyres et ses noms célèbres, Jeanne d'Arc, Maria Go-

retti, Marie de l'Incarnation, Marguerite Bourgeois, Jeanne-Mance et bien d'autres? Jusqu'à ce jour, que valaient pour la hiérarchie de l'Eglise catholique les vies héroïques et effacées de ces femmes qui nous ont précédées? De plus quelle personne, excepté Dieu, peut justement déterminer la part de mérites de chaque être? Ne peut-on pas ajouter sans malice que l'Eglise a mis bien longtemps à reconnaître ce fait.

Mais qu'apportent aux femmes ces nominations? Nous n'avons pas besoin d'initiales à notre nom, nous les femmes. Nous sommes imbuës d'équité et de justice. Nous réclamons l'égalité des droits et des devoirs. Et nous n'avons pas l'intention de fonder notre bonjour en exploitant les autres.

Il y a quelques mois, une journaliste écrivait dans "Le Devoir" que d'après une enquête auprès des femmes, il y avait malaise et insatisfaction

Suite à la page 2

Peut-on vaincre la calvitie? "Oui"

Une entreprise quelle qu'elle soit a le devoir d'être en permanente contestation avec elle-même, si elle veut progresser.

C'est l'objectif poursuivi par le CENTRE CAPILLAIRE PIERRE depuis 15 ans.

Peut-on faire repousser les cheveux déjà perdus? En règle générale la réponse doit être non. Car la encore c'est une mauvaise représentation que l'on pourrait faire en faisant croire des choses invraisemblables, et plus on est crédule et plus l'on veut espérer. Le Centre Capillaire Pierre, étant un bureau non médical, reconstruit la chevelure, mais nous insistons une fois de plus "la chevelure qui vous reste", et celle-là diminue journellement par le non-remplacement, conséquemment l'élément temps joue contre vous si vous négligez davantage de vous faire traiter quand il est encore temps.

Formules et traitements? Les formules sont d'usage individuel. Le laboratoire Accurate Manufacturing Chemist Inc., le plus grand du Québec en recherches privées, est en charge des formules de base.

Méfiez-vous des produits type ou standard proposant la solution à tous les problèmes capillaires, car ce serait admettre que chaque individu réagit de la même façon et cela, vous le savez, n'est pas vrai?

Que faire maintenant? Prendre rendez-vous, consacrer 90 minutes de votre temps pour un examen. Vous mettrez ainsi fin à un problème qui vous angoisse et vous complexe, ne prétendez pas le contraire, ce serait manquer de sincérité envers vous-même. Laissez tomber en même temps ces vieilles super-



M. R.-A. PIERRE, trichologue, expliquant les principales fonctions des glandes sébacées.

stitutions qu'il n'y a rien à faire, que votre père était chauve, etc... jugez par vous-même au nom de qui ou de quoi on vous donne des conseils concernant le cuir chevelu. Ne vous condamnez plus à une calvitie précoce par méfiance grotesque. Si le Centre Capillaire Pierre, comme dit plus haut, ne peut pas faire repousser les cheveux déjà perdus, il peut assainir votre cuir chevelu. Une chevelure soignée améliore votre personnalité. D'ACCORD?

par R. A. PIERRE
TRICHOLOGUE

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE

EDIFICE PLACE CANADIENNE
450, rue SHERBROOKE, angle Berri
SUITE 390 — sortie de Métro Sherbrooke
288-3823 288-7378
HEURES: de 11h a.m. à 8 h.p.m. — Samedi 10 h.a.m. à 4 h.p.m.

Vous voulez offrir un cadeau original à l'occasion des Fêtes?



UN CADEAU qui fera vraiment plaisir? Que dites-vous d'un ABONNEMENT au journal LE DEVOIR? Tous ceux qui s'intéressent aux nombreux événements de l'actualité apprécieront votre geste et jour après jour, ils recevront en plus d'un journal intéressant, le message de votre amitié.

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	\$28.00	\$15.00
ÉTRANGER:	\$40.00	\$22.00

N.B. Ces tarifs sont valables jusqu'au 31 décembre 1970 seulement. D'autre part les frais aériens ne sont pas compris dans le coût de l'abonnement expédié à l'étranger.

S.V.P. inscrire les noms et adresses en lettres moulées et poster ce coupon sans tarder à:

LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal 101

Nous ferons parvenir en votre nom une carte de souhaits au bénéficiaire.

Ci-inclus, \$ pour un abonnement de mois commençant le

L'abonnement est offert par:

Nom
Adresse

L'abonnement sera servi à:

Nom
Adresse

Cautiounnements

Des professeurs de l'UQAM se posent des questions

Un groupe de professeurs de l'université du Québec à Montréal demande au ministre de la justice de laisser aux tribunaux le pouvoir d'accorder ou de refuser des cautionnements aux personnes accusées en vertu de la loi Turner.

La requête, qui a été adressée à M. Jérôme Choquette, est signée par 19 professeurs.

"S'il est interdit aux citoyens de commenter les décisions d'un juge, cela se comprend. Tel n'est pas le cas pourtant des décisions d'un ministre, qu'il soit ou non ministre de la justice," dit la requête.

Les signataires se disent "perplexes" devant la décision de M. Choquette de ne pas accorder de cautionnement à la plupart des personnes détenues en vertu de la loi d'urgence.

"La brièveté banale du commentaire" qui accompagnait cette décision, poursuivent-ils, "sans vraiment le motiver, nous permet beaucoup d'hypothèses:

"Voudrait-on ainsi 'en profiter' pour montrer aux autres - les non détenus - jusqu'à quel point le gouvernement peut être dur? La démocratie souffre pourtant mal les mesures d'intimidation.

"Voudrait-on ainsi 'en profiter'

pour atténuer les pouvoirs de la justice des juges? Les saines démocraties cependant ont toujours voulu dissocier les pouvoirs judiciaires des pouvoirs législatifs; de gros traités de droit ont été écrits là-dessus, vous le savez.

"Voudrait-on ainsi agir afin de compenser les déclarations 'libertaires' du ministre Castonguay, lors de l'ouverture de la session? Ce serait alors transformer la scène politique en vrai théâtre: un masque sourit, l'autre mord.

"Voudrait-on saisir l'occasion pour accrocher un nouveau fleuron à sa panoplie politique personnelle? La 'qualité' de dur, en fait, réussit toujours à charmer bon nombre d'électeurs."

Enfin, les requérants demandent au ministre de la justice de reconsidérer sa décision ou de préciser "clairement et hors de tout doute" les raisons qui l'ont conduit à prendre cette décision.

Les signataires sont: Jean-Marc Samson, Gabriel Goyette, Claude Girard, Marcel Lavallée, N. Coisman, Benoît Gendreau, R. Morissette, J.M. Bouchard, Maurice Soulière, Claude Escande, Claire L. Gameau, Bernard Terrisse, Léon-Dussault, Doria Ross, Yvon Lefebvre, Gérard Beaulieu, Jean-Pierre Fournier, Pierre Lantaigne, et Louise Nalker.

Les savants de Kharkov disent aux Soviétiques de manger de l'oignon

PARIS (AFP) — Si vous avez de l'artériosclérose, mangez de l'oignon. Si vous faites de l'hypertension: mangez de l'oignon. Si vous avez des troubles de la fonction de sécrétion de l'intestin: mangez de l'oignon. Tels sont les conseils que donnent aux soviétiques les savants du laboratoire de pharmacologie de l'Institut de médecine de Kharkov, en Ukraine.

Selon l'agence de presse Novosti, les savants de Kharkov ont consacré dix ans à l'étude de l'action de l'oignon sur l'organisme humain et leur conclusion est formelle: mangez plus d'oignon. Le jus frais extrait par pression de bulbes d'oignon, de préférence rouge et à pelure intacte, a de nombreuses autres vertus curatives. Il peut être employé pour le traitement des plaies purulentes. Il tue les bacilles de la diphtérie et de la tuberculose. Grâce à ses éléments volatiles, il peut être utilisé contre les angines, la grippe, les processus de suppuration dans les poumons.

Les savants de Kharkov ont tiré un nouveau médicament: l'allylthépe. Même à très faibles doses il agit favorablement sur le système digestif, améliore le travail du cœur, surtout affaibli, en dilatant les vaisseaux périphériques du muscle cardiaque. De nombreuses expériences effectuées sur les lapins ont montré qu'une préparation sèche tirée de l'oignon diminuait considérablement la teneur du sang en cholestérol.

L'agence Novosti conclut: "dûment conservé, l'oignon produit peu coûteux, abordable à chacun, garde longtemps ses propriétés thérapeutiques et doit absolument entrer dans la composition des menus".

De juin à septembre

79,504 touristes se sont adressés aux kiosques municipaux

Au cours de la saison touristique, du 1er juin au 11 septembre, 79,504 visiteurs ont eu recours au service de renseignements que fournit l'Office municipal du tourisme de Montréal, annonce M. Lucien Bergeron, directeur de l'Office.

La ville de Montréal maintient, durant la saison touristique, trois kiosques d'information qui sont situés, au carré Dominion, à la sortie nord du pont Jacques-Cartier et à la Place d'Armes.

Cette année, les visiteurs ont rempli 29,465 fiches d'enregistrement, ce qui



Il n'est pas rare qu'un enfant reçoive un chien ou un chat vivant en cadeau de Noël, mais très peu de parents songent à offrir un reptile de 9 pieds de long, bel et bien vivant... C'est pourtant ce que le jeune "Freddy" Washburn, âgé de 9 ans, désirait avoir parmi ses étrennes. Ses parents, M. et Mme Harold Washburn, du Massachusetts, (notre photo) aident leur jeune fils à "déballer" ce cadeau de Noël inusité: un boa constrictor de 9 pieds de long surnommé "Boris". Le jeune "Freddy" aime beaucoup les animaux vivants et "Boris" ira rejoindre les autres membres de sa ménagerie.

(Téléphoto AP)

représente une moyenne de 2,7 visiteurs par fiche. L'an dernier, alors que les kiosques sont demeurés ouverts jusqu'en octobre, 26,248 fiches ont été remplies pour un total de 63,170 visiteurs, soit une moyenne de 2,4 personnes par fiche.

Le kiosque du Carré Dominion a reçu 39,937 visiteurs; celui du pont Jacques-Cartier, 21,332 et celui de la Place d'Armes, 18,235.

Les Américains comptent pour environ les deux-tiers des touristes qui ont eu recours aux services des préposés aux renseignements de la ville de Montréal,

soit 54,355. De ce nombre, 8,612 venaient de l'Etat de New York et 7,664 des Etats de la Nouvelle-Angleterre. Les autres Etats américains d'où sont venus le plus grand nombre de visiteurs sont: la Pensylvanie, 2,329, le New Jersey, 2,482, l'Illinois, 1,192 et l'Ohio, 1,074.

Des 7,156 visiteurs canadiens qui se sont enregistrés aux kiosques montréalais, 2,880 venaient de l'Ontario, 436 de la Colombie-Britannique et 235 de la Nouvelle-Ecosse, 216 de l'Alberta, 188 du Manitoba, 135 du Nouveau-Brunswick, 62 de Terre-Neuve, 58 de la Saskatchewan et 11 de l'île du Prince-Edouard, 2,932 venaient de tous les coins de la province de Québec.

Le nombre des visiteurs d'outre-mer et de l'Amérique Latine, enregistrés dans les divers centres d'information, a dépassé les 5,000. On note que 2,284 sont venus de France, 1,909 du Royaume-Uni, 470 d'Allemagne, 157 de Scandinavie et 910 d'autres pays européens, alors que 461 sont venus d'Australie et de Nouvelle-Zélande, 118 du Japon, 125 du Mexique et 315 des autres pays de l'Amérique Latine.

Un voeu de la Ligue des droits de l'homme

L'assemblée générale de la Ligue des droits de l'homme, soucieuse d'appuyer les efforts de son Comité d'aide aux personnes arrêtées en vertu des lois d'urgence, a émis le voeu que soient restituées aux détenus relâchés sans avoir été accusés les empreintes digitales, les photographies de police et les déclarations signées en présence des interrogateurs.

L'assemblée a en outre demandé aux autorités que copies de ces documents ne soient pas conservées dans les archives de la police.

L'assemblée générale a d'autre part approuvé le rapport provisoire du Comité d'aide aux personnes arrêtées (dont les journaux ont hier publié des résumés et le texte intégral) et félicité, outre les trois membres du comité (MM. Hébert, Parenteau et Tellier), tous ceux qui ont contribué à l'oeuvre du Comité, en particulier le personnel du secrétariat qui a porté secours aux détenus et à leurs proches.

Prolongation du mandat de M. Lapointe

OTTAWA (PC) — M. Hugues Lapointe, lieutenant-gouverneur du Québec, a accepté de demeurer à son poste après le 22 février 1971, date d'expiration de son mandat de 5 ans, a annoncé le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau.

Agé de 59 ans, M. Lapointe a été solliciteur-général, puis ministre des anciens combattants, avant d'assumer le portefeuille des postes dans le gouvernement libéral de M. Louis St-Laurent.

Il est le fils du célèbre ministre fédéral de la justice M. Ernest Lapointe.

Au cours de la deuxième guerre mondiale il était affecté au régiment de la Chaudière, dont il était devenu le lieutenant-colonel.

aux 4 coins du monde

Le célèbre "Cicéron" est mort On le surnommait "tête creuse"

ANKARA (AFP) — "Kok Trask" ou "tête creuse", tel était le surnom que les Albanais de Turquie donnaient à leur compatriote Elyasa Bazna, qui s'est rendu célèbre sous le pseudonyme de "Cicéron", le plus fameux espion de la deuxième guerre mondiale, mort jeudi à Munich.

Ce surnom est pratiquement la seule trace restant en Turquie, vingt-cinq ans après. Les contemporains turcs de "Cicéron", et parmi eux les journalistes, avouent humblement n'avoir appris son histoire d'agent secret que par la biographie et le film tirés de sa vie.

L'ambassade de Grande-Bretagne est toujours là, parmi les frondaisons de Canakaya, dominant la capitale turque splendide et isolée. C'est là que le parfait maître d'hôtel qu'était "Cicéron" attendait le sommeil de l'ambassadeur de Sa Très Gracieuse Majesté pour lui faire les poches et fouiller les secrets

du coffre-fort.

L'ambassade d'Allemagne est également toujours la même, massive mais non dépourvue d'élégance: l'ambassadeur du troisième Reich, M. Franz Von Papen, y recevait les renseignements collectés par le "fidèle" maître d'hôtel et les transmettait à Berlin.

Les Britanniques ne s'avisèrent de la fuite qu'après un avertissement de M. Human Menemencioglu, alors ministre turc des affaires étrangères, mais c'était à la fin de la guerre.

Pourtant, "tête creuse" a, d'une certaine façon, mérité son nom: non seulement il fut payé en livres fausses, mais le plus gros renseignement qu'il ait communiqué, la date du débarquement des Alliés en Normandie, fut jugée, comme les autres, fantaisiste. Enfin, "Cicéron" ne recut jamais les revenus tirés de sa biographie et du film qui lui fut consacré.

Le premier Yougoslave opéré par le Dr De Bakey est mort

BELGRADE (AFP) — Le jeune Misa Nastasic, le premier Yougoslave au cœur opéré par le célèbre chirurgien américain, le professeur M. De Bakey, est mort samedi soir dans une clinique de Belgrade. Tous les efforts des médecins pour sauver la vie du jeune garçon, âgé de 14 ans, ont été vains.

Misa Nastasic a été opéré le 5 février 1968 à Houston. Ce n'était qu'une première opération et il devait subir une seconde intervention en 1971 à l'hôpital de Houston.

Ayant regagné Belgrade en été 1968,

Misa avait suivi normalement les cours scolaires et se comportait comme tous les enfants de son âge, participant à tous les jeux de ses camarades.

Vendredi dernier, en revenant de l'école, il s'est subitement senti mal et a confié à sa mère qu'il avait très sommeil.

"Mais, lorsque je me réveillai, nous irons acheter une carte de vœux pour le professeur De Bakey."

Il n'a plus jamais repris conscience. Transporté d'urgence à l'hôpital, il a lutté pendant 20 heures entre la mort et la vie.

Publicité alléchante sur les cigarettes: amendes et prison

DJEDDAH (AFP) — Deux à six mois de prison et une amende 1,000 à 2,000 rials: telles sont les sanctions auxquelles s'exposent désormais les Séoudiens se livrant à une "publicité alléchante" en faveur des cigarettes.

Le ministère de l'intérieur a interdit la publication dans les journaux de placards publicitaires pour les marques de cigarettes, ainsi que leur affichage sur les murs, les voitures et dans

les magasins. Il est également formellement interdit d'"allécher" la clientèle par des offres de primes. Enfin, sont proclamées illégales l'importation et la vente de sucreries en forme de cigarettes.

Les journaux ou imprimés contrevenant à cette réglementation seront confisqués. En cas de récidive, les peines de prison et amendes seront aggravées.

Un dirigeable qui atteint 160 mph

MOSCOU (AFP) — Le ballon-dirigeable revient à la mode. L'avion l'avait écarté, il est sur le point de le concurrencer à son tour dans le domaine le plus agréable qui soit: le tourisme de croisière.

On étudie en effet en URSS, rapporte l'agence Tass, la possibilité d'organiser des périples en aérostat et de redonner ainsi au touriste, trop rapidement "propulsé" par l'avion, le goût de prendre son temps pour admirer un beau

paysage.

Mais puisqu'il faut vivre avec son siècle, et qu'il y a des avions-géants, le nouveau ballon élaboré à Leningrad pourra accueillir 500 personnes. Son enveloppe étanche sera confectionnée avec des matériaux synthétiques solides et renfermera de l'hélium, qui ne présente aucun danger, et, grande nouveauté, ce dirigeable sera doté de turbo-propulseurs pouvant lui communiquer une vitesse de 250 km/heure.

Le "Ragny" est en détresse

NEW YORK (AFP) — Le pétrolier finlandais "Ragny" se trouve en détresse dans l'Atlantique à 600 milles à l'est-sud-est de New York, on annonce hier les services de la garde côtière américaine.

Le "Ragny", a précisé un porte-parole de la garde côtière, a lancé un SOS à 13h15. Le pétrolier finlandais vient de Freeport, dans les îles Bahamas et se rendait en Norvège.

Le contact a été perdu avec le "Ragny" avant que la radio du bateau puisse donner des précisions sur le nombre d'hommes d'équipage et la nature de sa cargaison. Son port d'attache est Manheim, en Finlande et son propriétaire la compagnie de navigation Sally (Rederiaktiebolaget Sally).

Un garde-côte et des avions d'observation s'efforcent actuellement de retrouver le pétrolier en perdition.

Une invention qui intéresse les brasseurs de bière

CHICAGO (AFP) — Un ingénieur chimiste américain a annoncé samedi à Chicago la mise au point d'un produit chimique, qui, mélangé à l'eau des pompes permet d'augmenter le débit des tuyaux d'incendie de plus de 70 pour cent à une pression donnée et de doubler la portée des lances.

L'inventeur de ce nouveau procédé, le Dr. Edward Blum, fait partie d'une équipe de spécialistes qui travaille pour le département des incendies de la ville de New York. Il doit présenter un rapport sur cette question à la réunion de

l'association américaine pour l'avancement de la science, à Chicago.

Le produit chimique, un produit de synthèse appelé oxyde de polyéthylène, a déjà été essayé avec succès par les pompiers de New York. Son utilisation est également envisagée dans l'industrie de la brasserie pour stabiliser la mousse de la bière.

Outre "l'eau glissante", comme il a appelé son invention, le Dr. Blum a également annoncé le développement d'un nouveau procédé d'alerte à l'incendie utilisant l'énergie atomique.

En 1970, l'Américain a fumé en moyenne 4,030 cigarettes

WASHINGTON (AFP) — La consommation de cigarettes a augmenté cette année aux Etats-Unis pour la première fois depuis 1966.

Selon les statistiques de fin d'année publiées par le département de l'agriculture, les Américains ont fumé en 1970 en moyenne 4,030 cigarettes par tête

contre 3,993 en 1969. C'est la première fois que la consommation augmente depuis qu'elle avait atteint le record de 4,287 cigarettes par habitant en 1966.

La production totale de tous les fabricants américains s'est élevée cette année à 576 milliards de cigarettes contre 557 milliards en 1969.

Les Antipropos de Jean Lévesque



À UNE CONDITION*

Le message de paix et de fraternité de Noël tombe cette année chez-nous sur une collectivité qui a subi de rudes coups en quelques mois, et les sentiments de paix et de joie qu'apporte habituellement la célébration de la Nativité auront peut-être de la peine à percer ce brouillard d'inquiétude qui persiste.

Que l'archevêque de Montréal ait choisi de livrer son message de Noël cette année à la Maison du Quartier, dans un des secteurs les plus démunis de la métropole, cela parle en soi. Que Monseigneur Grégoire ait choisi de s'élever contre "l'intolérance qui nous menace", alors qu'il se rendait dans cette maison des démunis, cela est encore plus éloquent.

En même temps, à Rome, le pape Paul VI fait de la paix le thème de son allocution. Le souverain pontife revient sur un thème qu'il a exploité tout au long de son périple en Asie, il prêche aux hommes et aux nations la nécessité de développer "une solidarité fondamentale qui dépasse les égoïsmes personnels et collectifs". Et il choisit également Noël pour se demander si le progrès économique compense réellement "la congestion et le bruit des grandes villes, le viol des beautés de la nature, la pollution de l'air et de l'eau".

Par son appel à la paix que constitue le message de Noël, le Pape montre bien la malaise d'une société industrielle qui déshumanise l'homme et lui indique du même coup aux gens qui ne la comprennent pas, la cause de la contestation qui se répand dans le monde contemporain.

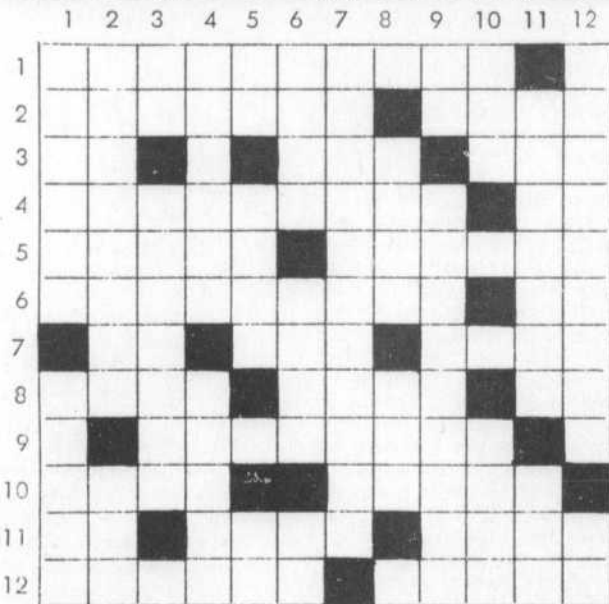
Que l'archevêque de Montréal sente le besoin ici de reprendre à la même occasion le sens du même message, et qu'il aille le livrer aux plus déshérités de la métropole, indique en même temps que les problèmes dont il est question ne sont plus seulement les problèmes des autres, et que notre collectivité est entrée, avec d'autres, dans l'inquiétude internationale. Cette inquiétude se pose ici en des termes qui nous sont propres, qui sourdent de notre nature même. Et Monseigneur Grégoire a sans doute mis le doigt sur notre point sensible, au Canada, l'intolérance.

Fasse cette fête de Noël réfléchir chaque membre de notre collectivité sur ce besoin d'entente et de solidarité. Fasse cette fête de Noël songer à nos puissants que leur puissance tient à bien peu de choses, et n'en vaut pas davantage. Fasse cette fête de Noël songer à tous les autres que la lutte pour la justice et la dignité ne se fait pas dans la haine. Somme toute, fasse cette fête de Noël que l'on puisse, ensemble, se comprendre, de sorte qu'après, on puisse mieux comprendre les autres. C'est à ces conditions, et à ces conditions seulement, que l'on peut alors se souhaiter réciproquement et sincèrement un Joyeux Noël!

* Ce texte a été diffusé à CKAC le 24 décembre.

On peut discuter avec l'auteur en téléphonant à l'émission Le Point du Jour que M. Lévesque anime du lundi au vendredi à 13 heures sur les ondes de CKAC.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- 1-Dire le contraire de ce que quelqu'un affirme.
- 2-De la ville. — Dévidoir qui sert à tirer la soie des cocons.
- 3-Fluve d'Italie. — Patriarche biblique. — Expression de la voix.
- 4-Qui n'a point de savoir (fém). — Préfixe privatif.
- 5-Divinité mythologique. — Couper de près la laine.
- 6-Nous obstinons (nous).
- 7-Iridium. — Terrain sur lequel on marche. — Se soumet à l'autorité.
- 8-Un nombre. — Bien en chair. — Ile de l'océan Atlantique.
- 9-Personne qui renie sa religion (fém).
- 10-A toi. — Ressemblance.
- 11-Lui. — Partie de la livre. — Graminée commune dans les prés.
- 12-Carnivore du Sahara. — De la Belgique.

Verticalement

- 1-Avide de biens. — Dans les langues à déclinaison, ce qui marque l'attribution, la destination.
- 2-Etude des dislocations de l'écorce terrestre. — Terre entourée d'eau.
- 3-Nouveau-Brunswick. — Combinaison de l'azote avec un métal.

- 4-Donne avec la main de petits coups à plusieurs reprises (fam). — Gaz rare de l'atmosphère.
- 5-D'un verbe gai. — Filet pour prendre des oiseaux. — Venir au monde.
- 6-Ville d'Italie. — Corps simple de numéro atomique 53. — Deux cents.
- 7-Science qui traite des devoirs à remplir.
- 8-College anglais. — Peine des damnés.
- 9-Coups de baguette. — Fait prendre la soutane à.
- 10-Orient. — Le même en nature.
- 11-Arbre fruitier. — Unité de travail.
- 12-Se dit du vaccin et de la vaccination antivariolique, mis au point par l'anglais Jenner. — Petit cube.

Solution de jeudi

1 CHEILLITE BLE
2 OUDRI NIAIS
3 MISE AUVENT
4 PTOM RONDES
5 TRI LOCLURE
6 AI OUSE TOT
7 BEUGLE RPNI
8 LRRITABILITE
9 LEGE TROIS R
10 TE FE NEON
11 TENDEURS LUC
12 ENTIERE ZELE

informations

internationales

Pour appliquer son programme socialiste

Mme Indira Gandhi a recours à des élections anticipées

LA NOUVELLE DELHI (AFP) — A la demande du premier ministre, Mme Indira Gandhi, et conformément à une décision du cabinet, le président de la république, M.V.V. Giri, a signé hier soir l'acte de dissolution du Lok Sabha (Chambre basse du parlement indien) prévoyant des élections générales anticipées.

La nouvelle a été annoncée par un communiqué officiel de la présidence, qui précise que la date exacte du scrutin — probablement début mars prochain — sera annoncée par le "commissaire aux élections". Le communiqué termine en soulignant que le gouvernement de Mme Gandhi entendait appliquer son programme "socialiste".

La décision de Mme Gandhi de consulter l'électorat une année avant la date normale de février 1972 fait suite aux trois échecs que vient de subir le parti du Nouveau Congrès :

1—Chute dans l'Etat d'Uttar Pradesh du gouvernement pro-Indira Gandhi.

2—Formation dans l'Etat de Bihar d'une coalition d'opposition.

3—Cassation par la cour suprême du décret d'abolition des rentes et privilèges des maharajah.

Pour la première fois depuis l'indépendance de l'Inde (15 août 1947), l'aile gauche (majoritaire) et l'aile droite

(minoritaire) du parti du Congrès vont se mesurer sur le terrain électoral. Ces deux ailes du traditionnel parti du Congrès, qui existe depuis la fondation du parti et que l'on peut aisément comparer au clivage existant au sein du parti travailliste britannique, se sont séparées au début de 1970 à la suite de la nationalisation des banques. Depuis cette scission, l'aile droite du parti est groupée au sein de l'"Ancien congrès", où siègent les vétérans de la politique indienne, tandis que l'aile gauche ou "gandhiste" est baptisée tour à tour "Nouveau Congrès" ou "Congrès au pouvoir".

Le premier ministre, Mme Indira Gandhi, a souligné, dans une brève allocution radiodiffusée que jamais encore, en Inde, une consultation populaire n'avait eu lieu avant la date prévue.

La décision d'avancer la date des élections, a ajouté Mme Gandhi, "en dépit du fait que notre gouvernement aurait pu demeurer au pouvoir pendant les 14 mois le séparant de l'expiration normale de son mandat, résulte de notre désir d'appliquer une politique de progrès".

Dans cette perspective, le premier ministre a alors fait allusion à la nationalisation des banques, à la réforme agraire "à la tentative d'abolition des rentes et privilèges des maharajah".

Les condamnations de Leningrad ont un caractère "exemplaire"

MOSCOU (AFP) — Les défenseurs des 11 condamnés du procès de Leningrad ont fait appel des sentences rendues le 24 décembre.

L'appel est autorisé par la loi soviétique dans les 7 jours qui suivent le jugement.

Celui-ci, rappelle-t-on, a été extrêmement sévère puisque sur les onze accusés, deux, Marc Dymchitz et Edouard Kouznetsov, ont été condamnés à la peine capitale, et les neuf autres à des peines de prison allant de 4 à 15 ans.

On précise que généralement les procès politiques ne comportent pas d'appel, possibilité qui est prévue pour les condamnés de droit commun.

Si leur appel est rejeté les avocats auront encore la possibilité de présenter au praesidium du soviet suprême un recours en grâce pour les deux condamnés

à mort et une réduction de peine pour les neuf autres.

Cependant, de l'avis de nombreux observateurs à Moscou, aussi bien l'appel que la demande de grâce risquent d'être rejetés.

Trois jours après la fin du procès, celui-ci était toujours ignoré du grand public. En effet, jusqu'à présent, seul un journal de Leningrad, la Leningradskaya Pravda, vendu seulement dans cette ville, l'a évoqué vendredi, d'ailleurs assez brièvement.

Châtiment "exemplaire"

On ignore quand la Cour suprême de la république de Russie examinera l'appel, mais cet examen pourrait intervenir assez rapidement, pense-t-on généralement. L'hypothèse d'une réduction des

peines, surtout pour les principaux accusés, est généralement écartée, par la plupart des observateurs. Ces mêmes observateurs craignent, en effet, que les dirigeants soviétiques ne tiennent à souligner le caractère "exemplaire" des condamnations et que le présidium du soviet suprême, dont le président est M. Nicolas Podgorny, le chef de l'Etat, n'use donc pas de son droit de grâce, si elle est demandée.

Cette volonté d'ignorer les protestations de l'opinion publique mondiale ne surprendrait pas les observateurs. Le souci des dirigeants de montrer à la population que le franchissement illégal de la frontière sera réprimé avec la plus extrême rigueur, l'emporterait ainsi sur celui de donner une image favorable du pays à l'étranger.

Le silence quasi total observé sur le procès par les moyens d'information soviétiques ne contredit pas cette observation. En effet, il semble certain que lorsque les sentences seront devenues définitives une certaine publicité sera donnée à l'affaire.

Actuellement les Soviétiques sont beaucoup mieux informés du procès de Burgos ou de l'affaire Angela Davis. Samedi même, après l'agence Tass, les Izvestia, journal du gouvernement publient une protestation de quatorze éminents savants soviétiques, dont le mathématicien Kapitza, les physiciens Braunstein et Tamm et le bio-chimiste Engelhardt, adressée au président Nixon contre la "campagne démagogique" menée contre la militante du mouvement noir américain. Les savants déclarent notamment que "les droits de l'homme sont foulés aux pieds" dans cette affaire.

D'autre part, une exécution des condamnés basques soulèverait également à Moscou une émotion réelle et la presse lui accorderait une grande place.

Opinion dressée

Depuis qu'un détournement d'avion sur la Turquie par deux Lituaniens, au mois d'octobre, a coûté la vie à une hôtesse soviétique, l'opinion est dressée contre les pirates de l'air, quels que soient leurs objectifs, politiques ou personnels.

Dymchitz et Kouznetsov, bien qu'ils n'aient pu réaliser leur projet, ne peuvent pas s'attendre à bénéficier de la sympathie de la plus grande partie de l'opinion soviétique. D'autre part même dans certains milieux qui regrettent les limitations apportées aux voyages à l'étranger, la revendication par des juifs soviétiques de droit à émigrer en Israël est souvent sévèrement critiquée. Tout ceci tend à favoriser une attitude dure des dirigeants qui devront décider du sort des condamnés de Leningrad, estimant encore les observateurs.

Opération-Pakistan

L'organisme Paix et Développement, section de Montréal, informe la population qu'un montant de \$17.300 a été recueilli lors de l'Opération-Pakistan. Ce montant totalise la contribution de plus de deux cents (200) particuliers et d'une quarantaine de paroisses. Soulignons que cette participation de la section de Montréal s'ajoute aux efforts financiers d'autres sections locales ainsi qu'à la contribution de \$40.000, versée par l'organisme national de Développement et Paix.

Ces gestes de solidarité permettront à Développement et Paix de soutenir des projets de reconstruction et de développement au Pakistan.

Nixon fait le bilan de sa politique étrangère

WASHINGTON (AFP) — La Maison Blanche a fait, au seuil de l'année nouvelle, un bilan des deux premières années de l'administration Nixon dans le domaine de sa politique étrangère et elle a défini, au-delà des grandes options déjà connues, l'attitude du gouvernement américain sur chacun des grands problèmes de l'heure.

En Indochine, les Américains craignent une nouvelle offensive nord-vietnamienne de grande envergure. A propos de la négociation sur la limitation des armements stratégiques (SALT), la Maison Blanche attend de Moscou une décision de caractère politique qui permettrait d'accélérer ces conversations. Au Proche-Orient, enfin, chacune des parties devrait revoir sa position en prévision de la reprise de la mission Jarring.

Les points abordés au cours de ce weekend par l'un des plus proches collaborateurs du président Nixon ont été les suivants :

1) Proche-Orient — Le secrétaire d'Etat William Rogers avait défini avec exactitude, mercredi dernier, la position de Washington. Les Etats-Unis sont prêts à jouer un rôle dans la mise sur pied d'une force appelée à veiller sur place au respect de tout règlement de paix au Proche-Orient, mais ils rejettent maintenant l'idée d'une force de police exclusivement américano-soviétique.

Le plan Rogers du mois d'août dernier tient toujours, mais le critère des "modifications mineures" à apporter aux frontières d'avant 1967 a été abandonné.

A la Maison Blanche, on tient à souligner que le règlement de la crise au Proche-Orient sera extrêmement difficile mais que le maintien de l'actuel état de confrontation militaire suppose des risques inacceptables pour tout le monde. La crise jordanienne de septembre dernier a mis en évidence la fragilité de l'équilibre actuel. Elle devrait pousser chacune des parties à reviser sa position en attendant que reprenne

la négociation Jarring. Quant à cette reprise, Washington espère qu'elle se fera "au moment opportun". On s'attend en fait à ce que l'ambassadeur Jarring soit en mesure de reprendre sa mission dans le courant de janvier. Le cessez-le-feu, rappelle-t-on, prend fin le 5 février prochain et les Arabes ne paraissent pas disposés à le prolonger une fois de plus. Les deux derniers mois, enfin, ont vu Washington redonner un deuxième souffle à son programme d'aide économique et militaire à Israël, en faveur de qui un crédit de 500 millions de dollars a été décidé.

2) SALT — La négociation américano-soviétique sur la limitation des armements stratégiques n'avance pas aussi rapidement que l'eut souhaité le secrétaire d'Etat Rogers, mais les collaborateurs directs de M. Nixon estiment quant à eux qu'il y a eu progrès. Les lenteurs de cette négociation — marathon ne les découragent pas car ils ne s'attendaient jamais à des progrès spectaculaires. Le moment est venu maintenant, disent-ils, de prendre des décisions politiques et c'est de Moscou surtout qu'on les attend.

3) Indochine — Les Nord-Vietnamiens s'infiltrèrent actuellement au Sud-Vietnam à un rythme supérieur de 30 pour cent à celui de l'an dernier à pareille époque, quoique inférieur d'autant à celui qui avait précédé immédiatement la spectaculaire offensive du "Tet". Les armes et autres fournitures militaires qui sont acheminées au sud le long de la piste Ho Chi Minh ont été elles aussi considérablement augmentées en volume. Tout cela constitue "des signes qui tendent à indiquer la préparation d'une offensive". Quant à savoir si cette offensive se fera au Sud-Vietnam ou au Cambodge, les opinions sont partagées au sein même de l'administration américaine, mais "la plupart des gens estiment qu'une offensive au Cambodge est plus probable".

Sur la question des bombardements américains au Nord-Vietnam, ce même

collaborateur de M. Nixon a affirmé : "Nous n'avons pas augmenté ces bombardements. Ce que le président a dit, et le secrétaire d'Etat à sa suite, c'est que si l'autre côté accroît ses activités (offensives), nous nous réservons la liberté d'y réagir".

4) Europe — Les Etats-Unis entendent organiser leurs rapports avec l'Europe selon la conception du "partnership" (association entre égaux) qui découle de la doctrine de Guam, celle du désengagement militaire joint à une coopération plus étroite. Au sein de l'Alliance Atlantique, toutefois, cette politique de désengagement n'est pas encore possible. Elle ne pourra être envisagée que dans le cadre d'une détente Est-Ouest très générale. Le succès de la négociation "SALT" pourrait à cet égard donner le signal d'une telle détente et la convocation d'une conférence pan-européenne sur la sécurité et le désengagement militaire mutuel pourrait en être l'aboutissement.

Quoi qu'il en soit, l'ère du paternalisme américain en Europe est révolue. Les Etats-Unis sont favorables à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, qui doit être négociée en dehors de toute pression américaine, et ils admettent la possibilité d'avoir à payer de certains sacrifices américains, cette évolution vers un plus grand degré d'intégration économique de l'Europe.

Enfin, la consultation entre alliés doit demeurer de règle. Les Etats-Unis l'appliquent scrupuleusement à l'égard de l'Europe à propos de la négociation "SALT" par exemple, et ils n'en attendent pas moins de leurs partenaires européens et, en particulier, de l'Allemagne de l'Ouest. Celle-ci, d'ailleurs, ne s'est pas dérobée à ce devoir moral dans la poursuite de son "Ostpolitik" d'ouverture à l'est.

Nouvelle opération de nettoyage dans la région de l'"Hameçon"

par Paul Léandri, de l'AFP

P.C. AVANCE (Frontière sud-vietnamo-cambodgienne) — Appuyés par des hélicoptères, des blindés, et des batteries d'artillerie lourde, les 2.400 hommes du neuvième régiment de la cinquième division sud-vietnamienne fouillent mètre par mètre la région de l'"Hameçon" en territoire khmer, entre les plantations de Mimot et Snoul, occupée une première fois en mai et juin derniers par les troupes américaines.

Cette nouvelle opération de nettoyage et de ratisage qui a débuté le onze décembre, a été rendue nécessaire par le fait que certains mouvements de troupes "ennemies" continuaient dans cette région, pourtant "nettoyée" par les troupes américaines puis par des éléments de forces armées sud-vietnamiennes, a déclaré, hier, aux journalistes étrangers, le colonel Tran Duc Minh, commandant le neuvième régiment.

Une vingtaine de contacts ont eu lieu depuis le début de l'opération, a indiqué le colonel Minh, dont le poste de commandement avancé est installé à cinq km de la frontière cambodgienne, dans la province sud-vietnamienne de Binh Long à 100 km au nord-est de Saigon et à 25 km à l'est de la plantation de Mimot. Les éléments vietcong et nord-vietnamiens engagés ne dépassent pas le groupe, soit dix à douze hommes. En deux semaines, 37 ont été tués par les fantassins sud-vietnamiens qui ont eu 4 morts et 32 blessés.

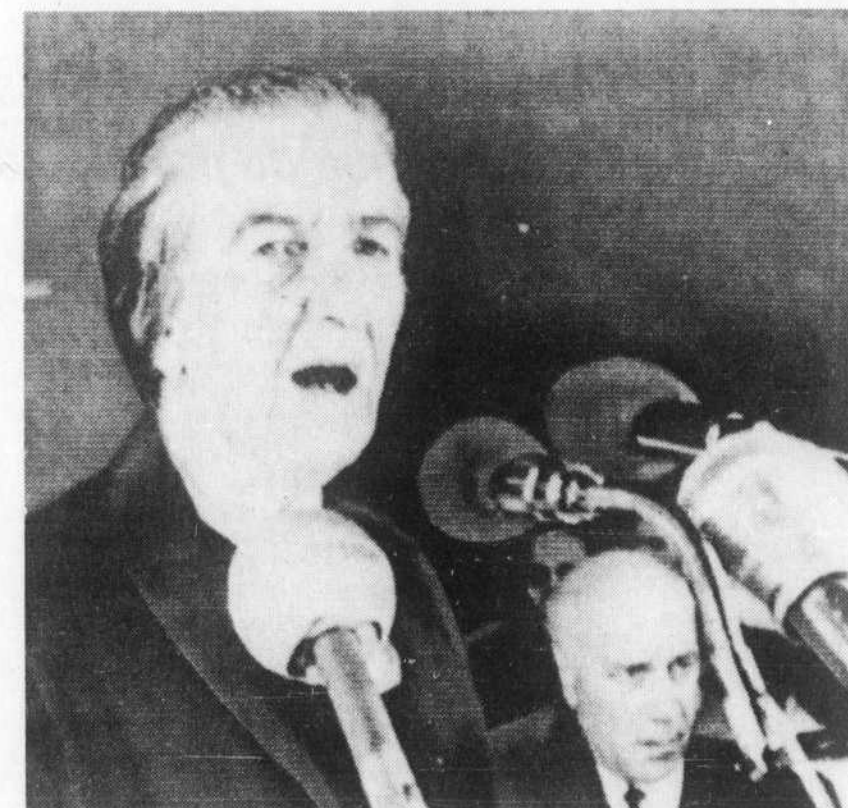
Cette nouvelles opération dans la région de l'"Hameçon" a servi surtout à découvrir de nouvelles caches nord-vietnamiennes et vietcong.

Un immense "complexe" a été découvert samedi. Il contenait des mortiers et des mitrailleuses lourdes anti-aériennes, de fabrication chinoise, des fusils soviétiques et un important matériel optique. Le tout a été évacué sur le Sud-Vietnam. Les armes, pleines de terre et qui semblent avoir fait un long séjour dans ces caches, sont toutefois en bon état de fonctionnement.

Une semaine auparavant, dans un autre "complexe", les fantassins sud-vietnamiens avaient découvert deux roquettes géantes de 480 mm de diamètre et de deux mètres de long.

C'est la première fois depuis le début de la guerre que de tels engins étaient découverts. Dissimulés dans une cache profonde de deux mètres, les deux roquettes géantes qui ressemblent à des V-1 allemands ne portaient aucun signe distinctif permettant de les identifier. Elles sont actuellement étudiées par les services spécialisés américains et sud-vietnamiens.

L'opération se poursuit à travers la jungle qui gêne considérablement l'avance des fantassins sud-vietnamiens, a précisé pour conclure le colonel Minh.



Depuis la publication, jeudi soir, du verdict du procès de Leningrad, les protestations se multiplient dans le monde contre la sévérité des sentences. De son côté, Moscou dénonce la "campagne antisoviétique éhontée menée par Israël" dans le but de détourner l'attention de ses noires activités au Proche-Orient. On voit ici Mme Golda Meir s'adressant samedi soir à un groupe de 15.000 personnes réunies pour protester contre les deux peines de mort. (Téléphoto AP)

Erreur de tir

SAIGON (AFP) — Des artilleurs américains ont tiré par erreur sur une position tenue par des soldats américains, tuant neuf d'entre eux et en blessant neuf autres, apprend-on à Saigon de source militaire américaine.

L'incident a eu lieu le 24 décembre

à une vingtaine de km au sud-ouest de Hué. Un obus de 105 mm tiré d'une base d'artillerie américaine est tombé sur une position de nuit de la 101ème division aéroportée, a indiqué le commandement américain qui a précisé qu'une enquête était en cours.

VENTE DE VAISSELLE EN PORCELAINE

services complets

de 33 à 59% de rabais
4 jours seulement

Valeurs régulières
jusqu'à \$1500.00

BIRKS
JOAILLIERS

Au magasin du Carré Phillips seulement

UN CADEAU ORIGINAL
À L'OCCASION DES FÊTES
(voir détails en page 5)

Il faut bien célébrer ça! La veille du Jour de l'An, on s'amusera ferme au CHATEAU CHAMPLAIN

- L'ESCAPADE (le haut lieu de l'amusement)**
Buffet de roi accompagné d'une demi-bouteille de vin (choix de 13 vins). Musique des ensembles de Sacha et de Gene Donaty. En plus, le groupe La Columbia Cumbia. Danse. \$25 par personne, taxe et service inclus. **De 20 à 2h.**
- LE TOURNEBROCHE (la bonne table et la tradition)**
Pour le palais: menu spécial. Pour l'oreille et pour la danse: un quatuor et l'orchestre de Mark Harwood. Une vedette du Caf' Conc' sera aussi de la fête. \$16 par personne pour le menu spécial. **De 20h à 2h.**
- LE CAF' CONC' (la gaieté frivole)**
Nouveau spectacle. Musique de Max Sherman et son orchestre. Egalement, le trio de Ben Herman. Danse. \$12 pour frais de couvert et menu spécial à \$15. **De 20h à 3h.**
- LE NEUFCHATEL (le grand chic et l'intimité)**
Menu spécial à \$12 ou à la carte. **De 18h à 2h.**

MENUS SPÉCIAUX DU JOUR DE L'AN

L'Escapade — Buffet: \$8 par personne. Musique des ensembles de Sacha et de Gene Donaty. **De Midi à minuit.**
Le Tournebrotche — Menus: \$6.50 et plus par personne. **De midi à 15h. De 17h à 23h.**
Le Neufchatel — Menus: \$8.50 et plus par personne. **De 17h à 23h.**
(moitié prix pour les moins de douze ans aux restaurants ci-dessus mentionnés)
Le Caf' Conc' — Deux spectacles: **20h 30 et 22h 30.** Frais de couvert: \$5.

Cette année, amusez-vous en grand seigneur.

LE CHATEAU CHAMPLAIN
***** Super

Réservations: 878-1688

CP
Hotels

Pour bien fêter le Nouvel An!
José Molina Bailes Espanoles

En vedette du 26 décembre au 9 janvier. Danse avec Nick Martin et son orchestre. Pas de frais de spectacle du lundi au vendredi. Le samedi, seulement \$4. Pour réserver: 861-3511.

C

**Salle Bonaventure
du Reine Elizabeth**

Les bourses canadiennes auront connu en 1970 l'une de leurs années les plus difficiles

L'année 1970 en aura été une des plus mouvementées pour les marchés boursiers canadiens. Les cinq premiers mois de l'année ont vu les cours faire une chute qui n'a jamais pu être compensée par la suite et qui a constitué une des pires périodes qu'aient connues les bourses depuis longtemps.

L'indice des valeurs industrielles à la Bourse de Toronto, que l'on peut considérer comme un indice représentatif, marquait une baisse de 25% en mai par rapport à son niveau initial de 1970. Tout récemment, il était encore à 7,5% en-dessous de ce niveau initial. Cette crise a été due non seulement pour les investisseurs mais aussi, et peut-être surtout, pour les courtiers. Les maisons de courtage canadiennes se sont toutes mieux défendues que leurs homologues américaines qui ont très souvent déclaré faillite ou se sont fusionnées pour survivre. La lutte qu'ont menée les gouvernements canadien et américain contre l'inflation a été à l'origine d'un très net ralentissement de l'économie qui a pesé lourd sur les marchés boursiers nord-américains. Un observateur, commentant la politique gouvernementale, a parlé de "mini-dépression" et il ne faisait probablement qu'exprimer l'anxiété de plusieurs.

Ce pessimisme a semblé justifié lorsque, le lundi 25 mai, l'indice des industrielles à Toronto a connu la pire baisse de son histoire en une journée. Un renversement s'est toutefois produit une semaine plus tard environ alors que ce même indice connaissait sa plus forte hausse depuis sa création. Les investisseurs sont cependant rapidement devenus très prudents et le volume des transactions a de nouveau diminué pour rester excessivement bas durant les mois d'été.

Il était alors prévu que le volume des transactions en 1970 serait inférieur de 40% au total de 1969, cette baisse de volume s'accompagnant d'une forte diminution de la valeur de la grande majorité des titres. Rapidement, les mois de juillet et août sont devenus "les mois du désespoir". Plusieurs firmes de courtage ont prolongé les vacances de leurs employés (mais sans leur verser leur salaire) ou mis à pied du personnel, tandis que les cadres acceptaient volontairement une diminution de salaire. A ce

moment cependant, la plupart des bourses canadiennes ont resserré leur contrôle sur les activités de leurs membres afin que les clients de ces firmes ne soient pas victimes d'une négligence quelconque dans la gestion de leurs fonds ou n'aient à souffrir d'une faillite. A la fin de 1970, les courtiers estiment que le pire est passé. M. Charles B. Neapole, président des Bourses de Montréal et Canadienne a d'ailleurs prédit que le volume des transactions s'élèverait de 30% au cours de 1971.

Un des phénomènes les plus intéressants de l'année sur les marchés boursiers a été le comportement des valeurs pétrolières. Après une lente et sévère érosion des cours, les indices d'une pénurie de pétrole et de gaz naturel aux États-Unis ont amené une reprise spectaculaire. Certains titres avaient perdu plus de cinquante pour cent de leur valeur en mai, alors que les sondages décevant dans les concessions arctiques de certaines compagnies et des résultats financiers assez peu reluisants pesaient lourd sur la valeur des actions. Ce n'est qu'en juin que des rumeurs de changement de la politique américaine concernant les pétroles canadiens ont commencé à faire remonter les cours.

Ce changement s'est effectivement produit en novembre alors que l'on a facilité l'entrée du pétrole canadien sur le marché des États-Unis. Cette remontée des cours a d'ailleurs été assez générale, la politique monétaire des gouvernements canadien et américain tendant à relancer une économie qui fonctionnait au ralenti. Les taux d'intérêt ont aussi commencé à baisser au cours du dernier trimestre, rendant plus attrayant le marché boursier.

L'année 1970 aura de plus vu l'affrontement des bourses montréalaise et torontoise. Après un avis de la Commission des valeurs du Québec demandant aux courtiers de transiger en priorité sur les parquets montréalais plutôt que de les transiger à Toronto, la Bourse de Toronto a répliqué en modifiant ses règlements de façon à interdire les opérations d'arbitrage au Canada à ses membres. Désormais, ceux-ci ne pourront plus effectuer pour leur propre compte des transactions entre la Bourse de Toronto et les autres bourses canadiennes.

Les cours boursiers ont progressé jeudi

La Bourse de Montréal a enregistré jeudi des gains dans tous les secteurs, sauf aux papeteries. Le marché a fermé à midi, pour la fête de Noël et les affaires étaient peu animées.

A l'indice, les industrielles étaient en hausse de 33 à 175,37; les services publics, de 71 à 151,51; les bancaires, de 42 à 175,61, et l'indice composite, de 42 à 171,46. D'autre part, les papeteries avaient perdu 13 à 91,26.

Le volume combiné de la Bourse de Montréal et de la Bourse canadienne s'est établi à 424.000 actions. Le nombre des pertes a dépassé légèrement celui des gains, 62 et 58, tandis que 44 valeurs sont demeurées stationnaires.

La disponibilité de l'argent devrait s'accroître en 1971

Un peu plus d'argent, et peut-être un léger adoucissement des taux d'intérêt, voilà ce que nous réserve 1971, après une année au cours de laquelle les taux d'intérêt ont été inférieurs à ceux de 1969, après une série de réductions provoquées par des changements dans la politique fédérale.

Le changement le plus remarquable dans la politique des gouvernements a été l'abandon partiel de la politique austère adoptée en 1969 pour combattre l'inflation, politique qui avait amené une hausse considérable dans les taux d'intérêt en 1969, et l'inauguration d'un programme destiné à éponner l'économie et à réduire le chômage.

Le résultat de ce changement, c'est que les taux d'intérêt ont baissé. Le ministre des Finances, M. Edgar Benson, a déclaré à Vancouver, à la mi-novembre: "J'ai été informé par le gouverneur de la Banque du Canada que le système bancaire possède actuellement assez de valeurs disponibles pour négocier tous les prêts justifiables qui pourraient se présenter au système bancaire."

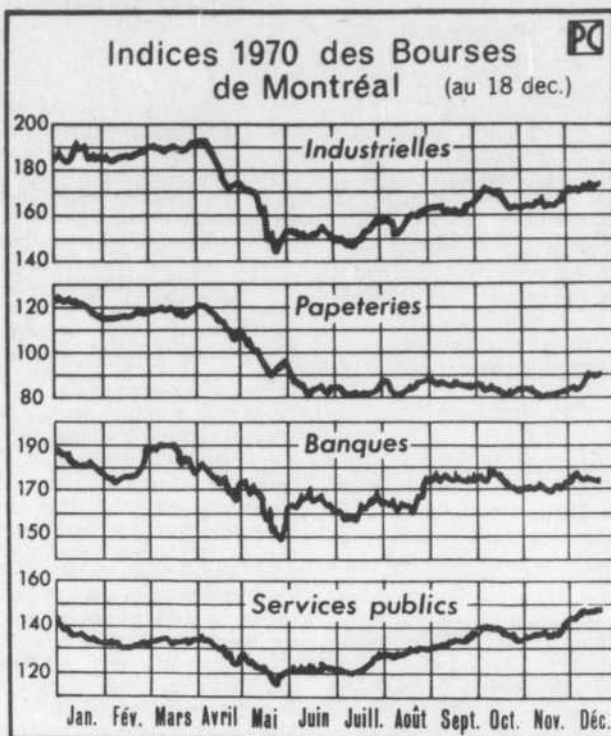
Ce fut vraiment une année propice aux changements. Comme l'a fait remarquer M. Benson, au cours de l'année, a modifié ses politiques fiscales. M. Benson, ce

pendant, a souligné que les choses devaient se faire lentement, afin d'éviter de mettre en mouvement une nouvelle spirale inflationniste.

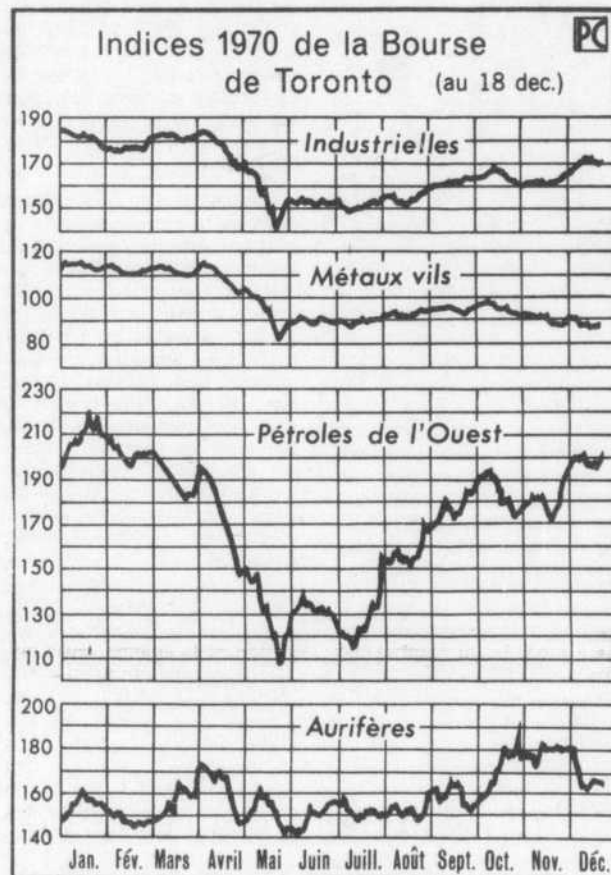
Pour l'observateur ordinaire, la meilleure façon de détecter un changement dans l'évolution des taux d'intérêt, c'est de surveiller le taux de la Banque du Canada. Ce taux est celui auquel la banque centrale prête de l'argent aux banques à charte.

Ce taux était au début de 1970 de 7 1/2 pour cent, et il était le même depuis le 16 juillet 1969. Il a baissé à quatre reprises au cours de l'année, chaque fois de 1/2 pour cent, soit les 12 mai, 1er juin, 1er septembre et 12 novembre. Le taux est actuellement de six pour cent. Comme d'habitude, le taux préférentiel des banques à charte a également été réduit. Ce taux est celui auquel les banques prêtent de l'argent à leurs meilleurs clients, et c'est en même temps un signe important, étant donné que les taux d'intérêt sur les autres prêts suivent la même tendance. Le taux préférentiel, au début de 1970, était de 8 1/2 pour cent. Il a été réduit de 1/2 pour cent le 8 juillet, et de nouveau le 1er novembre, alors qu'il a été réduit à 7 1/2 pour cent.

Les taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires ont également baissé au cours de l'an-



Tous les indices à la Bourse de Montréal ont connu des déclinés vers le milieu de l'année mais, à l'exception des papeteries, ont réussi à remonter vers la fin de 1970. Les industrielles et les banques étaient légèrement en baisse par rapport au début de l'année, et les services publics ont terminé l'année à la hausse. Les papeteries étaient en perte, ayant décliné de 30 points au cours de 1970. (Graphique PC)



L'indice des industrielles, à la Bourse de Toronto, a baissé de près de 25 pour cent au cours des cinq premiers mois de l'année, particulièrement au cours du mois de mai. Cependant, vers la fin de l'année, les industrielles étaient remontées quelque peu. Les métaux de base ont décliné au cours de l'année et les pétroles de l'ouest étaient légèrement en hausse, après avoir décliné pendant les six premiers mois de l'année. (graphique PC)

Cachez ces statistiques qu'on ne saurait voir !

La censure frappe l'O.C.D.E.

PARIS (AFP) — La censure vient d'atteindre la source la plus abondante d'informations économiques dignes de foi du monde occidental. Pour la première fois depuis sa création, l'O.C.D.E. (Organisation de Coopération et de Développement Economi-

ques) n'avancera pas de prévisions sur l'évolution des prix pour les pays membres dans les "perspectives économiques" qui seront publiées le 30 décembre.

Cette censure est d'autant plus grave qu'il s'agit là de l'indicateur économique le plus important au moment où l'inflation est devenue le problème n° 1 dans le monde, au point que les ministres des finances des vingt-deux pays membres avaient précisément demandé en mai dernier un rapport sur ce problème, rapport qui a été publié le mois dernier et a provoqué de nombreux remous.

Dans le même temps, cette censure semble aussi avoir porté préjudice — même si elle remet en cause un principe qui avait fait jusqu'à présent l'autorité de l'O.C.D.E. — car les chiffres censurés sont connus des observateurs.

Il en ressort que les hausses les plus fortes devraient intervenir en Grande-Bretagne avec 6 0/0, à comparer par exemple avec le 4 0/0 attendu aux États-Unis.

Les journaux anglais, et notamment l'influent "Financial Times" ont rapproché ces chiffres de la censure imposée à l'O.C.D.E. et aussi de l'incident créé par M. Edward Heath à la suite de déclarations que M. Omil Van Lennep, secrétaire-général de l'organisation, a faites il y a quelques semaines à Londres sur les tensions inflationnistes en Grande-Bretagne. Selon les journaux anglais, le premier ministre aurait même menacé de suspendre sa contribution à l'organisation internationale.

Mais, pour de nombreux observateurs, le gouvernement britannique ne peut être tenu seul responsable. L'O.C.D.E. a vingt-deux pays membres, parmi lesquels on compte toutes les grandes puissances oc-

la chronique de Marcel Clément

L'instabilité des taux monétaires ne saurait faire long feu

Maints courtiers, américains et canadiens, semblent d'opinion que les taux des intérêts bancaires, hypothécaires et autres continueront de baisser quelque peu, avant de toucher leur minimum. Il s'écoulerait donc quelques semaines avant que le mouvement descendant récent prenne fin. N'avons-nous pas vu, vers le milieu du mois courant, The Alberta Gas Trunk Line Company émettre \$18.000.000 d'obligations, à fonds d'amortissement, comportant un taux d'intérêt de 9 1/4%; l'Hydro-Québec n'a-t-elle pas emprunté \$75.000.000, récemment, à 8,75% et le C.P.R. \$70.000.000 dont \$50.000.000 à 8 7/8%. Par contre, les courts termes, comme les billets du Trésor du Canada se sont vendus, récemment, à 4,26%. Et dire que ces derniers se vendent à 7% il y a quelques mois et les obligations, à long terme, comme Trans-Canada Pipe Lines, à 10%! Quelque temps après le début de l'an nouveau, un relèvement succédera à cet abaissement des taux de l'intérêt sur notre continent. Personne n'ignore que la demande d'argent baisse dans une économie chancelante,

comme c'est le cas pour les États-Unis et le Canada. Il en serait autrement en 1971, particulièrement après les premiers mois. Tout redressement des conditions économiques ne sera pas sans avoir des répercussions monétaires. Lorsque le loyer de l'argent est élevé, il y a pénurie d'argent et, lorsque les taux ont une tendance à baisser, il est plus facile d'en obtenir. Maints prêteurs sont portés à demander des taux élevés, en période inflationniste, afin de compenser l'érosion du pouvoir d'achat des dollars canadiens et américains. Ce n'est pas en émettant des fonds abondants que les autorités fédérales de Washington et d'Ottawa pourront régler la situation car, ce faisant, elles favoriseraient le maintien à des niveaux élevés du loyer de l'argent en Amérique du Nord. Il faut présentement que l'expansion monétaire soit modérée. Il importe de laisser le taux de l'intérêt se stabiliser par lui-même afin d'éviter le retour à des restrictions monétaires draconiennes. Une instabilité, de peu de durée, dans le taux précité serait un modeste prix pour assurer une croissance économique à long terme.

Les bourses, sources de capitaux

Les valeurs boursières sont une grande source de capitaux pour les États-Unis et le Canada. Bien que l'année qui s'achève aura été une mauvaise année pour les affaires, les entreprises dont les actions sont inscrites aux bourses de Montréal, Canadienne, de Toronto et de Vancouver ont quand même versé aux détenteurs de la majorité des actions le total sans précédent de \$1.630.047.296, soit un sommet pour la 12ième année consécutive. Il y a même une augmentation intéressante de \$4.000.000 environ cette année au regard de 1969, et cette dernière année affichait déjà un accroissement de plus de \$100.000.000, bien que 1969 et 1970 aient été des années défavorables en bourse. Ces versements accrus sont des preuves évidentes que les transactions mobilières sont généralement profitables, particulièrement lorsqu'elles sont effectuées dans un marché à la hausse, vu les gains de capital réalisés alors. Il va sans dire que, présentement, les achats de bonnes valeurs, continuant de payer des dividendes, devraient être lucratifs durant

les années à venir. Les bourses canadiennes sont une source de capitaux et il en est de même du New York Stock Exchange et de l'American Stock Exchange, qui auraient drainé, durant l'année qui s'achève, \$57.000.000.000, selon l'affirmation du président de Merrill, Lynch, Pierce, Fenner & Smith, M. Donald T. Regan. Wall Street n'est pas toujours prospère. Il y eut plus de 100 liquidations de firmes de courtage cette année ainsi que de nombreuses fusions de maisons d'agents de change des États-Unis. Ce n'est pas sans raison que M. Regan a aussi affirmé que "les exigences professionnelles de l'entrée dans le monde du courtage devraient être plus sévères". Nul doute que les autorités canadiennes suivront de près ce que seront ces exigences car on est loin d'être aussi sévère au Canada et, plus on verra à faire disparaître les moutons noirs, plus le monde du courtage aura une bonne renommée parmi le public.

En bref

Tennessee Gas Pipeline Co., du Texas, vient d'obtenir la permission d'acheter au cours de l'an prochain, 30 milliards de pieds cubes de gaz naturel du Canada provenant de Trans Canada Pipe Lines Ltd. Le prix serait de 42 cts par 1.000 pieds cubes.

Mattagami Lake Mines, de l'Abitibi, maintient son gain mais son fonds de roulement se compare défavorablement avec l'année précédente.

Sait-on qu'un petit 5 cts canadien — ils furent retirés de la circulation en 1921. — valait pour les collectionneurs de pièces monétaires environ \$400.00 actuellement.

Avant d'acheter des actions de n'importe quelle mine, il serait bon de s'informer si elles sont enregistrées, selon les normes de la Loi des valeurs mobilières du Québec car, par le temps qui court, certaines gens, appartenant à toutes les classes de la société, nous apparaissent fort naïfs et d'une crédulité enfantine.

La Société de Cimenterie Réunies de Belgique aurait payé \$50.000.000, environ pour l'acquisition de Miron & Frères Ltée de Montréal. Et dire que l'industrie de la construction est pratiquement dans le marasme!

L. E. Shaw Ltd paiera, jeudi de cette semaine, un dividende de 30 cts par action de la classe "A", à ses actionnaires, inscrits le 5 du même mois et, après-demain, Sicaud Inc. paiera 30 cts par action 6% aux détenteurs inscrits le 16 décembre.

Aujourd'hui, le 28 décembre, Southern Press Ltd paiera 30 cts l'action à ses actionnaires inscrits le 14 du même mois.

Le jour de l'An, Price Co. paiera 2% à ses détenteurs d'actions 4%, inscrits le 11 décembre. Le lendemain, le 2 janvier 1971, Sherwin Williams paiera \$1.75 sur ses actions à 7%.

UN CADEAU ORIGINAL À L'OCCASION DES FÊTES

(voir détails en page 5)

Bilan et perspectives de fin d'année

La conduite de l'économie demeurera une tâche délicate

OTTAWA (PC) — L'économie canadienne entreprend la nouvelle année sur une note modérément optimiste, mais il se pourrait que des influences dissidentes viennent gâcher les choses avant la fin de 1971.

Les administrateurs fédéraux de l'économie sont aux prises avec le dilemme qui caractérise le monde industriel d'après-guerre: comment maintenir la production et l'emploi à leur plein rendement, tout en évitant une croissance excessive qui amène l'inflation.

Après deux années pendant lesquelles ils ont tenté de diminuer le crédit et les dépenses, dans un effort pour ralentir l'inflation, les autorités ont desserré un peu leur emprise, dans le but de remédier au manque de productivité et au chômage qui ont résulté des premières mesures entreprises.

Vers la fin de 1970, les experts en économie étaient divisés sur le fait de savoir si les mesures anti-inflationnistes avaient été trop peu ou trop tard adoucies pour pouvoir venir en aide aux milliers de chômeurs, cet hiver, ou si ce régime adouci ne ferait que stimuler de nouveau les forces inflationnistes.

Le ministre des Finances, M. E. J. Benson, était plutôt optimiste lorsqu'il a présenté les projets de dépenses du gouvernement fédéral, dans son budget du 3 décembre, élaboré de façon à ce que "le relèvement de l'économie, dans l'année qui vient, soit à la fois fort et soutenu".

Tout d'abord, l'expansion des réserves monétaires par le truchement du système bancaire a été rendue nécessaire par la pression ascendante de la valeur du dollar canadien sur les changes internationaux et les printemps derniers.

Cette hausse a été provoquée en partie par un accroissement de la demande des pays étrangers pour des produits canadiens, comme les minéraux, les céréales, les automobiles à prix modique.

Le surplus commercial du Canada a atteint près de \$3 milliards au cours de l'année, alors que les exportations augmentaient de 14 pour cent et que les importations demeureraient au point statique.

Les observateurs savent bien que l'O.C.D.E. a, en fait, deux aspects. L'un, très secret, qui permet dans des réunions restreintes aux pays membres de s'informer sans contrainte des problèmes brûlants; c'est par exemple le cas du groupe de travail n° 3 sur l'équilibre des paiements internationaux. A ce niveau et sur ce genre de problèmes, le secret est la condition indispensable à une parfaite franchise des participants.

L'autre aspect est un d'information et de prévision en matière économique. Les prévisions sont élaborées en étroite collaboration avec les pays intéressés mais différents, en fin de compte, quelquefois sensiblement de celles qui sont faites par les gouvernements.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMÉUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,

7035 AVE. DU PARC

270-1141

Encouragez nos annonceurs

SAM GOLDWATER

avocat

33 ST-JACQUES OUEST — SUITE 410

Bureau: 845-3231 Soir: 739-2167

QUÉBEC SCIENCE

Le seul magazine de promotion scientifique de l'Amérique du Nord rédigé en français

EN VENTE DANS LES KIOSQUES ET LIBRAIRIES

des principales villes du Québec

Abonnements: **\$3** pour 8 numéros C.P. 250 Sillery, Québec 6 **651-7220**

STEAK-POULET

grille sur charbon de bois

SALLE À DINER — AMBIANCE DISTINGUÉE

LE PAYSAN

LÀ OÙ C'EST TELLEMENT MEILLEUR

2480, CHEMIN STE-FOY, STE-FOY / QUÉBEC (angle Du Vallon / Chemin Ste-Foy) **656-6026**

Un lendemain de Noël genre "choc Shack"!

par MARC THIBEAULT

Même si c'est le pittoresque Eddie (Shac-Full-O'-Nuts) Shack qui, cheveux longs et au vent, égala le compte à 4-4 trois minutes et 38 secondes avant la fin en arrivant disque, patins, bâton, corps et âme et en trombe devant un gardien Vachon n'y voyant que du feu, samedi soir au Forum, pour permettre aux Sabres de Buffalo de faire match nul contre un Canadien qui avait pourtant déjà mené par 4-1, c'est Gilbert Perreault, l'ex-Canadien junior, qui fut le principal artisan de ce qui fut pour l'instructeur George "Punch" Imlach une victoire ou revanche. Le samedi 7 novembre dernier, à sa première visite au Forum, le nouveau club d'Imlach avait été écrasé au compte de 11-2, Perreault marquant les deux seuls buts de son équipe. Samedi soir, devant 17.132 partisans (du Canadien) déçus, le brillant centre marqua encore deux buts (des deux premiers des Sabres) et c'est lui qui, de concert avec un Phil Goyette sachant admirablement bien percer la défense du Tricolore, donna au Buffalo l'élan qu'il lui fallait pour en arriver à ce match nul. Entre les 1ère et 2ème périodes, Dickie Moore disait: "Perreault me fait penser à Béliveau à ses débuts. Il a le même coup de patin et les mêmes feintes". Ce qui était beaucoup et tout dire... en ayant tout à fait raison.

S'il est facile d'observer jusqu'à quel point Perreault représente presque la moitié d'une nouvelle et expansionniste équipe, il est, encore une fois, tout aussi juste de remarquer combien l'absence de Jacques Laperrière à la défense (surcharge) des Canadiens se fait sentir. Notre club va, et très bientôt, avoir besoin de ce Laperrière si veut finir... en troisième ou quatrième position du classement de la division Est.

Après que Perreault, dès la 1ère minute de jeu, eut fini à Floyd Smith une superbe occasion de compter en lui faisant une brillante passe, occasion que Smith rata, le Canadien prit les devants 1-0 à la 2ème minute lorsque Mickey Redmond intercepta une passe-arrière de Jean-Guy Talbot dans la zone du Buffalo. Redmond glissa aussitôt le disque à Henri Richard qui, après avoir attiré un défenseur vers lui, remit le disque à un Jacques Lemaire qui lança à bout portant contre un gardien Joe Daley déjà trompé.

Durant toute cette 1ère période, soit dit avant d'aller plus loin, les Sabres exécutèrent une série de passes imprécises et malhabiles que les Canadiens interceptaient à tour de rôle et de bâton.

Dans la 14ème minute, Guy Lapointe exécuta une montée d'un bout à l'autre de la patinoire pour finalement passer le disque vers la ligne bleue... et "la pointe" ou, normalement, il aurait lui-même pris poste! En cours de belle montée, Lapointe oubliant qu'il n'était pas à ladite pointe mais, plutôt, derrière le filet de Daley!

Mais une minute plus tard, Harper, de sa ligne bleue, passa à Ferguson au centre. Celui-ci avança et vit Rochefort qui filait à l'aide droite... à la gauche de deux défenseurs un peu trop collés sur leur ligne bleue. Et "Fergy" passa à Rochefort qui, tout en traversant cette ligne bleue adverse, se glissa facilement derrière les deux défenseurs pour aller tromper Daley avec un lancer par-dessus l'épaule gauche. Là où Daley ne l'attendait pas. Et de 2-0.

Moins de deux minutes plus tard et 37 secondes après une pénalisation à Talbot (la 1ère de la partie), les Canadiens portaient leur avance à 3-0. Béliveau fit une montée tenta de compter d'à côté du filet en donnant, virtuellement, le disque à Daley. Alors que celui-ci cherchait à le maîtriser, Courmeyer tenta vainement de le pousser derrière le gardien avant que Lemaire ne fasse la même chose... et réussisse, lui.

Une minute et 23 secondes après, Allan Hamilton passa à Floyd Smith qui, rendu dans la zone du Canadien, lança vers Vachon entre trois Canadiens, dont Harper-Savard. L'attentif Vachon bloqua tant bien que mal. Mais le disque roula derrière lui ou, également, se trouvait un Perreault parfaitement solitaire... et de 3-1.

Dans les 5 premières minutes de la 2ème période, il n'y eut qu'un beau jeu, une montée Goyette-Marshall-Anderson qui, toutefois et grâce à un Vachon très alerte contre Anderson, ne porta pas fruits. Après n'avoir pu profiter d'une punition à Steve Atkinson, le Canadien fit passer le pointage à 4-1 en sa faveur dans la 13ème minute de jeu. Redmond persista dans la zone du Buffalo, passa à Richard qui, ensuite, remit à un Savard qui avança, de la ligne bleue, avant de lancer parfaitement dans le coin gauche du filet d'un Daley n'y pouvant rien.

Perreault, l'appât

A 12:50, Lapointe fut puni par le nouvel arbitre Bob Kilger pour avoir donné du coude dans le visage de Perreault le long de la clôture au centre de la patinoire. A 14:13, Harper était à son tour puni pour avoir accroché... Perreault. Ce qui donne une idée de l'importance de la présence d'un tel joueur sur la glace. Pendant 37 secondes, les Canadiens jouèrent deux hommes en moins. A la 38e, soit alors que Lapointe mettait le patin sur la patinoire, Perreault (évidemment) réussissait son 2ème but de la soirée et son 11ème de la saison en faisant dévier un lancer de la ligne bleue de Shack alors que J. C. Tremblay tentait de le mettre en échec.

Mais on pouvait croire que, menant toujours par 4-2, le Canadien allait tout de même gagner.

Perreault se blessa au genou au début de la 3ème période (il devait revenir néanmoins au jeu vers la fin).

Puis, dans la 7ème minute de ce tiers, Ron Anderson, seul devant Vachon, vit celui-ci toucher son lancer de l'épaule et faire monter le disque par-dessus son filet. Sur le jeu suivant, cependant, Anderson eut une autre telle occasion (sur une passe de Goyette) et, cette fois, il ne la rata pas. Et de 4-3.

Daley vola un but à Richard avant que Steve Atkinson ne prenne une pénalisation guère intelligente pour avoir fait trébucher, bien inutilement, le même Richard derrière le filet du Canadien, dans la 14ème minute de jeu. On pouvait espérer un but bien décisif du Tricolore. Mais les joueurs d'Al MacNeil n'eurent qu'un seul lancer durant la punition à Atkinson, un boulet de Lemaire sur lequel Daley fut sensationnel.

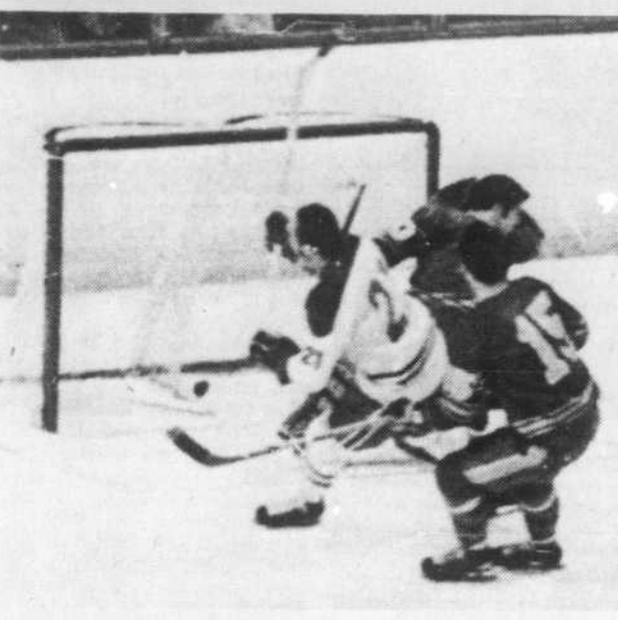
Dans la 17ème minute, Goyette contourna Ferguson au centre puis passa à Shack filant à pleine épuisante à la ligne bleue. Shack contourna Savard tout en perdant, semblait-il, sa maîtrise d'un disque restant toutefois à ses pieds. Shack continua à tout hasard et, sans s'en apercevoir, poussa le disque des patins derrière un Vachon qui ne savait plus qui ou quoi arrêter!

Shack après la partie: "J'aimerais bien voir la reprise du jeu car je ne sais pas comment j'ai compté!" Peu importe puisque Buffalo, à la surprise d'Imlach lui-même, venait de changer une défaite en... match nul pour un précieux point. Richard (2 fois) et Lemaire faillirent compter dans les deux dernières minutes mais Daley ne voulut pas qu'ils y arrivent.

SOMMAIRE

1ERE PERIODE	
1-Montréal: Lemaire (9)	
Richard, Redmond, ...	2:00
2-Montréal: Rochefort (4)	
Ferguson, Harper, ...	14:03
3-Montréal: Lemaire (10)	
Béliveau, Tremblay, ...	17:46

l'information



UN BEL EFFORT DE ROCHEFORT - Après avoir reçu une excellente passe de John Ferguson, le combatif Léon Rochefort déjoue le gardien Joe Daley alors que Gerry Meehan arrive trop tard pour le mettre en échec.



QUAND GILBERT PERREAULT EST LA... on pourrait dire que quatre Canadiens sont trompés. Perreault vient de compter le premier de ses deux buts lors du match nul 4-4 de samedi soir. Autour de lui, Ferguson, Savard, Vachon, Backstrom et, à l'arrière plan, l'arbitre Bob Kilger. (PHOTOS LE DEVOIR par DONATI)

3EME PERIODE	
4-Buffalo: Perreault (13)	
Smith, Keenan, ...	19:09
Pun: Talbot 17:09.	
2EME PERIODE	
5-Montréal: Savard (3)	
Richard, Redmond, ...	12:10
6-Buffalo: Perreault (14)	
Shack, Marshall, ...	14:51
Pun: Atkinson 8:38, Lapointe 12:50, Harper 14:13.	

AVIS PUBLIC

COUP SUPERIEUR

NO 801 978
Dane Mildred Messinger, ménagère, épouse commune en biens de Mariano Intini, domiciliée et demeurant au numéro 3900 est, rue Sherbrooke, App. 25, dans la Cité et District de Montréal

demanderesse
Mariano Intini, d'adresse inconnue

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, Mariano Intini est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son instruction au Greffe de la Cour.

MONTRÉAL, le 21 décembre 1970
MARIUS D'AMOUR, P.C.S.M.
Protonotaire, C.S.M.



AVIS PUBLIC
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite Ville, qu'à son assemblée spéciale du 21 décembre 1970, le Conseil de la Ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté un règlement portant le numéro 46, règlement concernant la taxe et le prix de l'eau et abrogeant toutes autres dispositions réglementaires incompatibles de la Corporation de la paroisse de Saint-Basile-le-Grand, à laquelle a succédé la Ville de Saint-Basile-le-Grand, et abrogeant aussi toutes autres dispositions réglementaires incompatibles de la Ville de Saint-Basile-le-Grand.

AVIS PUBLIC est aussi donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau du secrétaire-trésorier, en l'hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNE A SAINT-BASILE-LE-GRAND, le 23 décembre 1970.
Gilles Champagne, R.I.A., Secrétaire-Trésorier.

Le "Dr Miracle" n'a pu sauver Lilian Board

MUNICH (AFP) — Lilian Board, atteinte d'un cancer de l'estomac qui s'est généralisé, n'aura pas été sauvée par le "Docteur Miracle" dans lequel elle avait mis courageusement son dernier espoir. Le Dr Josef Issels, considéré comme un génie par les uns, sévèrement jugé par les autres, n'a pas pu arrêter l'évolution d'un mal incurable et à même dû remettre, la semaine dernière entre les mains d'un autre confrère, le sort de la jeune athlète britannique.

Celui-ci, le professeur Adolf Kenzer, chef des services chirurgicaux de la Clinique Universitaire de Munich, est un adversaire de la thérapie appliquée sur les cancéreux par le Dr Issels. Le professeur Zenker a, du reste, déposé contre ce dernier comme expert, il y a quelques années, au cours d'un des nombreux procès intentés au "Docteur Miracle". Les deux praticiens avaient momentanément oublié leurs querelles passées pour tenter de sauver la jeune fille. Lilian Board transportée d'urgence de la clinique "Ringberg" à Bad Wiessee à Munich, fut opérée sans succès vendredi. Elle est morte, samedi après-midi, dans son sommeil, doucement, après être restée pratiquement dans le coma depuis l'intervention chirurgicale de la dernière chance.

Ses parents, sa soeur jumelle Irène et son fiancé Dave Emery, étaient à son chevet. Ce dernier ne l'avait pas quittée depuis le 7 novembre, date de son admission à la clinique du Dr Issels.

Depuis 10 ans, le Dr Issels défraye la chronique en Allemagne. Attaqué par certains de ses confrères et par des familles de malades, le Dr Issels a été la vedette de procès à sensation. On lui reproche notamment d'utiliser des méthodes scientifiques non confirmées. On l'accuse aussi de faire des "affaires d'or" avec des personnes condamnées.

Dave Emery a déclaré à Munich que sa fiancée avait certainement succombé dans son coma à une hémoptysie ou à une hémorragie cérébrale.

Le corps de la jeune fille doit être ramené dans les prochains jours en Angleterre, a-t-il précisé. Apparaissant, les médecins spécialistes de la Clinique Universitaire de Munich veulent procéder, avec l'autorisation de la famille, à une autopsie pour connaître les causes exactes du décès.

sportive

HOCKEY-SAMEDI

Wings 7, Rangers 4
Blues 1, Stars 1

1ère période
1-Détroit: Howe (11)
(Unger, Mahovich) 6:19
2-New York: Balon (18)
Nielson, Tkaczuk 11:46
3-New York: Tkaczuk (10)
Balon, Fairbairn 18:18
Pun: Aucune

2ème période
1-St-Louis: Berenson (12)
lancer de punition 18:49
Pun: Harris 14:32.

3ème période
2-Minnesota: Parise (7)
Goldschmidt, Williams 10:39
Pun: Ecclestone 8:42.

Lancers
Minnesota 11 5 9-25
St-Louis 11 14 7-32
Gardiens: Maniogo (M), Hall (St-L.),
Assistance: 18.292.

(Le lancer de punition de Berenson, en 2ème période, était le second cette saison dans la L.N.H.)

Kings 9, Seals 3
1ère période
1-Los Angeles: Grenier (3) 1:24
2-Los Angeles: Pulford (13)
Hoganson, Robinson 8:03
3-Los Angeles: Winding (8)
Lonsberry, Curtis 10:38
Pun: Aucune

2ème période
4-Los Angeles: Byers (9)
Widing, Potvin 0:28
5-California: Vadnais (9)
Ehrman 7:18
6-Los Angeles: Marotte (2)
Flett, Labossière 8:55
7-California: O'Donoghue (1)
Hextall, Croteau 16:35
Pun: Flett 6:17, Stackhouse 9:59

3ème période
8-California: B. Hicke (10)
Hampson, Jarrett 2:56
9-Los Angeles: Potvin (1)
Pulford 9:28
10-Los Angeles: Labossière (10)
Cahan 9:55
11-Los Angeles: Labossière (11)
Potvin, Mickey 17:04
12-Los Angeles: Robinson (7)
Grenier, Pulford 19:08
Pun: Stackhouse 11:24, Lonsberry maj., Roberts, maj. 12:38, Hextall 14:32, Hoganson 19:47.

Lancers
California 8 9 13-30
Los Angeles 10 16 15-41
Gardiens: G. Smith, Sneddon (C),
Dejorj (LA).
Assistance: 8.515.

Leafs 9, Flyers 1
1ère période
1-Toronto: Ellis (12)
Henderson, Ullman 1:48
2-Toronto: Keon (17)
MacMillan, Monahan 4:37
3-Toronto: Ullman (19)
McKenney 10:16
4-Toronto: Henderson (9)
Ellis, Ullman 18:03
Pun: Spencer 7:00, Dorey 8:41, Peters 16:16.

2ème période
5-Philadelphie: L. Hillman (2)
Clarke 0:52
6-Toronto: Henderson (10) 10:56
7-Toronto: Ullman (20) 14:48
8-Toronto: Keon (18)
Monahan 17:48
Pun: Gendron 11:59.

3ème période
9-Toronto: Ellis (13)
Keon, McKenny 1:15
10-Toronto: Henderson (11)
Ullman, Keon 16:33
Pun: W. Hillman 0:37, Spencer 6:18, Ullman 10:52, Nole, Monahan 12:40, Peters 15:10, Kelly maj., m.c., Pelyk maj. 18:27, MacMillan 19:25.

Lancers
Philadelphie 9 17 15-41
Toronto 13 20 12-35
Gardiens: Parent, Favell (P), Plante (T),
Assistance: 16.485.

Chicago 4, Canucks 2
1ère période
1-Chicago: Pappin (4)
Pinder, Martin 1:11
Pun: Quinn 0:14, Korab 5:35,
Talton 15:37, Mohs 18:12.

2ème période
2-Vancouver: Johnson (7)
Tallon, Corrigan 4:41
3-Chicago: Korab (2)
Mohs 9:20
4-Vancouver: Boudrias (15) 11:44
5-Chicago: Martin (16)
Pappin 14:19
Pun: Magnuson 5:07, Wilkins 9:59, Quinn 11:21, Korab maj.,
Paiement, Chicago, au banc, service par Mohs 16:35.

3ème période
6-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

4ème période
7-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

5ème période
8-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

6ème période
9-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

7ème période
10-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

8ème période
11-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

9ème période
12-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

10ème période
13-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

11ème période
14-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

12ème période
15-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

13ème période
16-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

14ème période
17-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

15ème période
18-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

16ème période
19-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

17ème période
20-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

21ème période
21-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

22ème période
22-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

23ème période
23-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

24ème période
24-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

25ème période
25-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

26ème période
26-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

27ème période
27-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

28ème période
28-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

29ème période
29-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

30ème période
30-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

31ème période
31-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

32ème période
32-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

33ème période
33-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

34ème période
34-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

35ème période
35-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

36ème période
36-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

37ème période
37-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

38ème période
38-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

39ème période
39-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

40ème période
40-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

41ème période
41-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

42ème période
42-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41
Vancouver 6 5 1-12
Gardiens: Esposito (C), Wilson (V).
Assistance: 15.569.

43ème période
43-Chicago: Angotti (5)
White 1:49
Pun: Maki 7:16
Lancers
Chicago 8 12 20-41

Les sports à la pige

LES AS DU NORD, pour la cinquième fois d'affilée, ont vaincu les As du Sud lors de l'annuel match "Shrine", cette fois au compte de 28-7, à Miami le jour de Noël et devant seulement 15,042 spectateurs. La partie, on le sait, réunit chaque saison les meilleurs joueurs universitaires et la série montre maintenant un dossier 11-11. Elle marque le commencement non pas des "bols à soupe" mais des "bols" de football! Aujourd'hui, à Orlando, Floride, le "Tangerine Bowl" opposera Toledo à William & Mary. Mercredi, à Atlanta, le "Peach Bowl" mettra aux prises l'Arizona et la Caroline du Nord. Le 1er janvier, donc vendredi prochain, on présentera les quatre plus importants de ces matches (tous télévisés, incidemment!), soit à Dallas, le "Cotton Bowl" entre Texas (10-0) et Notre-Dame (9-1); à la Nouvelle-Orléans, le "Sugar Bowl" entre Stanford et Ohio State; et à Miami, l'"Orange Bowl" entre Nebraska et Louisiana. La saison prendra fin le 10 janvier, à Tampa, avec une autre Joute des As. Et nous ne parlerons pas des "bols" du football professionnel. De quoi faire sauter tous les téléspectateurs!

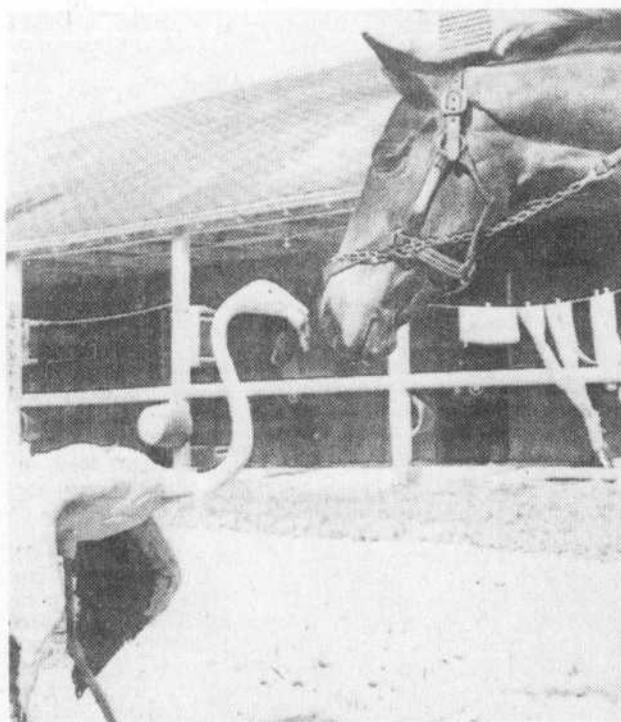
MUHAMMAD ALI et JOE FRAZIER se rencontreront le lundi 8 mars, au Madison Square Garden de New York, pour déterminer le champion poids lourds de la boxe. C'est ce qu'écrivait, hier soir, le Daily News de New York. Cependant, un porte-parole du Garden a déclaré qu'aucun contrat n'avait été signé mais que les négociations continuaient. On sait que l'Astrodome de Houston désire présenter le combat qui doit rapporter entre \$7 et \$10 millions de dollars. Le Daily News ajoutait que Harry Markson, le directeur pour la boxe, du Garden, devait annoncer la date du combat cette semaine.

CHI CHENG, la coureuse de la Chine nationaliste, a épousé son instructeur américain, Vincent Reel, hier à Taipei, Formose, lors d'une cérémonie à laquelle quelque 400 personnes, dont plusieurs représentants du gouvernement, assistèrent. La mariée, 22 ans, portait une jupe blanche de longueur mini. Reel et sa femme se rencontrèrent il y a 8 ans à Taipei alors que Reel, 56 ans, était à la recherche de jeunes athlètes de la Formose pouvant étudier et s'entraîner en Californie. Mlle Chi Cheng était du groupe et s'inscrivait à l'Institut polytechnique de l'état de la Californie pour éventuellement devenir une championne mondiale. Elle détient actuellement quatre records du monde. Les nouveaux mariés feront leur voyage de noces à Tokio et Honolulu avant de retourner en Californie où Mme Reel est toujours aux études. Son mari est instructeur en éducation physique au collège Sacramento. Il a dit que sa femme, blessée lors des Jeux Asiatiques, retournerait probablement à la compétition en avril.

LE ROUGE ET OR DE LAVAL a perdu 11-2 contre l'Université St-Mary's, hier après-midi, au Forum, lors d'une partie du tournoi collégial organisé par Hockey Canada. Samedi, Laval avait été battu 6-4 par Loyola. Ritchie Bayes et Ron Hindson, avec chacun trois buts, ont dirigé l'offensive du St-Mary's, hier, alors que Gilles Gagnon et Henri-Paul Molaison marquaient les deux seuls buts du Laval. Le gardien Jacques Lemelin a reçu 46 lancers de la part des joueurs des Provinces Maritimes pendant que le Rouge et Or n'en dirigeait que 22 contre St-Mary's. Samedi soir, St-Mary's avait vaincu l'Université de Sherbrooke au compte de 12-1. Le match Laval-Loyola de samedi donna lieu à 119 minutes de punition. Le gardien Rocky Martin du Loyola reçut une double majeure, une mauvaise conduite et une mauvaise conduite de match pour avoir fait démarrer une bagarre générale à la 3ème période. Chris Hayes et Pat McCool eurent aussi des majeures, de même que Pierre Piché, Rosaire Sylvain et Michel Vandal du Laval.

KEN BRODERICK, l'ancien gardien de l'équipe nationale de hockey du Canada qui eut aussi un essai avec Minnesota, est maintenant avec le club Oakville de l'Association de hockey senior "A" de l'Ontario. Samedi, après avoir accordé 6 buts au Galt en 1ère période, il fut remplacé par Ludger Doucet qui, lui, en accorda 7 autres avant la fin de la joute. Galt gagnant au compte de 13-2.

ROD LAVER et KEN ROSEWALL, au Madison Square Garden de New York et samedi prochain, se disputeront le premier match du tournoi 1971 des Champions du tennis, le gagnant recevant \$10,000 et le perdant, rien. La série de ces tournois se déroulera de par les États-Unis et sera dotée d'un total de \$210,000 en bourses. Un seul joueur a la possibilité de remporter \$170,000 de cette somme. Les autres joueurs qui participeront au tournoi sont John Newcombe, champion de Wimbledon; Tony Roche, champion professionnel des États-Unis; Roy Emerson; Arthur Ashe; Tom Okker; Roger Taylor et le vétéran Pancho Gonzales. Le gagnant du match Laver-Rosewall de samedi prochain rencontrera Newcombe à Rochester le 9 janvier, la vainqueur de cet autre match jouant ensuite contre Roche, à Boston, le 13 janvier. Le gagnant jouera contre Emerson à Philadelphie le 16 janvier tandis que celui qui remportera le match de Philadelphie jouera contre Ashe, à New York, le 21 janvier. Ce sera ensuite au tour d'Okker, à Detroit le 23 janvier, d'affronter le gagnant, le tour de Gonzales survenant à New York le 28. Enfin, la vainqueur de ce dernier match se mesurera avec Taylor, le 30 janvier, dans une ville à désigner.



TÊTE À TÊTE OU COU À COU? L'expression "tête à tête" est bien connue aux courses. Voici une image qui, elle, pourrait bien être intitulée "cou à cou". Le flamingo est membre de la fameuse piste Hialeah, en Floride, et il l'accueille ici la jument Franfeluche, des écuries J. L. Lévesque, qui doit participer à la réunion commençant le 16 janvier à Hialeah. (Téléphoto PC)

HOCKEY

LIGUE JUNIOR DE L'ONTARIO

Demain à 8 h p.m.

TORONTO

VS

CANADIENS

Billets maintenant en vente au

FORUM

Guichets ouverts 9 h a.m. excepté dimanche

FILION: 480!

OTTAWA (PC) — Le champion du monde des conducteurs de courses sous harnais, Hervé Filion, a fait passer son total de victoires pour la présente année à 480 en fin de semaine à la piste Connaught Park. Il tente de rejoindre et dépasser le record de 485 gains établi en 1953, aux courses sur le plat, par le jockey Willie Shoemaker.

Filion, 31 ans, conduira dans chacune des 10 courses au programme d'aujourd'hui avant de terminer la saison 1970 à la piste Dover Downs au Delaware.

UN CADEAU ORIGINAL À L'OCCASION DES FÊTES

(voir détails en page 5)



C'EST CE QU'ON APPELLE SE FAIRE... ÉCRASER! Mike Curtis, des Colts de Baltimore, écrase le demi Jess Phillips, des Bengales de Cincinnati, de tout son poids au cours de cette scène de la joute éliminatoire de samedi après-midi, gagnée 17-0 par le Baltimore. (Téléphoto PA)

Oakland, Baltimore, Dallas et San Francisco en finales

OAKLAND (PA) — Les Raiders d'Oakland, malgré quelques erreurs dangereuses, ont réussi deux touchés à la seconde demie grâce à une interception de Willie Brown et à une passe de 82 verges de Darryl Lamonia à Rod Sherman pour vaincre les Dolphins de Miami au compte de 21-14, hier, et passer à la finale pour le championnat de la Conférence Américaine de la ligue de football Nationale contre le Baltimore. Dans l'autre finale, celle de la Conférence Nationale, le San Francisco affrontera Dallas.

Lamonia égala le compte à 7-7 à la fin de la première demie grâce à une passe-touchée de 22 verges à Fred Biletnikoff. La passe de touchée à Sherman, d'autre part, était sa toute première de la saison.

Miami prit les devants 7-0 à la suite d'un échappé des Raiders. Le compte était de 7-7 à la mi-temps, de 14-7 après le 3ème quart, avant de passer à 21-7 puis 21-14 en dernier quart.

Une foule de 54,401 spectateurs assista au match joué sur un terrain boueux.

Hier après-midi, au Minnesota, les 49ers de San Francisco, l'équipe Cendrillon de la ligue Nationale cette saison, ont surpris les Vikings de l'endroit, favoris avant le match pour l'emporter, en les battant au compte de 17-14 grâce à un placement de 40 verges de Bruce Gossett et à un touché de John Brodie sur une course au sol.

Cette victoire permet aux 49ers de passer en finale pour le championnat de la division Nationale, dimanche prochain, contre les Cowboys de Dallas.

La partie, jouée par une température de neuf degrés au-dessus de zéro, fut marquée de huit échappés. Le placement de Gossett a brisé une égalité de 7-7, dans le deuxième quart, et la solide défensive du San Francisco s'est ensuite chargée de protéger cette avance, dans le dernier quart, notamment, alors que l'ailier défensif Tommy Hart mit le grappin sur Gary Cuzzo pour une perte de sept verges à la 37e ligne des 49ers.

Fred Cox, qui avait raté un placement de 33 verges plus tôt dans le match, fut trop court sur une autre tentative, de la ligne de 43, ce qui aurait nivelé le compte.

Brodie lui-même a couronné la victoire avec une petite course d'une verge alors qu'il ne restait qu'une minute et 20 secondes de jeu. Avec une seconde à faire, Gary Cuzzo a atteint Gene Washington dans la zone des buts sur une passe de 24 verges.

BON DEBUT DES VIKINGS

Les Vikings ont bien débuté la joute en prenant une avance de 7 points dès le début de la rencontre lorsque Ken Willard, des 49ers, échappa le ballon qui fut saisi par Paul Krausse qui parcourra les 22 verges le séparant des buts.

Cependant, dans ce même premier quart, Brodie a atteint Dick Witcher dans la zone des buts sur une passe de 24 verges.

Le placement de Gossett et le touché de Brodie devaient ensuite sceller l'issue de la rencontre.

Samedi, la défensive des Cowboys de Dallas a complètement annihilé les efforts des Lions de Detroit pour conduire les Cowboys à une victoire de 5-0 dans la demi-finale de la division Nationale.

Les seuls points des Cowboys ont été comptés sur un placement de 26 verges de Mike Clark et un touché de sûreté réussi par la défensive des Cowboys.

Cette victoire permet donc aux Cowboys d'affronter, dimanche prochain, les 49ers de San Francisco, qui ont gagné 17-14 contre les Vikings du Minnesota, pour le championnat de la division Nationale.

Les trois premiers points des Cowboys ont été marqués, au premier quart, lorsque Charlie Waters a recouvert un échappé des Lions à la ligne de 45 verges des Cowboys.

Des courses de Duane Thomas et du centre-arrière Walt Garrison ont ensuite permis à Clark d'obtenir ses trois points.

Quelques instants plus tard, les Lions se sont approchés à 29 verges des buts des Cowboys lorsqu'Albie Taylor échappa le ballon, étant frappé durement par le second Lee Roy Jordan. Waters s'empara du ballon et coura une distance de 20 verges. Cependant, les Cowboys ne purent profiter de l'erreur des Lions.

JEU CLE

Au troisième quart, rien n'était perdu pour les Lions et un jeu important de la défensive leur permit d'espérer un revirement. Menant toujours par trois points, les Cowboys se rivent aculés à leur ligne des buts à la suite de trois pénalisations. Mais 15 jeux plus tard, et 76 verges plus loin, ils se retrouvèrent à une verge des buts des Lions. Cependant, Detroit empêcha Dallas de marquer malgré quatre tentatives de ces derniers.

L'offensive du Detroit ne fonctionnait cependant pas et au quatrième quart, George Andrie et Jethro Pugh plaquèrent George Landry dans la zone de ses buts pour les deux autres points des Cowboys.

Enfin, Mel Renfro, des Cowboys, intercepta une passe de

Bill Munson, à la toute fin du match, pour assurer la victoire aux hommes de Tom Landry.

Les Cowboys ont obtenu 209 verges au sol, dont 135 par Thomas en 30 tentatives. Le meilleur porteur de ballon pour les Lions fut Mel Farr qui accumula 31 verges.

Ce fut par ailleurs une partie très difficile pour les quarts puisque Landry ne compléta que cinq des 12 passes qu'il tenta, pour 48 verges. Craig Morton, des Cowboys, a atteint ses receveurs en quatre occasions en tentant 18 passes, le tout pour seulement 38 verges.

A Baltimore, la situation fut sensiblement la même alors que la défensive expérimentée des Colts a blanchi les Bengales de Cincinnati qui s'inclinèrent 17-0.

Hockey Jr "A"

Canadien Jr 7 Peterborough 2

1ère période
1—Peterborough: Mahen (Gibson, Abbey) 13:25
2—Montréal: Lalonde (Latreille, Wood) 16:59
3—Montréal: Lalonde (Globoesky, St-Laurent) 17:47
Pun: Shortreed min., maj. S. gamelin maj., 0:57, Monahan 3:56, Globoesky mineure-double, Foster, Campbell 8:41, Towers 17:20.

2ème période
4—Montréal: Lalonde (Turnbull) 5:21
5—Peterborough: Raymer, Mahon, Campbell 16:22
Pun: Monahan 2:41, Shortreed, Garland 6:26, Raymer, St-Laurent mineures 6:54, S. Gamelin 10:06, Globoesky mineure-double, Shortreed 11:02.

3ème période
6—Montréal: Lalonde 11:06
7—Montréal: Podwyski (Lalonde, Turnbull) 12:58
8—Montréal: Lalonde (S. Gamelin, Turnbull) 18:06
9—Montréal: MacKasey (Monahan, Pikes) 19:41
Pun: Turnbull 1:18, Campbell 12:43, S. Gamelin 18:18, Towers 18:25, Peterborough, au banc, service par Gleer 19:41.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AVIS: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.

APPARTEMENTS À LOUER

Près Sherbrooke — St-Denis, 3 chambres à coucher, meuble, toutes taxes payées. \$150. par mois. Libre immédiatement. Tél.: 845-3151 3-1-70

CHALET À VENDRE

Autoroute région Ste-Adèle "Petit Westmount", plage sablonneuse sur grand lac naturel, chalet suisse authentique, 3 chambres à coucher, foyer en pierre naturelle, piscine, tennis, près pentes de ski. \$15,900, terrain compris: \$98.50 par mois. Tél.: 731-3501 J.N.O.

DEMANDE D'EMPLOI

SECRÉTAIRE MÉDICALE aimerait travailler pour psychiatre, hôpital ou bureau privé. Écrire à Case 84 Le Devoir. 29-12-70

HOMMES DEMANDÉS

\$12,000 PLUS PRIMES D'ARGENT RÉGULIÈRES pour homme plus de 40 ans, résident dans les environs de Montréal. Faire de courts voyages en voiture pour contacter clients. Écrire par avion: Président F.A., C.P. 70, Station R, Toronto 352, Ontario. 31-12-70

PERSONNEL

Ne restez pas seul (e). Célibataires, veufs (ves), séparés (es). Pour information: 384-7605 9-1-71

Tour du chapeau pour Tardif et victoire de 4-2 du Canadien

PHILADELPHIE (Le Devoir) — Les débuts de Marc Tardif dans la ligue nationale n'avaient rien de bouleversé. L'an dernier, à sa première saison, il ne récoltait que trois buts en 18 parties. Avec un tel début, il a dû prendre le chemin des voyageurs avec qui il marqua 27 filets en 45 joutes.

Cette année, plusieurs se demandaient ce qui n'allait pas avec Tardif, un joueur pourtant très doué. Plus souvent qu'à son tour, il réchauffa le banc; sa nonchalance énervant tout aussi bien les spectateurs que son propre instructeur.

Mais depuis quelques parties, Tardif était devenu un joueur très actif, même trop en certaines occasions. Il fallait qu'il trouve un juste milieu. Ce juste milieu, il l'a peut-être trouvé, hier soir à Philadelphie alors qu'il enregistra son premier tour du chapeau dans la LN en comptant ses 7ème, 8ème et 9ème buts de la saison et ainsi conduire le Canadien à une victoire de 4-2 contre les Flyers de Philadelphie devant une salle comble de 14,620 amateurs.

Si Tardif a été le héros de la rencontre, il ne faudrait pas omettre les noms d'Yvan Cournoyer et de Jean Béliveau qui ont respectivement récolté trois et deux passes chacun. Bill Collins, un autre qui, à l'occasion, tire son épingle du jeu, a marqué l'autre but du Tricolore. Pour les Flyers, Jim Johnson (8ème) et Jean-Guy Gendron (9ème) ont répliqué.

Dans l'ensemble, le Canadien a eu un petit avantage sur les Flyers même si les deux équipes ont décoché le même nombre de lancers, soit 27. Depuis quelques semaines, tout n'est pas rose dans le camp des Flyers. Avec l'échec d'hier soir, les hommes de Vic Stasiuk n'ont pas remporté la victoire au cours de leurs huit dernières joutes. Samedi soir à Toronto ils ont essuyé un revers de 9-1. C'est ce qui explique les gestes nerveux des Flyers, au début de la rencontre, et le Canadien en profita pour prendre les devants 1-0.

Première période
1—Montréal: Tardif (7) Cournoyer, Harper 7:47
2—Montréal: Collins (4) 13:25
Pun: Fergusson 8:09, Johnson 10:39, Redmond 16:31, Harper 17:42, Dornhoeffer 19:20.

Deuxième période
3—Montréal: Tardif (8) Cournoyer, Béliveau 4:34
4—Philadelphie: Johnson (8) Dornhoeffer, Gendron 15:27
5—Philadelphie: Gendron (9) Johnson, Dornhoeffer 16:01
Pun: L. Hillman 0:23, Cournoyer 0:23, Bouchard 15:20.

Troisième période
6—Montréal: Tardif (9) Béliveau, Cournoyer 5:51
Pun Van Impe 3:00, Fergusson 11:37, Harner 18:51, L. Hillman 18:51.

Lancers

Montréal 9 9 9 - 27
Philadelphie 9 12 6 - 27
Gardiens: Myre (M), Favell (P). Assistance: 14,620.

Terry Harper, qui a joué un match du tonnerre (il n'en joue jamais au Forum), a fait une magnifique passe, au centre, à Cournoyer, qui traversa la ligne bleue des Flyers en compagnie de Tardif avec seulement un défenseur devant eux. Cournoyer aurait pu alors décocher un lancer de revers, mais préféra plutôt céder le disque à Tardif qui ne rata pas sa cible.

En première période, l'instructeur Al MacNeil employa trois trios, Mahovich-Richard-Redmond, Tardif-Béliveau-Cournoyer et Fergusson-Lemaire-Collins. Lemaire fut utilisé au centre parce que Béliveau souffrait d'un muscle étiré à une jambe.

C'est ce troisième trio, ou plutôt Collins, qui devait donner au bleu-blanc-rouge une avance de deux buts. Earl Heiskala, qui se trouvait à 10 pieds de ses buts, tenta une passe que Collins intercepta pour ensuite déjouer Doug Favell, à 13:25.

A 16:31 de cette même première période, Mickey Redmond reçut une pénalisation, ce qui permit à Philippe Myre de s'illustrer devant André Lacroix. Durant cette pénalisation, Collins et Léon Rochefort, à l'avant, Harper et Jean-Claude Tremblay, à la défensive, furent excellents. Mais à 17:42, Harper à son tour dut prendre le chemin du

cachot. MacNeil fit alors appel à Collins, Savard et Tremblay qui annihilèrent tous les efforts des Flyers. Myre fut notamment brillant devant Simon Niolet.

Par contre, lors d'une pénalisation à Jim Johnson, Favell reçut une protection parfaite puisque le Canadien ne parvint pas à lancer une seule fois vers lui.

En début de période médiane, les deux gardiens furent brillants. Myre devant Morrison et Favell devant Fergusson. Mais comme au premier vingt, le trio Tardif-Béliveau-Cournoyer devait avoir raison de Favell. A 4:34, Tardif enregistra son deuxième but de la soirée, aidé de Béliveau et Cournoyer. Cournoyer, sur ce but, déjoua les calculs des défenseurs des Flyers en effectuant une passe par derrière, ce qui est devenu sa spécialité.

Les Flyers ne se complurent cependant pas pour batus et le prouvèrent en marquant deux buts rapides pour diminuer l'écart à un seul but.

Jim Johnson déjoua d'abord Myre sept secondes seulement après que Pierre Bouchard se soit rendu au banc des pénalisations, 54 secondes plus tard, Gendron marqua le dernier but des Flyers.

Ce dernier vingt fut très intéressant et les Flyers forcèrent constamment le jeu, surtout après le but de Tardif.

En troisième période, un seul but fut marqué, soit le troisième de Tardif. A nouveau sur ce but Cournoyer a brouillé les cartes. Attirant vers lui un défenseur, il passa à Béliveau qui remit aussitôt la rondelle à Tardif qui ne manqua pas sa chance.

Guy Lapointe n'a fait qu'une courte apparition sur la glace en troisième période. Il s'est blessé à une jambe samedi soir, au Forum, et MacNeil a préféré utiliser Bouchard à la ligne bleue, pour ne pas aggraver sa blessure. Incidemment, Bouchard a très bien fait en compagnie de Tremblay. Le duo Savard-Harper a également très bien oeuvré.

Ralph Backstrom n'a été utilisé que trois fois au cours du match, soit pour faire repasser Béliveau. Dans le camp des Flyers, Bobby Clarke, le meilleur compteur de l'équipe

avec une fiche de 11 buts et 14 passes, n'a presque pas joué. Le Canadien rencontre, mercredi au Forum, les Penguins de Pittsburgh.

Blues 4, Rangers 4

1ère PÉRIODE
1. New York: Neilson (4) 8:43
2. New York: Balon (2) Tkaczuk, Fairbairn 14:52
3. New York: Tkaczuk (11) Balon, Park 19:62
Pun: Horton 9:38, Fairbairn, Lorents 16:12, Picard maj., min., Stewart maj. 16:56.

2ème PÉRIODE
4. St-Louis: Sabourin (9) 5:05
5. New York: Stenkowski (8) Nevin, Horton 7:11
6. St-Louis: Lorents (10) St-Marselle 18:45
Pun: Irvine maj., R. Plager maj., W. Plager maj. et m.c. 7:11, fairbairn 9:26, Eggers maj., min., Park maj., Arbour maj., Sabourin maj., St-Louis, au banc 13:06.

3ème PÉRIODE
7. St-Louis: McCreary (2) Bordeleau, B. Plager 0:52
8. St-Louis: Berenson (13) 6:16
Pun: Arbour maj., min., Irvine maj., min. 0:34, Picard 3:24.

Lancers

St-Louis 5 10 6 - 21
New York 8 13 11 - 32
Assistance: 17,250.

(Les Rangers n'ont pas perdu à domicile au cours de leurs 18 dernières parties, égalant ainsi le record de l'équipe établi il y a deux ans. Un total de 80 minutes en pénalisation a été distribué.)

Wings 2, Sabres 5

1ère période
1—Detroit: Howe (13) Delvecchio, Mahovich 7:32
2—Detroit: Webster (14) Howe, Delvecchio 9:18
Pun: Perreault 6:06, Hamilton 8:19, Fleming 8:44, Hart, Krake min., m.c., Buffalo, au banc, service par Atkinson 9:40, Harris 9:47, Watson 16:14.

2ème période
3—Buffalo: Atkinson (3) Meehan, Barrie 11:34
4—Buffalo: Smith (2) Hamilton 18:29
Pun: Hamilton 7:47, Atkinson 18:06.

3ème période
5—Buffalo: Marshall (5) Krake, Barrie 6:27
6—Buffalo: Anderson (4) Shack, Perreault 9:03
7—Buffalo: Atkinson (4) Duff 13:37
Pun: Webster 7:12, Rolfe 8:01, Pratt 13:59, Leclerc 19:29.

Lancers

Detroit 2 15 11-46
Buffalo 5 10 5-20
Gardiens: McLeod (D), Daley (B). Assistance: 10,331.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE

Comptables agréés
ALAN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
RONALD PERRON, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226.

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
235 ouest, Boul. St-Joseph
274-6513

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU & ROBIN

Comptables agréés
LUCIEN VIAU, C.A.
H. LUCIEN ROBIN, C.A.
JACQUES R. CHADRON, C.A.
ARMAND H. VIAU, C.A.
S. SERGE GERVAS, C.A.
WAGUIM BOULON, C.A.
4926 ave. Verdun, Verdun
769-3871

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS

159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

THORNE, GUNN & CIE

Comptables agréés

R.J.P. Dawson, C.A.
D.P. Aiken, C.A.
D. Long, C.A.
H.J. Gorbetz, C.A.
P. Gauthier, C.A.
L.L. Graves, C.A.
L.L. Charest, C.A.
R.A. White, C.A.
R. Savoy, C.A.
S. Filon, C.A.
J.F. Lewis, C.A.
J.D. Hogg, C.A.
G.W. Hogg, C.A.
L.A. Wright, C.A.
D.W. Smith, C.A.
R.A. Ross, C.A.
P. Cloutier, C.A.
R. Beupre, C.A.
M.A. McMoran, C.A.
C.A. Poirault, C.A.
A. Galarneau, C.A.
J.M. Broome, C.A.
E.G. Ward, C.A.
K.S. Vance, C.A.
B.T. Desr, C.A.
W.B. Turcotte, C.A.
R. Boudreau, C.A.
G.A. Desroches, C.A.
Lucien B. Bélair, C.A.
Lionel Roussin, C.A.
Raymond Fortin, C.A.
Benoît Sylvestre, C.A.
Dennis Bell, C.A.
Raymond Couillard, C.A.
J. J. Desr, C.A.
Jean Fauriol, C.A.
Richard Jean, C.A.
Clement Duchêne, C.A.
Gérard Trudeau, C.A.
Gilles Houson, C.A.
Jacques Dorion, C.A.
Yves Lamothe, C.A.
Marius Pinault, C.A.
Paul Gauthier, C.A.
Paul-E. Bonnier, C.A.
Gergoire Bellavance, C.A., Syndic

800, Place Victoria, Suite 2604 - Tél. 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés

Comptables Agréés.

Maurice Samson, C.A.
Jean Lacroix, C.A.
Dallard Huot, C.A.
Clement Primeau, C.A.
Vernon Fergus, C.A.
Pierre Barry, C.A.
Adrien Côté, C.A.
Gilles Lévesque, C.A.
Roland Truchon, C.A.
Emile Mallette, C.A.
Robert Gossard, C.A.
Pierre Pharo, C.A.
Pierre Vermette, C.A.
Monique Gauthier, C.A.
Gilles Beaulieu, C.A.
Rajon Myre, C.A.
Jacques Fergus, C.A.
Emile Mallette, C.A.
Louis Gravel, C.A.
Jean-Paul Dionne, C.A.
François Dubé, C.A.
J.F. Lewis, C.A.
Lucien B. Bélair, C.A.
Lionel Roussin, C.A.
Raymond Fortin, C.A.
Benoît Sylvestre, C.A.
Dennis Bell, C.A.
Raymond Couillard, C.A.
J. J. Desr, C.A.
Jean Fauriol, C.A.
Richard Jean, C.A.
Clement Duchêne, C.A.
Gérard Trudeau, C.A.
Gilles

Les CEGEP et collèges du Canada organisent des échanges d'étudiants

par Gilles Provost

A peine fondée, l'Association des collèges communautaires du Canada (ACC) organisera dès l'été prochain des échanges d'étudiants de niveau collégial entre les diverses provinces du Canada. Pour la première fois, environ 1.000 étudiants pourront participer à ces échanges, selon le président de l'ACC, M. Raymond Bumaylis (M. Bumaylis est aussi président du CEGEP du Vieux-Montreal).

Ces étudiants pourront bénéficier de cours de langue (français ou anglais). Les frais de scolarité, de transport et de séjour seront défrayés par les sub-

sides du gouvernement fédéral, dans le cadre d'un programme destiné à encourager le bilinguisme.

M. Bumaylis est fier de cette première réalisation puisque l'ACC n'a vu le jour que le 12 novembre dernier. Son nom définitif ne fut choisi que le 7 décembre. Cette association regroupe les 25 CEGEP du Québec et les "community colleges" répartis dans les autres provinces canadiennes. Les règlements précis de ce groupement ne seront adoptés que l'an prochain.

Au Canada anglais, les community colleges sont souvent subventionnés par

les municipalités et le principal point commun entre eux est qu'ils donnent à la fois un enseignement général et professionnel. Le Québec est la seule province qui ait mis à fond sur ce système et qui l'ait aussi fortement structuré.

Cela explique que la moitié des délégués au congrès de fondation aient été québécois. Cette forte délégation a sensiblement influencé les décisions.

C'est à cause du Québec, notamment, que l'ACC s'est limitée à un rôle de liaison et d'information entre les divers collèges. Il n'est donc pas question que les collèges puissent se voir imposer

des décisions par leur association.

Le Québec s'est aussi assuré une bonne représentation au niveau du conseil de direction de l'ACC. Le projet initial prévoyait une représentation égale pour chaque province. On a finalement retenu cinq grandes régions qui ont droit chacune à 4 représentants. Le Québec forme une de ces régions et il est seul à avoir 6 délégués. Au total, il a six voix sur 27, soit approximativement la proportion de la population canadienne qui vit au Québec.

M. Bumaylis note aussi avec fierté que l'ACC regroupe des communautés

collégiales et non seulement des administrateurs. Chaque collège-membre doit déléguer un étudiant, un professeur, un administrateur et un dernier qui sera soit membre du Conseil d'administration, soit un industriel.

"Le premier but de notre association est de mettre en commun les expériences qui sont en marche à la grandeur du Canada pour améliorer les services que le CEGEP peut offrir à ses étudiants," a souligné M. Bumaylis.

M. Bumaylis ne craint pas non plus de voir grand: la mise sur pied de l'ACC peut être le point de départ d'une

association internationale de niveau collégial. Déjà, précise-t-il, des associations nationales existent aux Etats-Unis, en France, en Allemagne et en Angleterre.

Le gouvernement du Québec semble d'ailleurs voir d'un très bon oeil la création de l'ACC. Des représentants du gouvernement ont participé au congrès de fondation et Québec a déjà donné l'assurance que les souscriptions des CEGEP à l'ACC seraient remboursées par les subventions.

Si elle semble provisoirement à l'abri

Suite à la page 2

Carrières et Professions

HÔPITAL NOTRE-DAME SERVICE DE LA PHARMACIE

Un poste de pharmacien (homme ou femme) est actuellement vacant dans notre institution.

Le candidat devra être pharmacien diplômé ou licencié. Une préférence sera toutefois accordée à celui qui possède un diplôme de pharmacien d'hôpital.

Les candidats intéressés sont priés de s'adresser à:

M. André Trottier,
Bureau d'emploi,
Hôpital Notre-Dame,
1560 est, rue Sherbrooke,
Montréal 133, Qué.

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'OUTAOUAIS DEMANDE

Animateur pédagogique au niveau des bibliothèques

EXIGENCES:

- Brevet d'enseignement du Québec
- Diplôme en bibliothéconomie
- Expérience de 3 ans dans les bibliothèques scolaires.

FONCTIONS:

- Animer la recherche aux écoles
- Coordonner le travail en bibliothèque au niveau régional.

SALAIRE:

- Grade III Salaire minimum: \$10,500.00.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande par écrit avant le 8 janvier 1971 à:

HERVÉ SICARD,
Directeur des services au personnel,
103, rue Montcalm,
Hull, P.Q.

Le Conseil d'Éducation de Prescott-Russell recherche pour janvier 1971 des professeurs pour les écoles suivantes:

École secondaire régionale de Hawkesbury

- 1 professeur d'anglais - 9e et 10e
- 1 professeur bilingue de sciences - 9e et 10e

Fernand Lortie, Principal,
572, Kitchener,
Hawkesbury, Ont.,
Tél.: (613) 632-4661

École secondaire régionale de Rockland

- 1 professeur de ferblanterie et sciences (initiation au travail)
- 1 professeur à mi-temps d'anglais - 9e et 10e

Eugène Huot, Principal,
Rockland, Ont.,
Tél.: (613) 762-4483

ÉCHELLE DE SALAIRE 1970/71

Minimum	Maximum
Cat. 1 \$7,000	\$12,000
2 \$7,300	\$12,800
3 \$8,200	\$14,400
4 \$8,700	\$14,950

Les candidats sont priés de faire parvenir leur demande au Principal de l'école.

R. Casson, Président

E. Mageau, Dir. de l'Éducation

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE HULL 289 boul. Tache, C.P. 220, Hull, P.Q. Le CEGEP de Hull recherche les services d'un PSYCHOLOGUE-ORIENTEUR

Description des tâches:

- Aider les étudiants à régler les problèmes d'ordre psychologique reliés à leur rendement scolaire.
- Aider les étudiants à se préparer à une carrière qui convienne le mieux possible à leurs aptitudes, intérêts et personnalité.

Qualifications requises:

- Posséder un diplôme universitaire approprié
- Être membre de la corporation des psychologues de la province de Québec.

Traitement:

- De \$7,406. à \$13,707, selon l'expérience et la scolarité.

Conditions particulières:

- Être disponible courant janvier 1971.
- Reclamer le formulaire de demande d'emploi par téléphone à 771-6231 - poste 20.

Ce formulaire devra être retourné dûment complété avant le 5 janvier 1971 à:

Monsieur Gérard Dumont
Secrétaire à l'administration
CEGEP de Hull
C.P. 220
Hull, P.Q.

CEGEP DE SAINT-LAURENT OFFRES D'EMPLOIS

Professeurs, temps plein, partiel, ou chargés de cours.

Cours suivants:

- Sciences graphiques I et II
- Technologie des agrégats
- Technique de recherche (socio. 963)
- Animation sociale appliquée aux loisirs (loisirs 411)
- Histoire et principes de la récréation (loisirs 102)
- Sociologie du loisir (socio. 972)
- Problèmes sociaux (socio. 901)
- Économie (éco. 920-921)
- Psychologie (psycho. 110)
- Psychologie sociale (psycho. 903)
- Mathématiques
- Physique générale
- Histoire de l'art

Adresser curriculum vitae avant le 4 janvier 1971 en spécifiant le nombre d'heures de cours que vous pouvez assumer, à:

M. Claude Benjamin, Secrétaire Général,
Cegep de Saint-Laurent,
625, boul. Ste-Croix,
Montréal 379.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE MEILLEUR recherche les services pour janvier 1971

d'un professeur de MATHÉMATIQUES

(masculin) pour sec. III (Initiation au travail).

d'un professeur d'INFORMATIQUE

(masculin) à temps partiel - 10 périodes

d'un professeur de FRANÇAIS

(homme ou femme); formation de base pour enseignement chez les adultes. Expérience à l'élémentaire.

Exigence: Être porteur d'un brevet d'enseignement du Québec.

Faire parvenir demande d'emploi et curriculum vitae à:

M. Marc-André Roy,
Directeur du Personnel,
C.S.R. Meilleur,
261, rue Laurier,
Granby, Qué.
Tél.: 378-8491

Collège d'enseignement général et professionnel MONTMORENCY PROFESSEURS

LE CEGEP MONTMORENCY, DANS LE CADRE D'UN PROJET EXPERIMENTAL D'INDIVIDUALISATION DE L'ENSEIGNEMENT, REQUIERT LES SERVICES DE PROFESSEURS A PLEIN TEMPS POUR REMPLIR LES TÂCHES SUIVANTES, AVANT L'OUVERTURE OFFICIELLE DU COLLEGE:

- micro-graduer l'enseignement de leur discipline;
- préparer les guides pédagogiques détaillés des étudiants (plans d'études);
- participer à la production audio-visuelle.

On demande des professeurs spécialisés dans les disciplines suivantes:

Français
Anglais
Philosophie
Histoire
Géographie
Sciences sociales
Psychologie
Biologie
Mathématiques
Chimie
Physique
Tech. des matières plastiques
Technique de la mécanique
Électrotechnique
Techniques des communications (Information, publicité, radio, télévision)
Techniques administratives
Informatique

SCOLARITÉ:

Premier degré universitaire ou l'équivalent de l'enseignement collégial.

pour l'individualisation de l'enseignement.

Les candidats sont priés d'envoyer leur curriculum vitae, avant le 15 janvier 1971, à:

M. Gilbert de Gagné, Secrétaire général
CEGEP Montmorency
3719, Boulevard Lévesque
Chomedey, Laval.

COLLÈGE ST-JEAN-SUR-RICHELIEU CEGEP

Offre d'emploi

PROFESSEUR EN PSYCHOLOGIE

Poste offert à temps partiel ou temps plein selon la disponibilité du candidat pour cours PS 904 - Relations Humaines.

Qualification:

Diplôme universitaire en psychologie.

Date d'entrée en fonction:

25 janvier 1971.

Faire parvenir curriculum vitae au plus tard le 6 janvier 1971 à:

Jules Roy
Secrétaire Général
C.P. 310
Saint-Jean.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

DEMANDE

DES PROFESSEURS LÉGALEMENT QUALIFIÉS POUR TERMINER L'ANNÉE SCOLAIRE 1970-71

Dans les disciplines suivantes:

Information professionnelle
Anglais
Mathématiques
Musique instrumentale
Physique
Catéchèse
Français

Prière de communiquer avec: M. Hervé Sicard,
Directeur des Services
au Personnel,
103, rue Montcalm,
Hull, Québec.

Tél.: 771-7311

ATTACHÉS DE RECHERCHE

La Bibliothèque du Parlement convie des spécialistes à faire des demandes d'emploi au service des recherches. La Bibliothèque offre ses services aux deux chambres et les fonctions de l'attaché de recherche consistent à préparer des études demandées par les députés et les sénateurs, les comités et les délégations parlementaires.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le minimum requis est une maîtrise avec une expérience connexe. Il est également indispensable de posséder une aptitude à rédiger d'une manière claire et précise en anglais ou en français.

Toutes choses étant égales la préférence sera donnée aux candidats bilingues. Pour certains postes une bonne connaissance des deux langues officielles est indispensable.

Les candidats à ces postes doivent appartenir à l'une des catégories suivantes:

- Deux avocats, l'un de common law l'autre ayant une expérience particulière dans des domaines de juridiction fédérale. Tous deux devront être capables de traiter des questions de droit d'ordre général et éventuellement des matières connexes.
- Deux personnes ayant une formation scientifique générale et capables de préparer des études dans des domaines variés aussi bien scientifiques que techniques. Des connaissances dans le domaine économique constitueraient un avantage supplémentaire. L'aptitude à travailler dans les deux langues officielles est requise pour l'un de ces deux postes.
- Un économiste avec une expérience dans les principaux domaines de l'économie appliquée. Une connaissance en administration publique et dans la gestion financière constituerait un avantage supplémentaire pour ce poste.
- Un sociologue avec une expérience étendue dans les domaines concernant les problèmes sociaux actuels.
- L'aptitude à travailler dans les deux langues officielles serait particulièrement désirable pour ce poste.
- Une personne avec une formation de sciences politiques et ayant des connaissances en droit international. Pour ce poste, l'aptitude à préparer des études dans les deux langues officielles est indispensable.

Il y a un nombre limité d'autres postes susceptibles d'intéresser des candidats ayant des connaissances particulières ou de l'expérience dans des domaines tels que les affaires urbaines, les transports ou le contrôle de la pollution, ou qui ont une connaissance particulière des affaires parlementaires pour l'avoir acquise par expérience pratique en exerçant des fonctions spécialisées dans ce domaine.

SALAIRES:

Suivant qualifications et expérience

Attaché de recherche 1 \$ 9,867 à \$11,211

Attaché de recherche 2 \$11,131 à \$12,649

Attaché de recherche 3 \$13,403 à \$15,229

Les demandes d'emploi devront être accompagnées d'un curriculum vitae complet ainsi que du nom de deux personnes à titre de références. Ces demandes devront être adressées à l'Administrateur en chef de la Bibliothèque, Bibliothèque du Parlement, Ottawa 4 et ne devront pas parvenir plus tard que le 15 janvier 1971.



LA COMMISSION DES ÉCOLES
CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

OFFRES D'EMPLOIS

I- SERVICE DES ÉTUDES

A- COORDONNATEUR EN ÉDUCATION PHYSIQUE (cours élémentaire)

FONCTIONS

- Assurer la continuité dans l'enseignement de cette discipline, en préciser les objectifs et proposer des méthodes d'enseignement.
- Assurer une communication avec les enseignants, prendre connaissance de leurs besoins et proposer des solutions.
- Établir les étapes d'implantation des réformes et collaborer à leur mise en application.

EXIGENCES

- Formation universitaire dans cette discipline (minimum de 17 ans de scolarité).
- Expérience valable dans cet enseignement.
- Manifester un intérêt marqué pour la recherche.
- Avoir de l'initiative et le sens des responsabilités.

TRAITEMENT

- Jusqu'à un maximum de \$16,365 selon l'expérience et la compétence.

B- CONSEILLER EN FORMATION PROFESSIONNELLE

FONCTIONS

- Participer aux études d'aménagement scolaire des ateliers de l'enseignement professionnel au point de vue de l'équipement scolaire et du mobilier.
- Participer, en collaboration avec les directeurs de régions, les directeurs d'écoles et les chefs de division en formation professionnelle, à l'organisation fonctionnelle des ateliers.

EXIGENCES

- Être détenteur d'un diplôme en enseignement professionnel.
- Posséder un minimum de six (6) ans d'expérience dans l'enseignement ou au niveau de l'administration scolaire.
- Avoir le sens des relations humaines et celui de l'organisation.

TRAITEMENT

- Jusqu'à un maximum de \$13,425 selon l'expérience et la compétence.

C- COORDONNATEUR DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (5 postes)

- 1- Coordonnateur/trice (soins personnels, familiaux et hospitaliers)
- 2- Coordonnateur (travail du bois)
- 3- Coordonnateur/trice (linge et vêtement)
- 4- Coordonnateur (équipement motorisé)
- 5- Coordonnateur (alimentation)

FONCTIONS

- Étudier et évaluer les programmes d'études, les manuels, le matériel didactique et les méthodes d'enseignement.
- Établir les étapes d'implantation des réformes proposées et élaborer les cours de recyclage nécessaires au renouvellement pédagogique.
- Fournir les moyens d'élaborer et d'utiliser les instruments de mesure nécessaires à l'évaluation et à l'orientation de l'enseignement.

EXIGENCES

- Formation professionnelle permettant d'enseigner au niveau secondaire (minimum de 14 ans de scolarité).
- Intérêt pour les méthodes et les techniques d'enseignement, les théories de l'apprentissage et de la motivation.
- Minimum de trois (3) ans d'expérience dans l'enseignement professionnel au Québec.
- Minimum de trois (3) ans d'expérience récente dans le secteur industriel.

TRAITEMENT

Selon l'expérience et la compétence.

II- SERVICE DU PERSONNEL

DIRECTEUR DE L'ÉVALUATION

FONCTIONS

- Administrer les plans d'évaluation au niveau des cadres et de l'administration et proposer, au besoin, des modifications.
- Diriger et contrôler la mise sur pied d'un système de standardisation des emplois de niveau syndical.
- Préparer et plaider les arbitrages concernant l'évaluation des emplois au niveau syndical.

EXIGENCES

- Formation universitaire pertinente (relations industrielles - génie industriel - administration).
- Expérience de quelques années en évaluation des emplois.

TRAITEMENT

- Jusqu'à un maximum de \$15,120 selon l'expérience et la compétence.

III- SERVICE DU CONTENTIEUX

AVOCATS (2 postes)

FONCTIONS

- Étudier, analyser et résoudre les problèmes juridiques soumis, notamment en matière de droit du travail et de taxation scolaire.

EXIGENCES

- Faire partie du Barreau de la Province de Québec. Quelques années d'expérience.

TRAITEMENT

- Selon l'échelle de traitement en vigueur à la C.E.C.M.

IV- SERVICE D'ENTRETIEN DES PROPRIÉTÉS

SURVEILLANT DES SYSTÈMES MÉCANIQUES

FONCTIONS

- Surveiller le fonctionnement et l'entretien préventif des systèmes de chauffage et de ventilation, de climatisation, de plomberie et de tout autre appareil mécanique.
- Diriger et surveiller le travail des mécaniciens de machines fixes.

EXIGENCES

- Minimum de 10 ans de scolarité.
- Connaissances techniques en plomberie, chauffage, ventilation et climatisation.
- Détenir les certificats de mécaniciens de machines fixes classe "4" en chauffage et "C" en réfrigération, ou l'équivalent.
- Être bilingue.

TRAITEMENT

- Jusqu'à un maximum de \$9,495 selon l'expérience et la compétence.

Les candidats doivent faire parvenir leur curriculum vitae en insistant sur leur compétence et leur expérience, et en donnant les motifs de leur demande, avant le 8 janvier 1971 à:

Monsieur André Séguin,
Directeur de la sélection
du personnel administratif,
C.E.C.M.,
3737 est, rue Sherbrooke,
Montréal 406.

Le secrétaire,
Sylvio de Grandmont